

futuribles

DÉCEMBRE

- *Les flux migratoires Sud-Nord. Une fatalité ?*
- *Protection sociale en Europe et compétition mondiale*
- *Nécessité de l'Etat, régulateur et promoteur*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France

Tél. (33 1) 42 22 63 10 +

Téléfax (33 1) 42 22 65 54

comité d'orientation

Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Clare Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Claude Guillemain, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Christine de Guébriant, Bernard Ollivier

abonnements-diffusion

Corinne Roëls

| | | |
|-----------|---------------------------------------|---------------------|
| Un an | France | 600,00 FF |
| | Etranger/DOM-TOM | 650,00 FF |
| | Par avion | 750,00 FF |
| | Etudiants : tarif spécial sur demande | |
| Le numéro | France | 65 FF (port inclus) |
| | Etranger/DOM-TOM | 70 FF (port inclus) |

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*.
Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl* 1992

Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Imprimerie BIALEC, Nancy - Dépôt légal n° 29435 - Décembre 1992

| | | |
|--------------------|----|---|
| André Postel-Vinay | 3 | <i>Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ? La politique française en matière d'immigration</i> |
| Alain Parant | 34 | <i>La France, terre d'immigration</i> |
| Charles du Granrut | 37 | <i>Vers un marché mondial du travail ? Résumé et commentaire d'un article de W.B. Johnston</i> |
| Jean Saint-Geours | 45 | <i>Réflexions sur la finance de la décennie 80</i> |
| Alain Euzéby | 59 | <i>La protection sociale en Europe : tendances et défis. Les systèmes de protection sociale européens à l'épreuve de la compétition économique mondiale</i> |

Forum

| | | |
|---------------|----|-------------------------------|
| Albert Merlin | 51 | <i>L'Europe des chantiers</i> |
|---------------|----|-------------------------------|

Actualités prospectives

| 89 |

L'après-guerre froide selon N. Rao. Une décennie du cerveau. France : vers l'explosion sociale ? Trois scénarios sur la pollution de l'air dans les PVD. Le Sida au secours des toxicomanes. L'espace européen des chercheurs. Télétravail : la fibre optique au secours des paysans ? CE : flux migratoires et libre circulation des personnes. L'Asie, première puissance industrielle.

Bibliographie

| 99 | *Analyses critiques*

B. Burrough ; J. Helyar, *Barbarians at the gate*. J.K. Galbraith, *Brève histoire de l'euphorie financière*. R. Kuttner, *The end of laissez-faire*. J. Stewart, *Finance Connection*. D. Vise ; S. Coll, *Eagle on the Street*. L. Emmerij, *Nord-Sud la grenade dégoupillée. Pourquoi le sous-développement met l'Occident en danger*. J.C. Barreau, *De l'immigration en général et de la nation française en particulier*. J. Hellier ; D. Redor, *Le travail en Europe, aujourd'hui et demain*. V. Scardigli, *Les sens de la technique*. C. Lepage Jessua, *Audit d'environnement (législation, méthodologie, politique européenne)*.

| 110 | *Comptes rendus*

Tables des matières 1992

| | |
|-----|--------------------------|
| 113 | <i>Liste par auteurs</i> |
| 116 | <i>Liste par thèmes</i> |

Revue *futuribles*

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à *Futuribles* sarl

55, rue de Varenne, F 75341 Paris Cedex 07 - France

Nom

Prénom

Société (ou Profession)

Fonction-Service

Adresse

Tél.

Je désire souscrire un abonnement à la revue mensuelle « *Futuribles* »

| | | | |
|---|---------------------------------|---|------------------------------------|
| | <input type="checkbox"/> France | <input type="checkbox"/> Etranger/ DOM-TOM | <input type="checkbox"/> Par avion |
| <input type="checkbox"/> pour un an/11 n ^{os} | 600 FF | 650 FF | 750 FF |
| <input type="checkbox"/> pour deux ans/22 n ^{os} | 1 000 FF | 1 100 FF | 1 300 FF |

Les étudiants bénéficient d'un tarif spécial (sur demande).

RÈGLEMENT

- sur envoi d'une facture
- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de *Futuribles* sarl
- virement bancaire (CIC, Agence D, 2, boulevard Raspail, 75007 Paris - Compte n° 06511680408-74)

carte bleue, American Express n°

Intitulé Date d'expiration

Signature du titulaire et cachet

Date :

Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ?

La politique française en matière d'immigration

André Postel-Vinay ¹

La croissance démographique des pays du Tiers-Monde et leur incapacité à satisfaire les besoins les plus élémentaires de leur population, concentrée dans des agglomérations géantes où se creusent les inégalités et s'exacerbent les tensions, laissent présager — compte tenu de l'incurie et de la corruption des dirigeants du Nord et du Sud — une dégradation importante de leur situation économique, sociale, politique, qui menace directement les pays industrialisés.

A. Postel-Vinay, montrant les effets pervers des tendances actuelles, dénonce d'abord les risques inhérents à la pression migratoire qu'il juge inéluctable et expose quelle politique la France devrait adopter, ensuite s'attaquant directement aux racines du mal, il souligne le caractère néfaste, voire honteux, de la politique française vis-à-vis du Tiers-Monde et propose de nouvelles pistes pour une véritable coopération au service du développement.

Nous publions ici son analyse sur l'aggravation de la pression migratoire Sud-Nord et son plaidoyer en faveur d'une politique qui, compte tenu de nos capacités d'accueil, doit être plus restrictive si

1. Inspecteur général des finances honoraire, ancien Directeur général de la Caisse centrale de coopération économique, ancien Secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés.

nous voulons préserver en France la paix sociale et assurer aux immigrés et à leurs enfants de véritables possibilités d'intégration.

Soulignant combien le nombre d'immigrés, pour l'instant, est faible en proportion de la population française et combien cependant leur intégration déjà difficile, A. Postel-Vinay décrit les mesures essentielles qu'il conviendrait à cet égard d'adopter (notamment en termes de logements sociaux).

Il plaide ensuite énergiquement en faveur d'une réelle maîtrise des flux migratoires, examinant successivement les mesures devant être adoptées concernant l'arrivée de nouveaux « travailleurs permanents », celles intervenant au titre du « regroupement familial » et celles relevant d'un « droit d'asile » interprété trop largement eu égard à nos capacités d'accueil. Evidemment, l'auteur souligne aussi la nécessité de lutter plus fermement contre l'immigration irrégulière et, enfin, dénonce les dangers inhérents au Traité de Maastricht quant à l'édification (d'ailleurs hypothétique) d'une politique communautaire efficace à l'encontre des pressions migratoires de l'extérieur.

L'analyse sans complaisance d'André Postel-Vinay sur la politique française vis-à-vis du Tiers-Monde, ainsi que les propositions qu'il émet en faveur d'une coopération véritablement utile au développement feront l'objet d'un second article que nous publierons dans notre livraison de janvier.

H.J.

*La montée des périls*²

Les maux qui sévissent dans le Tiers-Monde risquent de s'aggraver fortement au cours des dix prochaines années. Cette évolution menace l'Afrique entière et de très vastes secteurs de l'Amérique latine et de l'Asie. Il existe, certes, des différences considérables entre les régions menacées. Cependant, à notre époque, ces régions présentent une caractéristique commune : elles souffrent de nombreux et puissants facteurs d'instabilité, de misère et de troubles.

Voici quelques-uns de ces facteurs, parmi les plus répandus : une croissance démographique trop rapide ; l'importance de l'analphabétisme ; l'inadaptation de l'enseignement ; la pauvreté des peuples ; des

2. Les intertitres sont de la rédaction.

inégalités sociales criantes ; une corruption très vaste ; des problèmes écologiques graves ou dramatiques ; un exode rural continu ; un chômage déjà considérable et dont l'accroissement paraît d'autant plus fatal que la « population active » augmente encore plus vite que l'ensemble de la population ; la situation tragique d'une grande partie de la jeunesse ; le surpeuplement des taudis ; l'expansion des bidonvilles ; le développement d'agglomérations géantes, ingérables, inhumaines, où une petite minorité de riches, parfois d'une richesse extrême, vit entourée d'une masse pauvre ou très pauvre, en constante augmentation ; la formation progressive — apparemment inéluctable — de concentrations urbaines idéales pour des explosions anarchiques ; les rivalités tribales, religieuses ou raciales ; les tensions entre pays voisins...

Quant aux dirigeants qui ont la charge de ces affreux problèmes, ils sont généralement dépassés par les circonstances (admirons ceux qui ne le sont pas !) et fréquemment inconscients, vénaux ou tyranniques. Ils se montrent souvent enclins à privilégier les dépenses les plus improductives, en particulier les dépenses militaires. Certains d'entre eux témoignent d'un intérêt très vif pour les armes « non conventionnelles ».

A tout cela s'ajoutent les erreurs et les tares des interventions des pays riches, dominés par l'affairisme et des conceptions sans rapport avec les périls à combattre. Pour se convaincre de l'énormité des aberrations commises par les dirigeants de ces pays dans leurs relations avec les PVD³, il suffit de penser aux 1 450 milliards de dollars de la dette du Tiers-Monde⁴. Cette dette a servi, pour environ la moitié, à financer des achats d'armes et des fuites de capitaux vers la Suisse ou d'autres terres d'asile. Quant à l'autre moitié, il n'en resterait qu'un faible pourcentage si l'on en retirait les achats de matériels inadaptés ou superflus, les importations ou les investissements destinés aux classes sociales les plus prospères, les grands travaux trop coûteux pour leur utilité, les usines sans débouchés suffisants, les industries exploitant une main-d'œuvre sans défense, les opérations viciées par le goût du somptuaire ou du spectaculaire, les refinancements d'intérêts impayés et les erreurs pleines de bonnes intentions.

Le cumul de ces aberrations a déclenché, en 1982, ce qu'on appelle la « crise de la dette ». Depuis lors, la mauvaise politique suivie pour remédier à cette crise en a longuement prolongé les effets. L'étonnant mélange de rééchelonnements, refinancements et nouveaux prêts né de

3. PVD : « pays en voie de développement », appellation optimiste, douteuse ou fautive dans presque tous les cas. Je ne l'emploie que par commodité.

4. Voir l'étude 1990 de l'OCDE : « Financement et dette extérieure des pays en développement ».

cette politique a augmenté à la fois le volume de la dette (qui, de 1982 à 1990 s'est élevé de 900 à 1 450 milliards de dollars) et le montant des échéances annuelles (qui est passé de 134 à 162 milliards de dollars pendant la même période). En 1990, ces 162 milliards de dollars équivalaient à 2,6 fois le total de l'aide publique consentie au Tiers-Monde, la même année, par l'ensemble des pays riches du monde occidental. Bien que les arrrages de cette dette scandaleuse soient en partie financés par de nouveaux prêts, leur charge pèse cruellement sur les pays débiteurs. Elle pèse spécialement sur les pauvres. La « politique » de la dette est devenue moins rigide au cours des trois dernières années, mais elle reste encore dangereusement loin de ce qu'elle devrait être.

Les relations des pays riches avec le Tiers-Monde sont également faussées par des dogmes pervers, dont la force et le rayonnement viennent de ce qu'ils servent l'affairisme. Parmi ces dogmes, je citerai le fétichisme du Dieu « Marché », le culte du « moins d'Etat » et l'hérésie dévastatrice du libre-échangeisme absolu. Bien entendu, ces sacro-saints principes souffrent des exceptions quand celles-ci profitent aux groupes d'affaires les plus puissants : c'est ainsi qu'il existe, dans tous les grands pays riches, des systèmes de garanties publiques, qui permettent de faire supporter par l'Etat les principaux risques d'exportations civiles ou militaires et d'investissements orientés vers le Tiers-Monde⁵. Si ces systèmes de garanties étaient supprimés, la masse des erreurs commises dans les PVD se réduirait beaucoup. Cette suppression serait conforme au dogme du « moins d'Etat », mais pour l'opérer, il faudrait encourir l'hostilité de groupes qui comptent parmi les plus gros financiers des partis politiques. Quel gouvernement aurait cette audace ?

En présence des drames du Tiers-Monde et des aberrations dont les PVD sont victimes, en face d'un tel mélange d'inconscience et de corruption (au Nord comme au Sud) comment ne pas croire que la misère et l'anarchie vont continuer de grandir dans le monde sous-développé ? Les dirigeants occidentaux s'ingénient à minimiser ces périls. Serait-ce parce que l'affairisme a besoin de tranquillité ?

Parmi les thèses rassurantes, il y a celle qui fait valoir que la croissance démographique commence à se ralentir dans les pays pauvres et qu'elle va s'y ralentir davantage, leur natalité diminuant grâce à l'évolution des mœurs et au planning familial. Il est vrai que cette natalité se réduit dans de vastes secteurs géographiques, mais trop tard. La population du Tiers-Monde a doublé au cours des trente dernières

5. En France, l'encours des garanties d'Etat délivrées par la Coface pour de « grands contrats » d'exportation vers les PVD était de l'ordre de 400 milliards à la fin de 1990. Une forte proportion des créances correspondantes ne sera jamais recouvrée.

années. Pendant cette longue période, la croissance démographique a fortement contribué à l'aggravation des problèmes écologiques, à l'exode rural, au développement d'agglomérations inhumaines, à la progression de la misère et au chômage d'une masse grandissante de jeunes dont l'avenir paraît actuellement sans espoir. Les dangers créés par cette évolution et par les très graves erreurs qui ont été commises ne sont plus des dangers à long terme, ce sont des dangers qui se sont déjà manifestés et qui risquent de se manifester bien plus largement et violemment dans les années qui viennent.

Cette baisse de la natalité n'intervient pas seulement trop tard, elle n'est pas assez rapide. D'après l'hypothèse présentée par la Banque Mondiale dans un rapport récent⁶, la population du Tiers-Monde — moins la Chine — grandirait encore de 3 milliards en 1989 à 3,7 milliards en l'an 2000 et à 5,4 milliards en 2025. Certes, les taux de croissance envisagés varient beaucoup d'une région à l'autre et, même, d'un pays à l'autre⁷, mais quand on voit les maux qui sévissent dans de nombreux secteurs du Tiers-Monde, il ne paraît pas croyable que les régions frappées par ces maux puissent encore supporter une progression démographique importante (même à un rythme nettement moins rapide qu'au cours des trente dernières années) sans souffrir d'une forte aggravation de la misère, des fanatismes et des conflits. Cette situation fait craindre que la croissance démographique ne soit désormais freinée bien plus par l'augmentation de la mortalité que par le planning familial. La population des PVD ne grandira sans doute pas aussi vite que la Banque Mondiale le suppose, mais le ralentissement de sa croissance viendra probablement bien moins d'un progrès des mœurs que de l'excès de la misère et des troubles, d'une dégradation de l'état sanitaire et d'un développement des épidémies. Si cette évolution se réalise dans de vastes secteurs géographiques, les pays riches en subiront durement les contre-coups. Il serait vain d'espérer que la population de ces pays (quelque 800 millions en l'an 2000)⁸ pourrait éviter les répercussions économiques, sociales et politiques des drames qui frapperaient alors une part importante de la population de 5 milliards d'habitants du monde sous-développé⁹.

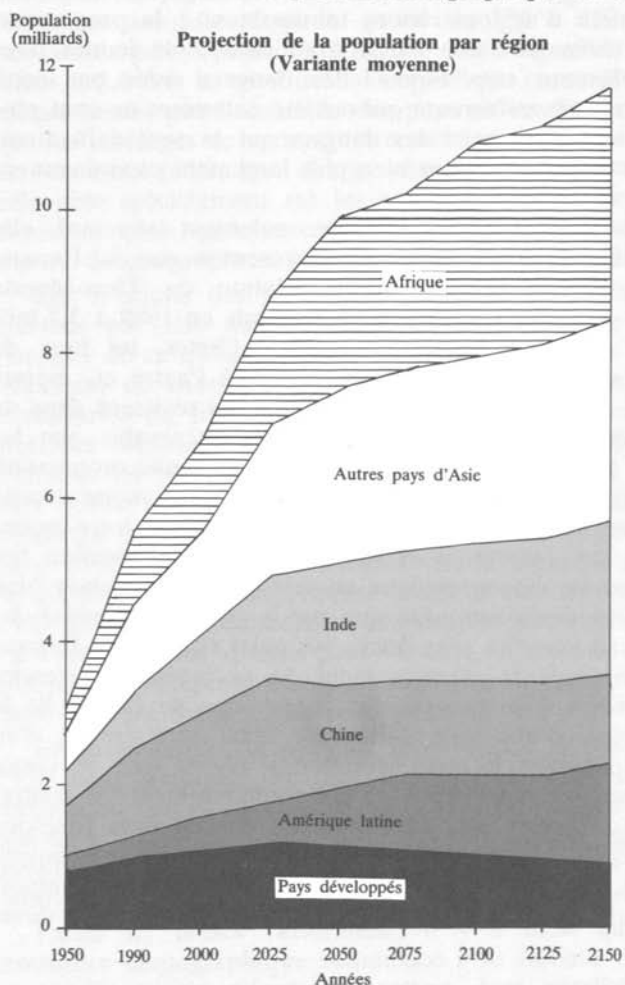
6. « Rapport sur le développement dans le Monde » de 1992.

7. D'après les taux de croissance envisagés par la Banque Mondiale, la progression démographique resterait trop rapide ou beaucoup trop rapide dans les PVD, sauf dans quelques cas : la Chine, le Sri Lanka, l'Indonésie, la Thaïlande, la Colombie, le Chili, l'Argentine et un petit nombre de pays de moins de 5 millions d'habitants.

8. La population des pays de l'OCDE atteindrait environ 814 millions en l'an 2000, d'après la Banque Mondiale.

9. Chine comprise, et 3 700 millions sans la Chine.

L'explosion démographique du Sud



Source : FNUAP. — Etat de la population mondiale 1992.

la population totale du Bassin méditerranéen en 1950, n'en représentaient déjà plus que 52 % en 1985, et n'en représenteraient plus que 36 % à l'horizon 2025. Date à laquelle au contraire l'Algérie, l'Egypte, la Libye, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie représenteraient 60 % de la population totale du Bassin méditerranéen¹.

futuribles

1. Programme des Nations Unies pour l'Environnement. — *Le Plan Bleu : avenir du Bassin méditerranéen*. — Paris : Editions Economica, 1988, pp. 73 et suivantes.

La France et les nations européennes voisines sont spécialement exposées à ces périls, parce qu'elles se trouvent à proximité de régions d'Afrique et du Proche-Orient qui comptent parmi les plus menacées. D'après les estimations de la Banque Mondiale, la population des pays du Sud de la Méditerranée (Turquie incluse) pourrait grandir de 188 à 235 millions, soit 25 %, de 1990 à 2000 (de 58 à 75 millions, soit 29 % pour le seul Maghreb)¹⁰. Quant à la population de la moitié Nord de l'Afrique tropicale, elle continuerait de croître encore plus vite et s'élèverait d'environ 33 % pendant la même période¹¹. Ces perspectives démographiques sont très inquiétantes, étant donné la variété et la gravité des autres maux dont souffrent ces secteurs de l'Afrique et du Proche-Orient. Elles font redouter que les problèmes et les drames de ces régions ne s'aggravent rapidement. Selon toute vraisemblance, cette aggravation provoquerait une croissance — également rapide — des migrations vers la France et les nations européennes voisines. Ce danger est tout à fait réel, bien que les gouvernements européens paraissent encore en douter. Il peut se réaliser au cours de la présente décennie. Il est même à craindre qu'il ne se trouve accru par les incidences des fanatismes et des terrorismes. Les migrations vers cette partie de l'Europe augmenteront probablement aussi (mais sans doute pas autant) en provenance d'autres secteurs du Tiers-Monde dont l'avenir ne semble pas moins sombre — ou guère moins sombre — que celui des PVD les plus proches de nous. Et d'autres migrations nous viennent et nous viendront de l'Europe elle-même, comme nous le montrent les drames des pays de l'Est et de l'ex-Yougoslavie. Il ne suffit pas d'être Européen pour être immunisé contre la misère, les fanatismes, la barbarie et l'anarchie.

Il m'a paru nécessaire de procéder à ce tour d'horizon avant d'examiner dans quelle mesure la politique française actuelle peut protéger la France contre ces périls. Cet examen suppose que l'on étudie cette politique dans deux domaines : l'immigration, et nos relations avec les PVD. Notre politique d'immigration sera étudiée dans la suite du présent article. Un deuxième article traitera de notre politique à l'égard du Tiers-Monde. Il paraîtra dans le prochain numéro de *Futuribles*.

10. Malgré une baisse importante du taux de fécondité.

11. La population de l'Afrique tropicale, au nord de l'équateur, grandirait approximativement de 360 à 480 millions au cours de ces dix années. Les hypothèses de croissance démographique envisagées par la Banque Mondiale me paraissent trop fortes, parce qu'elles sous-estiment — à mon avis — le danger d'une augmentation de la mortalité. Si cette augmentation s'opère, comme il y a lieu de le craindre, les maux qui la provoquent renforceront les tendances à l'émigration.

Pour une réforme de notre politique d'immigration

Une croissance rapide de l'immigration serait très dangereuse pour la stabilité sociale et politique de la France, en raison du chômage qui sévit dans notre pays : la grande majorité des nouveaux arrivants n'aurait pas d'autre choix que la misère ou la délinquance.

Ce danger d'une immigration trop forte n'apparaît cependant pas encore, à l'examen de nos statistiques : d'après le recensement de 1990, la population étrangère résidant en France s'élèverait à 3 580 000, au lieu de 3 680 000 lors du recensement de 1982. Loin d'augmenter, elle aurait diminué de 100 000 et ne représenterait plus que 6,3 % de la population totale de la France au lieu de 6,8 %. Cette diminution proviendrait toutefois de deux variations contraires : une réduction de 280 000 du nombre des étrangers originaires de la Communauté européenne et une augmentation de 180 000 du nombre des autres étrangers. Sur la base de cette augmentation de 180 000, on peut estimer que le nombre des étrangers originaires du Tiers-Monde a grandi d'environ 160 000 entre les deux recensements. Par ailleurs, pendant la même période 1982-90, environ 200 000 étrangers de cette origine ont acquis la nationalité française. Le nombre des Français ou étrangers originaires du Tiers-Monde se serait donc accru d'environ 360 000¹². Un accroissement de cet ordre semble très modéré pour une période de huit ans, dans un pays dont la population totale atteint 56,6 millions. Enfin, on peut estimer qu'en 1990 les immigrés originaires des PVD et les enfants de ces immigrés¹³ formaient une population de l'ordre de 3,5 à 4 millions, dont 2 millions d'étrangers et 1,5 à 2 millions de Français¹⁴. Cet ensemble d'immigrés et d'enfants d'immigrés atteindrait donc, au plus, 7,1 % de la population totale de la France.

Il est vrai qu'il faudrait tenir compte également de l'immigration clandestine ; mais quelle peut être son importance ? L'opération de « régularisation » réalisée en 1981 avait provoqué le dépôt de 145 000 demandes, dont 132 000 furent agréées. Le nombre des « clan-

12. Les chiffres de 160 000, 200 000 et 360 000 ne sont que des ordres de grandeur.

13. Enfants dont l'un des parents ou les deux parents sont des immigrés originaires du Tiers-Monde.

14. Je n'ai pas pu évaluer exactement le nombre de ces Français, faute de données suffisantes. L'évaluation est particulièrement difficile — et aléatoire — pour ceux des enfants d'immigrés originaires du Tiers-Monde qui sont Français de naissance ou deviennent Français, sans formalité, pendant leur minorité ou à leur majorité.

destins » devait d'ailleurs dépasser largement 145 000, car malgré l'esprit très libéral dont s'inspirait l'opération, celle-ci n'était pas offerte à tous les étrangers : le demandeur devait prouver qu'il était arrivé en France avant le 1^{er} janvier 1981 et produire un contrat de travail. En plus, parmi les « clandestins », il y en a certainement qui ont craint de prendre contact avec l'administration et la police.

En 1980, Christian Bonnet, alors Ministre de l'Intérieur, avait évalué le nombre des « clandestins » à 300 000 et ce chiffre fut repris, en 1981, par François Autin, Secrétaire d'Etat aux Immigrés. Comme cela se produit d'habitude en cas de « régularisation » massive, le stock des « clandestins » s'est probablement reconstitué assez vite après 1981, toute « régularisation » importante étant considérée, dans les pays d'émigration, comme un signe de bienveillance encourageant. Si l'on admet ce chiffre de 300 000 pour les années 1980-81, le nombre actuel des « clandestins » doit être nettement plus élevé, la situation de l'Afrique et d'autres régions du Tiers-Monde s'étant beaucoup aggravée depuis dix ans.

Dans quelle mesure le chiffre de 3 580 000 étrangers — donné par le recensement de 1990 — pourrait-il être inférieur à la réalité ? Pourrait-il lui être inférieur d'environ 500 000, ce qui supposerait une sous-estimation de l'ordre de 12 % ? Cela ne paraît pas impossible, étant donné la manière dont les recensements s'effectuent, mais une sous-estimation d'un ordre de grandeur très supérieur ne semble guère vraisemblable.

L'immigration demeure donc faible par rapport à la population totale (même s'il y a plusieurs centaines de milliers de « clandestins ») ; et cette immigration n'a progressé que lentement. Cependant, elle a déjà fait naître de sérieuses tensions sociales. Comment expliquer ces tensions ? Elles ont, semble-t-il, deux causes principales : d'une part, la concentration d'une très grande partie de cette immigration dans certaines régions¹⁵ et, à l'intérieur de ces régions, dans certains quartiers de villes ou de banlieues ; d'autre part, les difficultés d'existence de la plupart des Français et des étrangers qui vivent dans ces quartiers (pauvreté ou misère, logements dégradés ou surpeuplés, importance du chômage et, spécialement du chômage des jeunes). Ces tensions risquent de s'accroître et de se répandre au cours des années 90, si l'immigration s'accélère, comme c'est à craindre.

15. D'après le recensement de 1990, près de 40 % des étrangers résident en Ile-de-France ; 12 % vivent dans la région Rhône-Alpes, et 8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'ensemble des trois régions groupe donc 60 % de la population étrangère. Le département de la Seine-Saint-Denis est celui où le pourcentage d'étrangers est le plus fort (plus de 20 % d'étrangers). Paris vient ensuite (plus de 16 %). Il s'agit là des seuls étrangers, sans compter ceux des immigrés ou enfants d'immigrés qui sont Français.

Les flux migratoires internationaux d'hier et de demain

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) dans son rapport 1992 sur « l'Etat de la population mondiale » relève que « Les migrants sont de plus en plus nombreux à franchir les frontières nationales. La migration internationale qui peut profiter aux pays émetteurs aussi bien qu'aux pays récepteurs est en passe de devenir un problème international majeur dans les années 90. Ce ne sont pas moins de 70 millions de personnes, essentiellement originaires du monde en développement, qui travaillent (légalement ou clandestinement) hors de leur patrie : plus d'un million de personnes émigrent définitivement à l'étranger et un nombre presque égal demande chaque année l'asile¹.

A la fin des années 80, la migration internationale a atteint des niveaux sans précédent. Les Etats-Unis, le foyer traditionnel des "populations en surnombre", ont accordé chaque année des autorisations permanentes de séjour à quelque 603 000 immigrants au cours des années 80 — le chiffre le plus élevé de l'histoire, à l'exception de la période 1900-1920. Entre 1984 et 1988, la migration au Canada et en Australie a doublé. Pendant les années 80, plus de huit millions d'immigrants ont été autorisés à s'installer dans ces trois pays. Ces migrants ne viennent plus d'Europe mais principalement d'Asie. Aux Etats-Unis, l'immigration en provenance d'Europe a reculé de 53 % en 1960 à 12 % seulement en 1984, alors que celle de l'Asie est passée de 8 % à 44 %².

En Europe, la migration d'est en ouest est également devenue un facteur important, bien qu'à ce jour l'Allemagne soit le seul pays européen qui ait accueilli un nombre considérable de migrants d'Europe centrale et orientale. L'ancienne République

fédérale d'Allemagne a ouvert ses portes à un million d'immigrants de 1984 à 1988. Rien qu'en 1989, 720 000 Allemands ethniques d'Europe centrale et orientale ont pénétré en Allemagne — sans compter ceux de l'ancienne République démocratique allemande³.

Le FNUAP fait observer que les flux migratoires varient considérablement suivant les périodes et les circonstances : ainsi l'Europe a-t-elle attiré de très nombreux travailleurs étrangers jusqu'en 1973 alors qu'ensuite, les pays de la Communauté ont généralement adopté au contraire une politique très restrictive. De la même manière, les pays exportateurs de pétrole, alors qu'ils souffraient de pénurie de main-d'œuvre et disposaient de ressources financières abondantes, ont attiré une importante population étrangère : le nombre de travailleurs migrants dans les Etats pétroliers de la péninsule arabe a ainsi presque triplé de 1975 à 1985, passant de 2,8 millions à 7,8 millions dix ans plus tard, les pays d'Asie du Sud y envoyant pendant quatre ans (1980-1984) près d'un demi-million de leurs ressortissants par an⁴.

Puis les vents de l'économie ont à nouveau tourné. Au milieu des années 80, le prix du pétrole a commencé à baisser et, par conséquent, la demande de main-d'œuvre au Moyen-Orient. Le nombre des travailleurs migrants d'Asie du Sud a été ramené à moins de 300 000 par an. Finalement, la guerre du Golfe a renvoyé chez eux 600 000 migrants asiatiques⁵. D'autres pays récepteurs ont été touchés par la baisse du prix du pétrole — en 1983, le Nigéria a expulsé un million de Ghanéens. Le FNUAP ne manque pas de souligner que, selon toute vraisemblance, les pressions migratoires s'accroîtront à l'avenir.

1. Appleyard, Reginald. — « International Migration : Challenge for the Nineties ». — IOM, Genève, 1991.

2. United Nations Population Division. — « World Population Monitoring 1991 ». — New York : ONU, 1991 et Appleyard, Reginald. — « The Impact of International Migration in Developing Countries ». — Paris : OCDE, 1989, pp. 24-26.

3. United Nations Population Division. — « World Population Monitoring 1991 ». — *op. cit.*

4. United Population Division. — *op. cit.*

5. EXCWA. — « Gulf Task Force ». — Informal paper, New York, June 1991.

Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ?

Il souligne notamment que : des populations toujours plus nombreuses dans le Sud coïncideront avec une diminution de l'accroissement naturel dans le Nord et pronostique que, à l'instar de ce qui se produit dans l'atmosphère quand il y a une forte variation entre les hautes et les basses pressions, ce déséquilibre pourrait provoquer un vent de migration en direction du Nord.

L'analyse de la situation dans chaque région rend bien compte de l'intensité des pressions futures. De 1990 à 2025, la main-d'œuvre de l'Amérique centrale surpeuplée devrait s'accroître de 50,5 millions de personnes. En Amérique du Nord, elle ne connaîtra aucun accroissement, si ce n'est par la migration⁶.

Au cours de la même période, la population active en Europe du Nord et de

l'Ouest, plus celle de l'Italie, devrait diminuer de 14,5 millions, soit 11 %. La baisse sera plus marquée dans la tranche d'âge des entrants potentiels dans la population active. Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans accusera un recul de 26 %, passant de 44,2 millions à 32,5 millions. Pendant ce temps, la main-d'œuvre d'Afrique du Nord s'accroîtra de 56,6 millions de personnes. »

Considérant plus généralement le différentiel de croissance démographique et de conditions de vie entre les deux rives de la Méditerranée, il est bien clair que la pression migratoire Sud-Nord ne peut que s'accroître et ceci d'autant plus que la coopération Europe-Maghreb ne contribue guère à résorber les inégalités...

futuribles

6. Les chiffres sur la main-d'œuvre sont tirés de « World Demographic Estimates and Projections 1950-2025 ». — Nations Unies, New York, 1988.

En face de ces périls, quelle devrait être notre politique d'immigration ?

Je suis bien d'accord sur les deux grands principes de la politique actuelle d'après lesquels nous devons essayer :

— d'« intégrer » dans la société française les immigrés qui sont installés en France et que nous avons accepté d'accueillir de façon durable en leur délivrant un titre de séjour pluriannuel. Il serait aussi illusoire qu'inhumain de vouloir chasser de notre pays une fraction quelconque de cette population ;

— de mieux « maîtriser les flux migratoires vers la France ».

Je ne prétends évidemment pas dresser une liste des mesures à prendre. J'aborderai seulement quelques problèmes qui me paraissent essentiels, en commençant par ceux de l'« intégration »¹⁶.

16. Deux groupes de documents fournissent les données essentielles des problèmes de l'immigration : les rapports annuels du « Haut Conseil à l'intégration », présidé par M. Marceau Long, Vice-Président du Conseil d'Etat ; et les rapports annuels de la « Direction de la Population et des Migrations » (rapports de M. André Lebon, Conseiller technique, avec un avant-propos de M. Gérard Moreau, Directeur. — « Immigration et présence étrangère en France, les données, les faits »). Ces rapports annuels sont publiés par « la Documentation française ».

« L'intégration » des immigrés

Pour cette « intégration », le problème du logement social est fondamental. Le rapport présenté en mai 1990 à l'Assemblée nationale par M. Philippe Marchand au sujet de l'« intégration des immigrés » signale que « L'ensemble des personnalités entendues... ont été unanimes pour dire (à propos du logement) qu'il s'agissait là de la question centrale »¹⁷. A l'appui de la même opinion, le premier rapport annuel du « Haut conseil à l'intégration » résume, de la façon suivante, les renseignements fournis par les maires de 30 villes grandes ou moyennes : « La situation est déplorable. Pour le logement social, la demande est de loin supérieure à l'offre ; les quartiers difficiles sont légion... »¹⁸.

Comme le signale Patrick Weil, dans son livre sur « La France et ses étrangers », l'effort de construction et de rénovation des logements sociaux est resté très insuffisant pendant une longue période¹⁹. En particulier, les constructions de logements HLM locatifs ont été dangereusement réduites au cours des deux dernières décennies : 123 000 en 1970 ; 66 000 en 1980 ; 52 000 en 1990.

A cause de cette réduction et de l'inconscience dont elle témoigne, un grand nombre de Français et une forte proportion des immigrés souffrent de conditions de logement inacceptables : 43 % des immigrés habitent des logements surpeuplés ; ceux qui vivent dans des HLM (23 %) s'y trouvent fréquemment relégués dans les immeubles les plus vétustes et les plus dégradés ; quant aux 77 % qui habitent en dehors des HLM, il n'est pas difficile d'imaginer qu'ils sont, le plus souvent, mal ou très mal logés, étant donné le niveau de leurs salaires et celui des loyers. Certes, l'« aide personnalisée au logement » apporte un secours substantiel à ses bénéficiaires, mais ses règles d'attribution, d'interruption ou de retrait demeurent bien trop strictes, comme le souligne le rapport de M. Philippe Marchand.

La construction et la rénovation des foyers de travailleurs isolés sont très insuffisamment dotées, elles aussi, de même que l'amélioration de

17. Rapport n° 1348 annexé au procès-verbal de la séance du 11 mai 1990. Voir, sur le logement, les pages 45 à 55 et, en annexe, les déclarations de M. Hubert Prévot, Secrétaire général à l'Intégration, pages 296 à 299.

18. « Pour un modèle français d'intégration », rapport publié par la « Documentation française » en mars 1991.

19. Weil, Patrick. — *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*. — Paris : Calmann-Lévy, septembre 1991, préface de M. Marceau Long. Sur le logement, voir notamment les pages 258 et 270 à 277. Cet ouvrage traite de tous les aspects de la politique d'immigration.

logements vétustes ou dégradés appartenant à des propriétaires privés et logeant des personnes de ressources très modestes, notamment des immigrés.

La première priorité de la politique d'intégration devrait être le logement social. Il n'y aura pas d'intégration — il y aura au contraire des conflits grandissants — si les Pouvoirs publics n'augmentent pas, dans des proportions considérables, les ressources affectées à la rénovation et à la construction d'immeubles locatifs accessibles aux revenus les plus faibles. Il va de soi que les ressources en question doivent être composées de subventions et d'emprunts à long terme et à taux très réduits pour permettre des loyers suffisamment bas. Il va de soi également que les efforts à réaliser doivent être faits pour les Français comme pour les étrangers.

Il est vrai que le problème des ressources n'est que l'un des problèmes à résoudre. D'autres obstacles devraient être surmontés, en particulier celui des terrains. Pour progresser vraiment, malgré toutes les difficultés à vaincre, il faudrait une volonté politique extrêmement ferme.

En plus de l'amélioration du logement — première priorité — bien d'autres efforts devraient être fortement développés, en faveur des Français et des étrangers, dans les quartiers pauvres où vivent des immigrés : par exemple les constructions d'écoles, les enseignements adaptés, la formation professionnelle, l'aide à la recherche d'emplois, la lutte contre la drogue, l'offre de stages et de loisirs pour les jeunes, les diverses formes d'aide sociale... Sans doute un grand nombre de ces quartiers ont-ils déjà bénéficié d'efforts de ce genre, mais, comme en matière de logement, ces efforts — pleins de difficultés — n'ont pas été à la mesure des problèmes et des dangers.

Parmi les difficultés de la politique d'intégration, le chômage est l'une des pires, spécialement le chômage des jeunes. En 1989, les taux de chômage des étrangers de 15 à 24 ans atteignaient 25 % pour les hommes, 33,2 % pour les femmes et 28,4 % pour l'ensemble. Ces taux s'appliquaient aux étrangers de toutes nationalités, européennes ou pas. Ils étaient plus forts ou beaucoup plus forts pour certaines nationalités du Tiers-Monde. Pour les Français, les taux correspondants s'élevaient à 16,3 %, 23,8 % et 20 %, taux moins élevés mais quand même inquiétants. Enfin, pour l'ensemble de la « population active », le taux de chômage atteignait 9 % pour les Français et presque le double (17,8 %) pour les étrangers, avec de fortes variations suivant les nationalités²⁰. Cet écart s'est accentué en 1990, le nombre de chômeurs français ayant

20. Voir : « Pour un modèle français d'intégration » (Premier rapport du « Haut Conseil à l'intégration »).

augmenté de 0,6 % et celui des chômeurs étrangers de 3,4 % (4,4 % pour les « non CE », avec, toujours, de fortes différences suivant les nationalités). Cette situation — et les tensions qu'elle avive peuvent faire craindre un échec de l'intégration pour d'importantes catégories d'immigrés. On rencontre là un problème qui dépasse la politique d'immigration : avec la concurrence sans frein qui s'exerce dans le monde actuel, avec une société dominée par cette concurrence et les « lois du marché », quand et comment pourrions-nous réduire le chômage ? Parviendrions-nous à empêcher son aggravation ?

L'augmentation considérable des moyens nécessaires à l'amélioration du logement social et aux autres efforts d'« intégration » se heurte à des objections d'ordre financier. Il faudrait passer outre. Sinon les tensions sociales et la violence grandiront. Les nouveaux efforts qu'il faudrait réaliser sont d'autant plus urgents qu'ils ont été longtemps différés et ne peuvent pas être efficaces sans délais. Des économies compensatrices pourraient être opérées dans d'autres domaines. Il ne manque pas d'opérations déraisonnables ou pires parmi nos dépenses d'équipement ou d'armement ou nos financements vers les PVD. Mais notre société est-elle encore capable de maîtriser l'affairisme qui profite de ces gaspillages ? Les entreprises intéressées ne figurent-elles pas parmi les principaux financiers de nos partis politiques ?

La politique d'intégration ne pourrait pas s'accommoder de mesures qui restreindraient l'accès à la nationalité française²¹ ou limiteraient les prestations sociales accordées aux immigrés. Ces mesures iraient exactement à l'encontre des progrès que nous devons rechercher.

La politique d'intégration ne réussira pas, si nous ne parvenons pas à « maîtriser les flux migratoires vers la France ». Cette opinion paraît aujourd'hui très largement admise. Elle a été exprimée par M. Philippe Marchand dans son rapport à l'Assemblée nationale²², et soutenue par M. Hubert Prévot, Secrétaire général à l'Intégration, devant la commission que présidait M. Philippe Marchand. Voici un extrait de cet exposé :²³

« Il a paru au Gouvernement que la première action à mener pour réussir l'intégration était de maîtriser les flux migratoires. Cela peut sembler paradoxal. Mais quand on regarde ce qui se passe sur le terrain, on s'aperçoit que les actions menées pour l'intégration des étrangers sont

21. Cela ne signifie pas qu'aucun amendement ne devrait être apporté à nos textes sur la nationalité, mais les amendements à opérer ne concernent que des compléments ou des précisions d'importance secondaire.

22. Page 27 du rapport de M. Philippe Marchand. — *op. cit.* (voir note 17).

23. Exposé du 24 avril 1990, page 294 du rapport de M. Philippe Marchand. — *op. cit.*

souvent à la mesure des problèmes, mais juste à la mesure des problèmes et parfois un peu au-dessous.

Si le nombre de personnes auxquelles il faut apporter l'enseignement, le logement, l'aide sociale, vient à s'accroître brusquement, l'équilibre qui a pu être atteint par un maire, un département, des administrations locales, risque fort d'être déplacé.

Or, dans beaucoup d'endroits, les nouveaux flux migratoires se concentrent là où il y avait déjà le maximum de difficultés concernant l'accès au logement ou à l'emploi. »

Immigration, au sommaire de récents numéros de *futuribles*

Aznar, Guy. — « La spéculation sur l'immigration. Désinformation et faux débats ». — n° 158, octobre 1991.

Ben Jelloun, Tahar. — « L'émergence de sociétés pluriculturelles ». — n° 140, février 1990.

Chesnais, Jean-Claude. — « L'émigration d'Europe centrale et orientale. Tendances et enjeux ». — n° 158, 1991.

Wattelar, Christine ; Roumans, Guido. — « L'immigration, facteur d'équilibre démographique ? Quelques simulations ». — n° 145, juillet-août 1990.

futuribles

Je ne crois nullement que les « actions menées pour l'intégration des étrangers » aient été — à un moment quelconque — « à la mesure des problèmes ». Cependant, si l'on traduit en langage ordinaire les euphémismes obligatoires de ce texte officiel, on voit bien l'inquiétude de l'orateur et les risques qui existent dès aujourd'hui.

Quel objectif faudrait-il essayer d'atteindre ? Il faudrait essayer de freiner l'immigration de telle sorte qu'elle n'aggrave pas les dangers sociaux et politiques qui menacent notre pays. Pour la présente décennie, cela supposerait un freinage bien plus rigoureux que celui que nous pratiquons.

On peut, certes, se demander si nous avons le droit de chasser la misère qui frappe à notre porte. Cependant, nous ne pouvons pas l'accueillir sans limite : nous en péririons sans la soulager. Certains paraissent espérer que ce vaste naufrage permettrait l'avènement d'une société pluriethnique entièrement nouvelle, très supérieure à la société d'aujourd'hui... Hélas, la naissance de cette société idéale ne semble guère probable dans un avenir prochain.

La « maîtrise des flux migratoires »

Comment réduire les arrivées de nouveaux migrants ? Je me bornerai à évoquer quelques-uns des problèmes qui se posent dans les domaines suivants : l'admission de nouveaux « travailleurs permanents »²⁴ ; l'immigration familiale ; le droit d'asile ; la lutte contre l'immigration irrégulière ; Maastricht et l'immigration.

La fuite des cerveaux vers les pays riches

Les pays en développement perdent chaque année des milliers de spécialistes, ingénieurs, médecins, scientifiques, techniciens. Frustrés par le faible niveau des salaires et par les possibilités limitées qui s'offrent à eux dans leurs pays d'origine, ils émigrent vers les pays riches où leurs compétences peuvent être mieux utilisées et mieux rémunérées.

Il s'agit partiellement d'un problème de surproduction. Les systèmes d'enseignement des pays en développement sont souvent organisés en fonction de besoins qui correspondent à ceux des pays industrialisés et forment ainsi un nombre excessif de diplômés de haut niveau. La Somalie forme environ cinq fois plus de diplômés universitaires qu'elle ne peut en employer. En Côte-d'Ivoire, le taux du chômage des diplômés atteint 50 %.

Les pays industrialisés tirent profit des aptitudes des immigrés. De 1960 à 1990, les Etats-Unis et le Canada ont accueilli plus d'un million de cadres et de techniciens venus des pays en développement. L'enseignement aux Etats-Unis repose largement sur eux : dans les écoles d'ingé-

nieurs, en 1985, on estime que la moitié des maîtres assistants de moins de 35 ans étaient étrangers. Le Japon et l'Australie s'efforcent également d'attirer des émigrants hautement spécialisés.

Cette perte de main-d'œuvre spécialisée constitue une grave hémorragie de capitaux. Le service des recherches du Congrès des Etats-Unis estimait qu'en 1971-1972, les pays en développement perdaient 20 000 dollars d'investissement par émigrant spécialisé, soit 646 millions de dollars au total. Cette perte est compensée en partie, mais en partie seulement, par les envois de fonds des travailleurs.

Il peut se faire que certains pays aient plus d'habitants instruits qu'ils ne peuvent en employer, mais d'autres perdent des spécialistes dont ils ont désespérément besoin. Au Ghana, 60 % des médecins formés dans les années 80 pratiquent actuellement à l'étranger, d'où des pénuries critiques dans les services de santé. On estime que l'Afrique dans son ensemble a perdu 60 000 cadres intermédiaires et supérieurs de 1985 à 1990.

futuribles

Source : PNUD. — « Rapport mondial sur le développement humain, 1992 ».

24. « Permanents » par opposition aux « travailleurs saisonniers » (Espagnols ou Portugais pour plus de 90 %) qui viennent quelques semaines en France, chaque année, pour les vendanges ou d'autres activités agricoles. Le nombre de ces « saisonniers » s'est élevé à 58 249 en 1990. A l'heure actuelle, il ne semble pas que ces « saisonniers » cherchent à rester en France.

Réduire l'admission de nouveaux « travailleurs permanents »

Les « travailleurs permanents » forment, avec les membres de familles d'immigrés et les demandeurs d'asile, les trois groupes de nouveaux migrants — étrangers à la CE — qui reçoivent le plus grand nombre d'autorisations de séjour.

Le nombre annuel des nouveaux « travailleurs permanents » qui ont bénéficié de ces autorisations s'est élevé de 9 716 en 1985 à 22 393 en 1990. Ce chiffre de 22 393 comprend 8 779 originaires de la CE et, à concurrence de 4 379, des Européens hors CE, des Américains du Nord et des Japonais. Le complément (9 235 personnes, soit 41,2 % du total) concerne des travailleurs originaires du Tiers-Monde (dont 3 570 Libanais et 1 646 Maghrébins).

Sur les 22 393 « travailleurs permanents » admis en 1990, 14 024 ont eu librement accès au marché du travail en raison de leur nationalité (ressortissants de la CE et Libanais ; Polonais, jusqu'au 8 avril 1991 ; Cambodgiens ; Laotiens ; Vietnamiens ; Togolais ; Gabonais). Quant aux autres étrangers bénéficiaires d'autorisations de séjour et de travail, plus de 80 % vivaient déjà en France et ont été « régularisés ».

Il faudrait supprimer la liberté d'accès au travail pour les étrangers « non-CE » et limiter, le plus possible, les « régularisations ». Le nombre de celles-ci a grandi de 6 846 en 1989 à 11 792 en 1990 et 14 657 en 1991²⁵. Cette progression s'explique sans doute en grande partie par le désir de venir en aide à certains des très nombreux « demandeurs d'asile » dont les demandes ont été récemment rejetées. Elle se justifie probablement, mais elle n'est pas sans risques. Tout commencement de laxisme dans ce domaine encouragerait les migrations irrégulières.

Restreindre l'immigration familiale

D'après les règles en vigueur, le « regroupement familial » se limite au conjoint de l'étranger établi en France et à ses enfants âgés de moins de 18 ans (ou de 21 ans dans certains cas)²⁶. Le demandeur doit justifier d'une année de résidence en France en situation régulière, avoir des ressources stables au moins égales au SMIC et disposer d'un logement

25. Je ne possède pas encore toutes les données de l'année 1991.

26. Toutefois, d'après le Conseil d'Etat, il faut admettre l'arrivée de plusieurs femmes, lorsque la polygamie est conforme au droit du pays d'origine. Cette décision est aberrante.

jugé suffisant pour l'accueil de sa famille. Quant aux personnes visées par la demande, elles doivent subir, dans leur pays d'origine, un contrôle médical, pour prouver qu'elles ne sont pas atteintes de maladies dangereuses. Des régimes dérogatoires plus favorables existent, sans motifs suffisants, pour cinq pays d'Afrique noire.

D'après un arrêt du Conseil d'Etat, du 28 décembre 1978, le regroupement familial est un droit pour le travailleur immigré. Ce droit résulterait du préambule de la Constitution de 1946 (confirmé en 1958). Ce texte se borne cependant à dire, au sujet de la famille : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». En outre, les principes énoncés dans ce préambule ne sont manifestement que des vœux. On y trouve, par exemple, des phrases de ce genre : « Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi » et : « La Nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs ». S'il s'agissait là de droits, l'Etat français serait gravement condamnable, mais il s'agit simplement d'objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre.

Il est vrai que le Conseil d'Etat peut invoquer, en faveur du « droit au regroupement familial », la manière très stricte dont la « Cour européenne » interprète l'article 8 de la « Convention européenne des droits de l'homme ». Cet article 8 n'a pourtant pas la rigidité que la Cour européenne lui attribue. Il accepte en effet qu'il y ait « ingérence d'une autorité publique » dans l'exercice du droit de toute personne « au respect de sa vie privée et familiale » si « cette ingérence est prévue par la loi » et si « elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé et de la morale ou à la protection des droits et libertés d'autrui ». Cet article 8 admet donc, de façon très large, plusieurs motifs de limitation du prétendu droit au regroupement familial. Il ne mentionne d'ailleurs pas expressément l'existence de ce droit. Le Gouvernement français devrait informer ses partenaires de la Communauté qu'il n'accepte pas cette interprétation de l'article 8 et qu'il ne s'y conformera pas. Il devrait également les inviter à suivre son exemple. Sinon, cette jurisprudence risque de s'étendre et d'entraver des efforts nécessaires au freinage de l'immigration.

Le nombre de personnes admises en France au titre de l'immigration familiale a été de 45 765 en 1983 ; il s'est réduit à 26 769 en 1987, puis s'est relevé, pour atteindre 36 949 en 1990. Ce chiffre de 36 949 se répartit, comme indiqué dans le tableau ci-contre, entre les ressortissants des pays du Nord et du Sud.

Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ?

En 1990, l'immigration familiale venait des pays sous-développés à concurrence de 90 % ; et elle était, pour 62 %, maghrébine. Sa répartition était à peu près la même au cours des années précédentes.

Le gouvernement de Michel Rocard s'est efforcé de réduire les regroupements familiaux en faisant respecter les conditions fixées pour leur autorisation. Des instructions dans ce sens ont été adressées aux Consuls de France chargés de la délivrance des visas. Mais les conditions fixées restent très insuffisantes. En outre, le nombre très élevé des visas accordés incite à croire qu'elles sont fréquemment « tournées ».

Il faudrait rendre ces conditions bien plus strictes, voire limiter ces regroupements par un quota annuel²⁷, ou les interrompre, en expliquant les nécessités de ce raidissement à nos partenaires de la CE et aux pays d'origine.

| Pays d'origine de l'immigration familiale en France en 1990 ¹ | | |
|--|--------|--------|
| Région d'origine | Nombre | % * |
| <i>Pays du Nord</i> | | |
| — CEE | 116 | 0,3 % |
| — Europe hors CEE . . . | 1 672 | 4,5 % |
| — Amérique du Nord . . . | 1 311 | 3,5 % |
| — Japon | 609 | 1,6 % |
| Totaux | 3 708 | 9,9 % |
| <i>Pays du Sud</i> | | |
| — Afrique | 25 767 | 69,8 % |
| dont Maghreb | 23 088 | 62,5 % |
| — Amérique latine | 523 | 1,4 % |
| — Asie | 6 951 | 18,9 % |
| dont Turquie | 4 723 | 12,8 % |
| Totaux | 33 241 | 90,1 % |

1. Les chiffres de ce tableau sont tirés d'un rapport de la « Direction de la population et des migrations » (Rapport de M. André Lebon, déjà cité dans la note 14 ci-dessus).
* % par rapport à 36 949.

Les limites du droit d'asile

Le principe suivant lequel nous devons laisser entrer en France tout étranger qui invoque le « droit d'asile » ne correspond plus aux problèmes et aux possibilités de notre époque. Compte tenu de la pauvreté et des troubles qui sévissent dans un grand nombre de pays du Tiers-Monde, l'acceptation de ce principe provoque inévitablement l'arrivée d'une masse excessive de demandeurs, attirés par le double espoir d'entrer facilement en France et d'y rester avec ou sans statut de réfugié.

Depuis le début des années 1980, le nombre annuel des demandes

27. Comme aux Etats-Unis où des quotas de ce genre existent depuis longtemps.

d'asile et celui des taux de rejet de ces demandes ²⁸ ont beaucoup varié. Le tableau ci-dessous indique ces nombres et ces taux pour les années qui comportent des changements d'une certaine importance.

| | 1981 | 1984 | 1985 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|----------|
| Demandes d'asile . . | 19 863 | 21 714 | 28 925 | 34 352 | 61 422 | 54 717 | 46 784 | 30 000 ? |
| Taux de rejet | 22,3 % | 34,7 % | 56,7 % | 65,4 % | 71,9 % | 84,5 % | 80,3 % | ? |

Il faut préciser que près de 90 % des demandeurs sont originaires du Tiers-Monde et que les chiffres cités ne comprennent pas les enfants mineurs.

La chute du nombre de demandes d'asile depuis 1989 a été provoquée par un raidissement de notre politique. Le gouvernement de Michel Rocard, en 1989 et 1990, a fortement augmenté les moyens de travail de l'« Office français de protection des réfugiés et apatrides » (OFPRA) qui examine les demandes d'asile en première instance et ceux des formations judiciaires qui statuent sur les recours contre les refus de l'OFPRA. Ces mesures — assorties de conseils de rigueur — ont permis d'accélérer l'examen des dossiers. Depuis lors, quelque 100 000 demandes d'asile ont été rejetées. En 1989 et 1990, les « taux de rejet » ont atteint respectivement 71,9 % et 84,5 % ²⁹. Pour les Africains, ils ont été encore plus élevés. Un certain pourcentage des demandeurs déboutés ont été « régularisés » comme travailleurs immigrés. Quant aux autres (c'est-à-dire la grande majorité des nouveaux arrivants) ils sont restés en France, où ils mènent une existence plus ou moins misérable, sans que nous nous montrions capables de les secourir ou de les expulser. Cela fait bien ressortir le principal vice du système.

Les mesures prises et les directives données par nos gouvernements depuis 1989 ont eu le mérite de réduire les arrivées de demandeurs d'asile, les candidats au départ ayant rapidement appris que leur demande serait examinée beaucoup plus vite et d'une manière bien plus stricte que par le passé. Cependant ces décisions gouvernementales récentes ne résolvent pas le problème de fond qui se pose et maintiennent un principe et un système dépassés par les circonstances.

Il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir le principe suivant lequel nous devrions laisser entrer en France, sans limite, tous les

28. C'est-à-dire le pourcentage du nombre des refus du statut de réfugié par rapport au nombre des demandes de ce statut.

29. Ces pourcentages sont tirés d'un article du *Monde* du 13 juin 1992.

L'explosion du nombre de réfugiés

Au cours des 15 dernières années, le monde a connu une multiplication inquiétante du nombre de réfugiés. Ils étaient 2,6 millions en 1976, 8,2 millions en 1980 et 17,3 millions en 1990. Les réfugiés africains sont passés de 1,2 million en 1976 à 5,6 millions en 1990. L'augmentation du nombre de réfugiés originaires d'Asie pendant cette période a été beaucoup plus rapide — d'à peine 100 000 à 8 millions. Sur le continent américain, le nombre de réfugiés a plus que triplé, passant de 770 000 à 2,7 millions. C'est l'Europe qui a connu le plus faible accroissement du nombre de réfugiés, de 570 000 à 894 000 personnes.

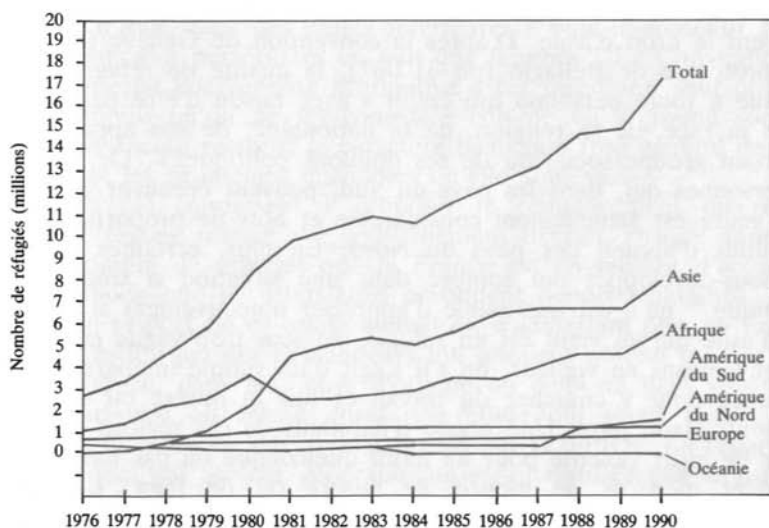
Le droit international définit le réfugié comme un individu ayant quitté son pays, qui nourrit une crainte justifiée de persécution en raison de ses croyances politiques ou religieuses ou de son origine ethnique et qui ne peut demander protec-

tion à son pays. La plupart d'entre eux correspondent bien à cette définition.

L'accroissement du nombre de réfugiés reflète en particulier la fin de la guerre froide. Près de la moitié des réfugiés africains étaient originaires d'Ethiopie, du Mozambique et d'Angola. Quant aux réfugiés afghans, ils représentaient les trois quarts du total de l'Asie. Ils ont fui, pour la plupart, d'un pays pauvre vers un autre, où ils ont aggravé les pénuries de terres et de combustible, et intensifié les pressions sur l'environnement. Le Malawi, l'un des pays les plus pauvres du monde, abrite quelque 750 000 réfugiés chassés par la guerre au Mozambique.

Mais parmi eux — particulièrement parmi ceux qui ont demandé l'asile dans des pays riches — il y a un nombre accru d'individus qui ne souffrent pas de persécution politique. Ayant quitté leur foyer en raison de l'effondrement de leur environne-

Nombre de réfugiés officiels dans le monde par région 1976-1990



Source : FNUAP. — « Etat de la population mondiale, 1992 ». — New York, 1992.

ment ou par désespoir économique, et prêts à tout pour franchir les frontières, ils forment une nouvelle catégorie — les réfugiés économiques et écologiques.

Les tentatives de fuite les plus spectaculaires ont crevé les écrans de télévision : notamment, les *boat people* vietnamiens, les bateaux remplis d'Albanais. Derrière les gros titres, il y a un flux croissant de demandeurs d'asile. De 1983 à 1990, leur nombre a été multiplié par dix en Allemagne et par quatre en Suisse. Dans l'ensemble de l'Europe, leur chiffre oscillait entre 450 000 et 500 000 en 1990, contre 71 000 en 1983¹.

En 1990, l'ampleur du mouvement a menacé d'asphyxie les systèmes d'accueil. On voit de plus en plus d'individus, dont la demande est rejetée dans un pays, présenter une nouvelle requête dans un autre, puis un autre encore. Le coût de l'entre-

tien des demandeurs d'asile pour les services sociaux pendant que leurs demandes sont traitées a augmenté — en 1990, les dossiers de près de 800 000 étrangers étaient en cours d'examen en Allemagne¹. La pression a conduit à une restriction et à une accélération des procédures certes compréhensibles en raison des capacités limitées des pays rupteurs, mais néanmoins problématiques d'un point de vue politique et éthique.

Seulement voilà : le nombre de réfugiés ayant demandé à bénéficier du droit d'asile en Allemagne atteint durant le seul mois d'octobre le chiffre record de 49 985 (dont 15 000 en provenance de Roumanie et 9 400 de l'ex-Yougoslavie) et le nombre de demandeurs pourrait, pour l'année 1992, s'élever à 500 000 personnes².

futuribles

1. Kuijster, Anton. — « International Migration in Europe ». — United Nations Economic Commission for Europe, Informal Expert Group Meeting on International Migration, Genève, juin 1991.

2. *Le Monde*, 3 novembre 1992.

étrangers qui se présentent à la frontière, avec ou sans papiers, et qui invoquent le droit d'asile. D'après la convention de Genève (du 28/7/51) et le protocole de Bellagio (du 31/1/67), la qualité de réfugié doit être reconnue à toute personne qui craint « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ». Or, le nombre des personnes qui, dans les pays du Sud, peuvent éprouver des craintes de ce genre est actuellement considérable et hors de proportion avec les possibilités d'accueil des pays du Nord. En plus, certaines régions de pays sous-développés ont sombré dans une situation si troublée ou si anarchique³⁰ qu'il est impossible d'apprécier objectivement si un demandeur d'asile qui en vient est un réfugié, au sens trop vague et trop large des conventions en vigueur, ou s'il s'agit d'un simple immigré qui arrive en France pour y chercher du travail et fuir la misère ou les troubles dont souffre son pays. Une masse d'habitants de ces régions risquent de mourir de mort violente pour un motif quelconque ou par hasard et sont également menacés de mourir de misère ou de faim. Lorsque des

30. Le même phénomène existe aussi en Europe, comme chacun peut le voir.

personnes de ces régions réussissent à venir dans un pays du Nord, peut-on prétendre distinguer celles qui craignaient, avec raison, d'être persécutées pour un motif admis par la Convention de Genève, celles qui redoutaient, à juste titre, d'être arrêtées ou tuées par hasard et celles que tourmentait une peur — justifiée — de mourir de misère ou de faim ? Si consciencieux et savants que soient nos fonctionnaires et nos juristes, je ne les crois pas capables de faire de pareils choix.

Faut-il vraiment continuer d'essayer de faire des choix de ce genre ? Il est bien vrai que la France — pays riche encore — se doit d'accueillir chaque année, par esprit d'humanité, un certain nombre de personnes en provenance de régions du globe particulièrement éprouvées par l'anarchie ou par un autoritarisme plus ou moins brutal ou féroce. Mais il est non moins vrai que cet accueil humanitaire ne peut pas se développer sans limite. La gravité du chômage, la dangereuse insuffisance des logements économiques disponibles, le risque d'une aggravation des tensions sociales obligent à limiter cet accueil. Et il faut également reconnaître qu'il est artificiel et vain de chercher à l'organiser en distinguant de façon précise les personnes menacées pour les motifs énumérés dans la convention de Genève et celles qui se trouvaient exposées, dans le même pays, à d'autres périls aussi grands, dont les causes profondes sont les mêmes.

Et que faire quand deux ethnies ou deux fanatismes religieux s'entre-tuent ? Faut-il accueillir les réfugiés des deux groupes en conflit ? Dans le cas de pays où le régime des castes existe, faut-il accueillir tous les demandeurs d'asile issus des castes inférieures ? Faut-il accueillir toutes les femmes qui sont persécutées en tant que femmes ? La Convention de Genève justifierait une réponse affirmative à ces questions, sauf pour les femmes, à moins qu'on ne les considère comme un « groupe social ». Tout cela fait encore ressortir le caractère beaucoup trop général de cette Convention et les problèmes insolubles qu'elle soulève.

Ces idées me conduisent à proposer le remplacement du régime actuel par le régime suivant : le gouvernement fixerait, chaque année, le nombre maximum de réfugiés que la France est en mesure d'accueillir. C'est la méthode que les Etats-Unis pratiquent depuis longtemps. Nous assurerions le respect de ce quota annuel en n'admettant plus en France, au titre de l'asile, que des demandeurs qui auraient obtenu un visa d'un Consul de France, dans leur pays d'origine ou dans un pays voisin. Ce visa serait accordé ou refusé après une étude qui serait faite par le Consul, dans le cadre de directives données par l'OPFRA. La répartition du quota annuel par secteur géographique serait notifiée aux Consuls et pourrait être ajustée en cours d'année. Les Consuls rendraient compte de leurs décisions à l'OPFRA, qui pourrait éventuellement revenir sur certains refus. On supprimerait la « Commission de recours », actuelle-

ment chargée d'une tâche impossible³¹. Les principes qu'on demande à cette Commission d'appliquer datent de la Convention de Genève (du 27/7/51) complétée par le Protocole de Bellagio (du 31/1/67). Ces principes ne correspondent plus aux données et aux possibilités du monde actuel, très différent de celui qui existait il y a un demi-siècle et, même, il y a 25 ans. L'une des transformations qui s'est produite présente une importance essentielle : c'est que la population des pays sous-développés — sans la Chine — a doublé au cours des trente dernières années. Cette progression — avec ses effets nocifs ou désastreux — change profondément les problèmes Nord-Sud et, en particulier, les problèmes des migrations et des demandes d'asile en provenance des PVD.

Le nouveau régime que je préconise devrait comporter l'attribution d'une aide aux réfugiés beaucoup plus forte que celle que nous accordons aujourd'hui. En même temps que nous limiterions les entrées, nous devrions nous occuper bien plus et bien mieux des nouveaux arrivants, dont la grande majorité, à notre époque, est destinée à rester en France.

La nouvelle politique que je souhaiterais voir adopter prête, il est vrai, à deux critiques d'ordre juridique. On peut d'abord l'estimer contraire à la Convention de Genève. Cette opinion me paraît discutable, car cette convention a été appliquée de façons diverses par ses signataires, sans que ces différences de méthodes soient critiquées jusqu'à présent. Il est cependant possible que cette opinion prévale. Nous devrions alors dénoncer la Convention de Genève ou réclamer sa modification. Nous aurions d'excellents motifs pour le faire.

Une autre objection juridique (mais qui n'a pas seulement ce caractère) peut être tirée du préambule de la Constitution française, d'après lequel : « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République »³². Ce principe est beaucoup plus précis que celui de la Convention de Genève. Il correspond, à mon sens, à la vraie conception du droit d'asile. Il faut donc s'efforcer de l'appliquer le plus largement possible. Cependant, bien qu'il soit beaucoup mieux défini que celui de la convention de Genève, la France ne peut pas non plus l'appliquer sans limites, étant donné la multiplicité des oppressions, régimes autoritaires ou tyrannies qui sévissent dans les pays du Sud. Ce qui pourrait et devrait être fait, dans le

31. Noter que l'existence d'une instance de ce genre n'est nullement prévue par les conventions en vigueur.

32. Comme je l'ai déjà indiqué à propos du regroupement familial, le préambule de la Constitution se borne à fixer des orientations souhaitables, des objectifs à atteindre. Il n'impose ni délais, ni règles d'application. Ce n'est donc pas l'aspect juridique de l'objection qui me paraît important, c'est la valeur morale de l'idée.

cadre du nouveau système que j'envisage, ce serait de recommander aux Consuls de France d'accorder une priorité, à l'intérieur de leur quota, aux demandeurs d'asile qui répondent à la définition du préambule de la Constitution. Il serait également possible d'accepter, à titre exceptionnel, des dépassements de quotas en faveur de ces vrais défenseurs de la liberté. Encore faudrait-il refuser ce titre à tous ceux qui visent uniquement à remplacer un autoritarisme par un autre, aux sectaires, aux fanatiques et aux simples amateurs de pouvoir. Cela réduirait beaucoup le nombre des candidats admissibles.

Lutter plus fermement contre l'immigration irrégulière

Il ne faut pas sous-estimer les efforts qui ont été réalisés au cours des dernières années pour lutter contre l'immigration irrégulière. De nombreuses mesures ont été adoptées, à cette fin, par le gouvernement de Michel Rocard. Plus encore que celles que j'ai déjà citées, l'une de ces mesures présente une grande importance : c'est le recours au régime des visas. D'après les principes de ce système, tout étranger désireux de venir en France doit désormais, avant de partir, demander un visa de son passeport à un Consul de France. Cette règle ne s'applique pas aux ressortissants de la Communauté européenne ni aux demandeurs d'asile, mais elle s'applique aux pays d'émigration vers la France extérieurs à la CE. Cette mesure était indispensable. Elle aurait dû être prise depuis longtemps.

Comme le dit le rapport présenté par M. Philippe Marchand à l'Assemblée nationale en mai 1990, « la stabilisation des flux migratoires passe en premier lieu par une attitude plus ferme et des contrôles accrus en amont du processus, c'est-à-dire avant même l'entrée sur notre territoire. Dans cet esprit, il convient d'abord de donner aux consulats français à l'étranger les moyens et les instructions nécessaires pour refuser la délivrance de visas aux personnes qui ne peuvent manifestement assurer les frais d'un séjour présenté comme touristique ». Ce système de visas doit permettre d'écarter, avant le départ, un grand nombre de demandes injustifiées. Il facilite également les contrôles à l'arrivée en France.

Bien entendu, le visa ne doit pas être refusé seulement au « faux touriste », mais au « faux étudiant »³³, au « faux stagiaire », au « faux

33. En 1988, il y avait près de 125 000 étudiants étrangers en France (12 % de l'ensemble des étudiants) et le nombre annuel des nouveaux arrivants était estimé à 20 000 (Rapport de M. Philippe Marchand, *op. cit.*, p. 29).

visiteur », ainsi qu'à tout autre demandeur d'un « court séjour » qui veut en réalité s'installer en France. Le visa doit être également refusé au demandeur de « regroupement familial » qui ne remplit pas les conditions requises. Enfin, si nous nous décidions à fixer des quotas pour les regroupements familiaux et les demandes d'asile, il faudrait écarter toute demande excédentaire. Il va de soi que les consulats devraient être dotés des crédits et moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces nouveaux services.

D'autres mesures ont été prises sous le gouvernement de M^{me} Edith Cresson. Les plus intéressantes sont peut-être celles qui tendent à sanctionner, ou à punir plus sévèrement, les complices d'entrées irrégulières (passeurs, organisateurs de filières, et les employeurs d'une main-d'œuvre clandestine, qu'ils agissent directement ou par l'entremise d'un sous-traitant). Un autre texte, orienté dans le même sens, oblige les compagnies de transport à vérifier, avant le départ pour la France, les documents autorisant leurs passagers étrangers à venir dans notre pays.

Cependant, malgré toutes ces mesures récentes, il resterait de grands efforts à entreprendre ou à développer. Parmi ceux-ci, je citerai l'augmentation des moyens affectés à la surveillance des frontières et aux « reconduites à la frontière » ; les contrôles d'identité ; le recours à l'informatique dans tous les secteurs où il peut faciliter les contrôles ; une nouvelle étude de l'ensemble de nos textes sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France pour les adapter aux problèmes et aux périls de la présente décennie. Il faudrait en particulier réformer ou abroger la loi du 29 octobre 1981, manifestement inconsciente de ces périls.

Ce renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière serait indispensable, mais il ne faut pas méconnaître les grandes difficultés qu'il présenterait, ni surestimer son efficacité, qui resterait partielle.

Un « dossier d'information » distribué par les services du Premier ministre en mai 1990 indiquait que le nombre des entrées d'étrangers en France s'est élevé de 61 millions en 1984 à 79 millions en 1989³⁴. Certes, en 1989, le nombre total des entrées régulières de nouveaux migrants en France est resté de l'ordre de 176 000³⁵, soit 0,22 % du total des entrées des voyageurs étrangers, mais le chiffre de 79 millions donne néanmoins

34. Voir *Le Monde* du 18 mai 1990. J'ignore comment ces chiffres ont été calculés.

35. 176 480 nouveaux migrants étrangers, à titre provisoire ou permanent, comprenant 15 592 « travailleurs permanents », 3 054 bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail, 61 868 travailleurs saisonniers, 34 954 « membres des familles » et 61 372 demandeurs d'asile.

une idée de l'extrême difficulté d'un bon contrôle des entrées. Il semble cependant que ce contrôle ait des résultats appréciables, puisque les refus d'admission à la frontière se sont élevés de 44 794 en 1985 à 65 998 en 1990 ; mais ces résultats paraissent surprenants quand on voit la faiblesse de la surveillance exercée sur certaines de nos frontières. Dans les conditions présentes, on est tenté de croire que les candidats à l'immigration illicite, doués d'une certaine persévérance, doivent finalement réussir à réaliser leur projet. En plus, l'importance des refus d'admission — malgré les faiblesses et les lacunes de contrôle — incite à se demander si le nombre des entrées irrégulières ne serait pas beaucoup plus considérable qu'on ne l'imagine habituellement.

Quant aux décisions d'expulsion ou de « reconduite à la frontière », non seulement leur nombre demeure relativement faible, mais une forte proportion d'entre elles restent inexécutées. C'est ce que montre le tableau ci-contre pour les années 1987 à 1990.

Le pourcentage des décisions exécutées s'est constamment réduit depuis 1987. En 1990, il est tombé au-dessous de 40 %. Deux causes d'inexécution seraient spécialement fréquentes : l'étranger condamné n'est pas retrouvé par la police ; ou bien l'on ne sait pas vers quel pays renvoyer le coupable, qui a détruit ses papiers...

En 1990, le nombre des décisions exécutées est resté inférieur à 7 400. C'est peu, si l'on pense que le nombre des « clandestins » doit être de l'ordre de plusieurs centaines de milliers. Mais supposons que les contrôles deviennent beaucoup plus efficaces, les condamnations beaucoup plus nombreuses et, la volonté de les appliquer, bien plus ferme ; supposons que le nombre de ces condamnations s'élève d'environ 15 000 par an à plusieurs dizaines de milliers, comment organiserait-on le transport de cette foule de délinquants ? Serait-il même possible de faire accepter leur rapatriement par les pays d'origine ? Quant aux incarcérations provisoires ou durables auxquelles il faudrait procéder, elles poseraient, elles aussi, de graves problèmes, notamment celui de l'encombrement des prisons.

| Expulsions et « reconduites à la frontière » | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Décisions * | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
| — d'expulsion | 1 746 | 1 235 | 565 | 383 |
| — de reconduite à la frontière | 15 837 | 15 665 | 14 850 | 18 238 |
| Totaux | 17 583 | 16 900 | 15 415 | 18 621 |
| % des décisions exécutées | 57,8 % | 50,7 % | 47 % | 39,4 % |
| Nombre des décisions exécutées | 10 163 | 8 737 | 7 245 | 7 336 |
| * Chiffres tirés du rapport, déjà cité, de la « Direction de la population et des migrations » (Rapport d'André Lebon). | | | | |

Maastricht et l'immigration

Il va de soi que nous devons essayer de nous entendre, avec nos partenaires de la Communauté européenne, sur les principes et les modalités de la politique à suivre en matière d'immigration. Il aurait

La population étrangère en Europe

En 1989, sur les 325 millions d'habitants que comptait la Communauté européenne, 8,2 millions étaient des ressortissants des pays tiers, soit 2,5 % de la population totale¹.

| Composition de la population résidente dans l'Europe des 12 | | | | | | |
|---|----------------------------------|-----|-----------------------------|-----|-----------|------|
| | Etrangers extracommunautaires | | Etrangers communautaires | | Nationaux | |
| | × 1 000 | % | × 1 000 | % | × 1 000 | % |
| EUR 12 | 8 175 | 2,5 | 4 976 | 1,5 | 312 058 | 96,0 |
| B | 332 | 3,3 | 536 | 5,4 | 9 059 | 91,2 |
| DK | 115 | 2,3 | 26 | 0,5 | 4 987 | 97,2 |
| D | 3 520 | 5,7 | 1 325 | 2,1 | 56 868 | 92,1 |
| GR | 123 | 1,2 | 102 | 1,0 | 9 793 | 97,7 |
| E | 165 | 0,4 | 231 | 0,6 | 38 455 | 99,0 |
| F | 2 102 | 3,8 | 1 578 | 2,8 | 52 337 | 93,4 |
| IRL | 17 | 0,5 | 62 | 1,8 | 3 436 | 97,7 |
| I | 236 | 0,4 | 100 | 0,2 | 57 169 | 99,4 |
| L | | | | | 269 | 71,8 |
| NL | 464 | 3,1 | 160 | 1,1 | 14 181 | 95,8 |
| P | 74 | 0,7 | 27 | 0,3 | 10 204 | 99,0 |
| UK | 1 025 | 1,8 | 828 | 1,4 | 55 298 | 96,8 |

1. En outre 5 millions de citoyens de la CE résidaient dans un pays de la Communauté autre que leur pays d'origine. Si l'on tient compte des étrangers provenant des pays tiers et de ceux provenant des pays de la Communauté, le Luxembourg apparaît comme le principal pays d'accueil (28,2 % de la population sont étrangers), l'Italie, le Portugal et l'Espagne, ceux qui en comptent le moins (en deça de 1 % de leur population).

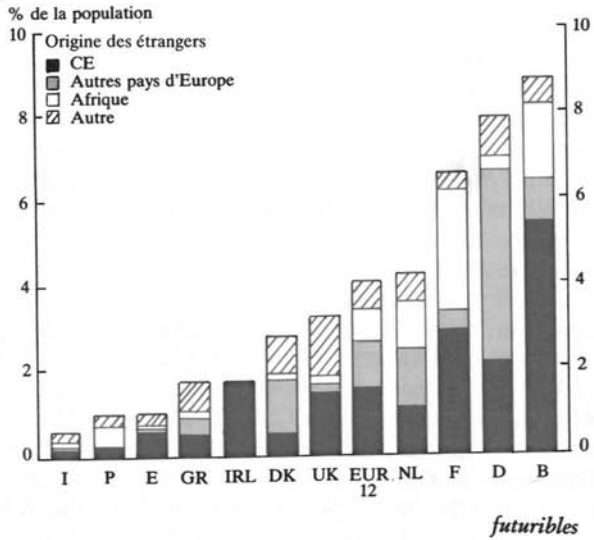
Source : Eurostat. « L'Europe en chiffre », 3^e édition, 1992.

La plus grande partie de la population étrangère extracommunautaire (plus de 80 %) réside dans trois pays : RF d'Allemagne (3,5 millions), France (2,1 millions) et Royaume-Uni (1 million), où elle représente, en 1989, respectivement 5,7 %, 3,8 % et 1,8 % de la population totale du pays.

Près de la moitié (45 %) des étrangers extracommunautaires proviennent de pays européens, de Turquie et de Yougoslavie surtout. Les pays du Maghreb en fournissent 23 %.

Cette forte présence d'étrangers dans la CE s'explique par une immigration qui répond aux besoins de main-d'œuvre, particulièrement dans certaines branches d'activité réputées pénibles ou mal rémunérées, et par l'attrait de la CE sur les populations de pays tiers ; leur nombre ne diminue pas, malgré les mesures restrictives imposées à l'immigration et les incitations à retourner dans le pays d'origine.

Part des étrangers dans la population totale des Etats membres (1989)



fallu organiser cette concertation d'une manière aussi large que possible, mais sans compromettre notre liberté d'action. Les dangers courus par la France dans ce domaine auraient dû nous dissuader d'accepter que notre politique puisse s'y trouver contrainte ou paralysée — ou simplement faussée ou retardée — par les prescriptions d'organes européens sans légitimité ni responsabilité véritables. C'est pourtant ce que nous avons accepté avec la Convention de Schengen³⁶ et, bien plus encore, avec le Traité de Maastricht.

Ce traité élargit la compétence des instances européennes à toute la politique des Etats membres, sous réserve de conditions et limites qui

36. La Convention de Schengen a été signée par neuf Etats de la Communauté européenne. Les trois « non-signataires » sont le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cette convention a pour objet la « suppression graduelle des contrôles aux frontières communes ». Elle a été ratifiée par la France, mais pas encore par plusieurs autres signataires.

varient suivant les secteurs. Il étend, de la même manière, le rôle et les pouvoirs des organes essentiels de la Communauté : la « Commission » et le « Conseil ». Il les étend, en particulier, à la politique d'immigration.

La Commission, dont les membres sont nommés par les gouvernements, remplit un rôle fondamental. C'est elle qui instruit les affaires et prépare les décisions, avec l'aide de ses 13 500 fonctionnaires³⁷. Les décisions sont prises par le Conseil sur sa proposition ou sa recommandation et, s'il y a lieu, après avis du Parlement européen³⁸. Ce Conseil, qui est composé de ministres des Etats de la Communauté, peut exercer ses pouvoirs en matière législative comme en matière réglementaire. Ce système n'a rien de démocratique. Il néglige le principe de la séparation des pouvoirs et le rôle législatif des Parlements.

Pour rassurer les esprits inquiets, on invoque souvent le fait que le Conseil ne peut prendre ses décisions qu'à l'unanimité. Cette règle comporte toutefois des exceptions, notamment en matière d'immigration. La règle de l'unanimité n'est d'ailleurs nullement rassurante. Oserons-nous agir ou refuser d'agir contre le gré d'une majorité de nos partenaires ou, même, de certains d'entre eux ? L'une des choses à craindre, c'est que les divergences de vues n'aboutissent à de mauvais compromis.

Les décisions du Conseil risquent également d'être lentes et tardives en matière d'immigration. Les procédures prévues par Maastricht dans ce domaine sont en effet très lourdes. Elles font intervenir, en plus de la Commission et du Conseil, le Comité de coordination (§ 1 de l'art. K 4), le Comité de l'art. 151, et le Parlement européen qui jouera un rôle assez important (bien qu'uniquement consultatif) dans l'orientation de la politique d'immigration³⁸. Le « Comité économique et social » de la CE pourra intervenir, lui aussi. Enfin les administrations nationales poursuivront leur tâche indispensable, et les Parlements nationaux voudront certainement continuer à débattre des questions d'ordre législatif, y compris celles pour lesquelles ils n'auront plus le droit de légiférer. Les interventions de ces Parlements deviendront d'autant plus nécessaires qu'elles s'exerceront dans des démocraties en péril, mais elles se superposeront ou s'entremêleront aux décisions européennes. Comment fonctionnera la politique d'immigration dans un système d'une telle complexité ?

37. Jusqu'où ces effectifs grandiront-ils, si la Commission en vient à s'occuper, dans tous les domaines, des principaux problèmes administratifs et gouvernementaux — réglementaires ou législatifs — des Etats de la Communauté ?

38. Le Parlement européen devra être régulièrement consulté sur les principaux aspects de la politique suivie (art. K 6). Son avis devra être également demandé sur le système de visas qui fonctionnera aux frontières extérieures des Etats membres (art. 100 C). Il pourra également être consulté sur tout autre problème concernant l'immigration ou se saisir lui-même de tout problème de ce genre.

Les dangers qui grandissent dans ce secteur exigeraient qu'on puisse y agir fermement et vite. On n'y parviendra pas avec le régime de Maastricht.

Ce régime éveille une autre inquiétude pour notre politique d'immigration : il prévoit en effet la suppression des contrôles aux « frontières intérieures » de la Communauté et le report de ces contrôles aux « frontières extérieures ». Cette intention peut paraître séduisante et favorable aux affaires, mais, sous la forme très générale qui lui est donnée, elle est paradoxale et dangereuse : il faudrait en effet, non pas supprimer, mais renforcer le contrôle de ces « frontières intérieures » à l'égard des candidats à l'immigration. L'idée que le contrôle des « frontières extérieures » suffira est entièrement illusoire. Certaines de ces « frontières extérieures » restent très insuffisamment surveillées, spécialement celles du Sud, et il ne paraît pas vraisemblable que leur surveillance s'améliore.

Des incertitudes subsistent : la Convention de Schengen et celle de Maastricht entreront-elles l'une et l'autre en vigueur ? Dans ce cas, comment se régleront les différences entre les deux ?³⁹ Le traité de Maastricht lui-même entrera-t-il en vigueur ? Sans vouloir sortir du domaine de l'immigration, je crois devoir redire que, dans ce secteur spécialement périlleux, il eût été sage de nous en tenir à l'organisation d'une concertation efficace avec nos partenaires européens, sans abandon de pouvoir au profit des institutions communautaires.

Une politique de freinage de l'immigration aussi ferme que possible serait indispensable, mais elle n'aurait pas, à elle seule, une efficacité suffisante. En même temps qu'on renforcerait ce freinage, il faudrait s'attaquer résolument aux causes de l'immigration en essayant d'alléger les maux dont souffrent les populations des pays de départ. Cela supposerait une réforme radicale de notre politique à l'égard du Tiers-Monde. Cette réforme fera l'objet d'un autre article à paraître dans le numéro de janvier de la revue *Futuribles*.

39. Les dispositions de Maastricht qui concernent l'immigration ne s'accordent pas toujours avec celles de Schengen. D'autre part, Maastricht ne reprend pas, même brièvement, certaines mesures de prudence prévues par Schengen pour la suppression des contrôles aux frontières communes. Enfin, Schengen n'a pas été signée par le Danemark et l'Irlande, ni par la Grande-Bretagne.

La France, terre d'immigration

La France, pays que, sauf exception ou révocation d'un édit, on ne quitte guère, est une terre d'immigration. Une immigration très ancienne, importante et toujours aussi actuelle, en dépit de ce qu'on affirme encore trop souvent. Simple-ment, depuis une vingtaine d'années, la provenance des flux ainsi que les modalités d'entrée sur le territoire ont changé.

La France est aussi une terre singulière, en cela qu'elle n'est pas un Etat-ethnie mais un Etat-nation qui, depuis sa création par le traité de Verdun en 843, se veut assimilateur (intégrationniste, comme on préfère dire aujourd'hui) et s'efforce de transcender toutes les ethnies.

La France est encore un pays où les hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, subissent les effets Le Pen (« L'immigré a toujours tort ») et SOS-Racisme (« L'immigré a toujours raison ») et n'osent plus avancer la moindre idée sur le thème de l'immigration.

Cette paralysie de la pensée et le déficit politique qu'elle engendre, Jean-Claude Barreau, qui présida, de 1989 à 1991, l'Office des migrations internationales (anciennement et moins pudiquement dénommé Office national d'immigration), sans jamais recevoir, affirme-t-il, la moindre directive, ne les supporte pas.

A ses titres, divers, à parler de l'immigration, Jean-Claude Barreau a mêlé quelques convictions et publié un nouvel essai « poil à gratter »¹.

Parmi ses convictions les mieux ancrées et les plus fermement énoncées, on retiendra celles-ci :

1 — « L'immigration zéro est un mythe ». Parce que les frontières subsistent durant des siècles, alors même qu'on les proclame dépassées.

2 — « La poussée migratoire restera forte dans les années à venir ». Parce que « l'immigration est une continuation, à l'échelle planétaire, de l'exode rural ».

3 — « Sans une politique claire, intelligente et énergique des flux migratoires, l'intégration est vouée à l'échec ».

4 — « La nation est le seul lieu possible de l'intégration ».

Faute de pouvoir être complètement refermée au nez des immigrants, la porte doit leur être ouverte à bon escient.

Aujourd'hui, les entrées que l'on peut véritablement qualifier de clandestines sont sans doute peu nombreuses. Par contre, les procédures normales d'entrée sur le territoire (visa touristique, asile politique, poursuite d'études, mariage, regroupement familial) sont trop souvent détournées de leurs fins, dévoyées, avec pour conséquence néfaste un renforcement de l'effet Le Pen.

Certes, le volume total actuel des entrées, de l'ordre de 160 000 (130 000 procédures, 30 000 « clandestins secs »), demeure somme toute modéré, comparativement à celui (500 000-600 000 ?) au-delà duquel il n'y aurait plus « renfort à la culture française, mais substitution

1. BARREAU, Jean-Claude. — *De l'immigration en général et de la nation française en particulier*. — Paris : Le Pré aux Clercs, septembre 1992, 210 pages (Collection Pamphlet).

et remplacement de la culture autochtone par une culture autre ». Il convient néanmoins d'agir, et même d'agir vite. Parce qu'une politique de l'immigration, c'est d'abord une politique des flux.

Plusieurs types d'actions sont possibles, et pour certains en cours de réalisation : — « resserrement des boulons » (contrôle renforcé des visas, instauration de visas de transit et de zones internationales dans les aéroports, subordination du droit au travail à l'obtention du droit d'asile, amendes pour les transporteurs de passagers démunis de papiers, élargissement des accords de type Schengen...);

— encouragement aux sorties naturelles, dans lesquelles Jean-Claude Barreau inclut aussi bien les retours dans leurs pays d'origine de certains immigrés (travailleurs ou étudiants) en contrepartie d'aides financières que les naturalisations. « Pour les étrangers qui sont décidés, en leur âme et conscience, pour le meilleur et pour le pire, à devenir des nôtres, les procédures devraient être claires, rapides et sans équivoque » ;

— éradication du travail au noir et rétablissement de la priorité d'emploi aux travailleurs français, c'est-à-dire nés en France ou naturalisés, ou ressortissants de la Communauté européenne ;

— respect de toutes les décisions de toutes nos instances légales. Parce que « les droits (droit au travail, droit d'asile, droit au regroupement familial, droit à la protection sociale...) comportent l'appli-

cation de la rigueur des lois ». Parce que l'ouverture et la rigueur sont deux nécessités liées.

Au-delà de ces mesures, et toujours aux fins de conserver aux flux migratoires un rythme le plus lent, le plus séculaire possible, Jean-Claude Barreau réactive l'idée d'un établissement annuel de quotas par profession, prône une politique moderne de la natalité et préconise le rétablissement d'un ministère de la Population, « à part entière rattaché directement à Matignon, pour faire le poids face aux Finances », et auquel serait confiée la gestion de la politique familiale, de la politique vieillesse et de la politique d'immigration-intégration.

A supposer qu'une politique efficace des flux migratoires et de la natalité-fécondité soit mise en œuvre, alors l'intégration pourra « cesser d'être un slogan de fuite pour devenir un mot d'ordre opératoire ».

Encore faudra-t-il que nos dirigeants en tous genres se persuadent :

— que « le multiculturalisme et l'apologie de la différence excluent une seule différence : la différence nationale » ;

— que le modèle français d'intégration, original s'il en est, fonctionne toujours et peut encore fonctionner ;

— qu'en conséquence, la réussite de l'intégration est subordonnée à la valorisation de la citoyenneté française et au maintien de la force de la civilisation nationale.

Alain Parant

HOMMES & MIGRATIONS



*MÉMOIRE
MULTIPLE*

1970-1990 : LA MÉMOIRE DES BANLIEUES
Abdelwahed Allouche

LE RETOUR DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
Benjamin Stora

MÉMOIRE DE LA SHOAH - Pierre Vidal-Naquet

FFI AFRICAINS ET MALGACHES - Maurice Rives

RÉFUGIÉS ESPAGNOLS EN 1939 - Anne Charaudeau

L'IDENTITÉ ARMÉNIENNE - Martine Hovanessian

MAL-LOGÉS EN ILE-DE-FRANCE - Cathy Franco

L'IMMIGRATION AU JAPON - Mohamed Chourak

Abonnement annuel (11 numéros) : France - 300 F - Etranger - 425 F
40, rue de la Duée - 75020 Paris - Tél. : 47 97 26 05 - Fax : 47 97 99 77
CCP Les Amis de Hommes & Migrations PARIS 9 817 92 W

Vers un marché mondial du travail ?

William B. Johnston
résumé et commentaires par Charles du Granrut

Le papier ci-dessus ne prétend pas rendre compte d'une analyse originale. Il se borne à résumer les perspectives d'emploi à l'horizon 2000 élaborées par William B. Johnston et publiées sous le titre « Global Workforce 2000 : The New World Labour Market » dans la célèbre Harvard Business Review de mars-avril 1991.

W.B. Johnston y souligne en particulier que les pays en développement enregistreront une croissance rapide de la population active qualifiée et non qualifiée, résultant pour l'essentiel de leur rapide croissance démographique et du probable accroissement du taux d'activité féminin. Que toutefois la situation économique comparée des pays industrialisés et de ceux du Tiers-Monde pourrait conduire à une augmentation des flux migratoires Nord-Sud d'autant plus importante que, si le Nord risque de souffrir de pénuries de main-d'œuvre, le Sud au contraire ne pourra sans doute satisfaire toutes les demandes d'emplois.

Cette mondialisation du marché de la main-d'œuvre, favorable selon W.B. Johnston à une utilisation optimale du capital humain, se traduira au demeurant par une uniformisation du marché mondial du travail.

Ces tendances sont brièvement commentées par Charles du Granrut qui souligne que les flux migratoires pourraient être plus limités que ne le pense W.B. Johnston en raison de l'absence de réelles pénuries de main-d'œuvre au Nord et, surtout, de la délocalisation plus probable vers le Sud des activités à forte intensité de main-d'œuvre. En outre l'âpreté de la concurrence internationale, loin d'entraîner son uniformisation, tendra plutôt à accroître le dualisme.

H.J.

De la même façon que la technologie, les produits et le capital s'échangent à travers le monde, le marché du travail doit être dorénavant envisagé dans une perspective mondiale.

En effet, bien que les migrations internationales ne soient pas un phénomène nouveau, la main-d'œuvre sera de plus en plus mobile dans le futur. Les années 90 seront caractérisées par l'existence dans

les pays en voie de développement d'une main-d'œuvre qualifiée ou non qualifiée très nombreuse et en forte croissance alors que la majeure partie des emplois est située dans les pays développés, no-

tamment dans les villes. Après avoir analysé ce déséquilibre, nous étudierons dans un premier temps les causes des migrations puis, dans un deuxième temps, leurs conséquences économiques.

Tableau 1. — La croissance de la population active mondiale

| Pays ou régions | En millions | | | Taux de croissance annuelle |
|-----------------------|-------------|---------|---------|-----------------------------|
| | 1970 | 1985 | 2000 | 1985-2000 |
| Monde * | 1 596,8 | 2 163,6 | 2 752,5 | 1,6 % |
| OCDE * | 307,0 | 372,4 | 401,3 | 0,5 % |
| Etats-Unis | 84,9 | 122,1 | 141,1 | 1,0 % |
| Japon | 51,5 | 59,6 | 64,3 | 0,5 % |
| Allemagne | 35,5 | 38,9 | 37,2 | 0,3 % |
| Royaume-Uni | 25,3 | 28,2 | 29,1 | 0,2 % |
| France | 21,4 | 23,9 | 25,8 | 0,5 % |
| Italie | 20,9 | 23,5 | 24,2 | 0,2 % |
| Espagne | 13,0 | 14,0 | 15,7 | 0,8 % |
| Canada | 8,5 | 12,7 | 14,6 | 0,9 % |
| Australie | 5,6 | 7,4 | 8,9 | 1,3 % |
| Suède | 3,9 | 4,4 | 4,6 | 0,3 % |
| Pays en développement | 1 119,9 | 1 595,8 | 2 137,7 | 2,1 % |
| Chine | 428,3 | 617,9 | 761,2 | 1,4 % |
| Indonésie | 45,6 | 63,4 | 87,7 | 2,2 % |
| Bésil | 31,5 | 49,6 | 67,8 | 2,1 % |
| Pakistan | 19,3 | 29,8 | 45,2 | 2,8 % |
| Thaïlande | 17,9 | 26,7 | 34,5 | 1,7 % |
| Mexique | 14,5 | 26,1 | 40,6 | 3,0 % |
| Turquie | 16,1 | 21,4 | 28,8 | 2,0 % |
| Philippines | 13,7 | 19,9 | 28,6 | 2,4 % |
| Corée du Sud | 11,4 | 16,8 | 22,3 | 1,9 % |
| Ex-URSS | 117,2 | 143,3 | 155,0 | 0,5 % |

* Y inclus des pays qui ne sont pas listés ci-dessus.
Sources : Pour les pays de l'OCDE, sauf l'Allemagne : OCDE, Department of Economics and Statistics. — *Labor Force Statistics 1967-1987* ; US Bureau of Labor Statistics, The World Bank. — World Development Report, 1987. Pour les nations en développement et l'Allemagne : International Labour Office, *Economically Active Population, 1950-2025* ; The World Bank. — *World Development Report, 1987*.

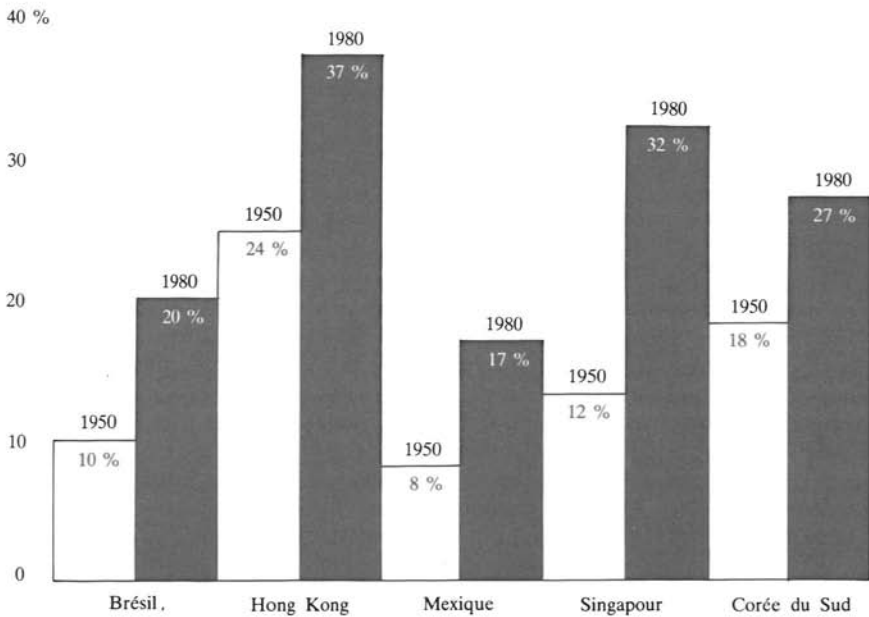
Les transformations de la population active mondiale

Alors que de 1970 à 1985 la population active mondiale a augmenté de 36 %, l'augmentation de 1985 à l'an 2000 devrait être de 27 % c'est-à-dire environ 600 millions de personnes. La quasi-totalité de cette augmentation (95 %) devrait se produire dans les pays en voie de développement : par exemple, au Mexique et au Pakistan, l'augmentation annuelle moyenne devrait être de 3 % tandis que dans l'Allemagne réunifiée, la population active devrait décroître.

Cette variété s'explique en grande partie par des taux différents de natalité. Mais dans de nombreux pays, les différences sont amplifiées par l'entrée des femmes dans la vie active. Bien que les situations soient très variables selon les pays, trois tendances lourdes peuvent être dégagées :

— Un nombre important de femmes vont entrer dans la vie active notamment dans les pays en voie de développement. Actuellement, plus de la moitié des femmes âgées entre 15 et 64 ans ont un emploi rémunéré et les femmes représentent un tiers de la population active mondiale. Mais les taux d'activité sont

Tableau 2. — Pourcentage de femmes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi rémunéré



Source : International Labour Organization. — *Economically Active Population 1950-2025*.

très différents selon les groupes de pays : 59 % dans les pays développés contre 49 % dans les pays en voie de développement. A l'intérieur de chaque groupe, les différences peuvent être aussi très importantes particulièrement à cause des traditions culturelles et religieuses. Ainsi, l'Allemagne et l'Italie connaissent un taux d'activité féminin relativement bas alors que celui de la Chine est élevé. Bien qu'une croissance importante de la population active ne conduise pas nécessairement à une croissance économique élevée et à une augmentation du bien-être (par exemple, l'Ethiopie et le Bangladesh), l'augmentation de la participation des femmes permet raisonnablement d'envisager un impact favorable pour l'économie. Ainsi, parmi les pays développés, l'Italie ou l'Espagne pourraient voir leur population active augmenter, entraînant de ce fait des effets bénéfiques pour leur économie. A l'inverse, des pays comme les Etats-Unis, le Canada, la Suède ou le Royaume-Uni ne connaîtront pas d'entrée massive des femmes sur le marché du travail.

En se référant aux exemples des Etats-Unis et de certains pays européens, l'entrée des femmes dans la vie active provoquera des changements dans la demande de biens et de services ainsi que dans l'organisation du travail. Ainsi, la demande pour des services comme la restauration rapide, la garde d'enfants, les services de nettoyage explosera. De la même façon, il est plausible de penser que certains pays développés adopteront la semaine de 35 heures à la fin des années 90, car les femmes actives doivent néanmoins continuer à accomplir un certain nombre de tâches dans le foyer familial.

— L'âge moyen de la population active augmentera notamment dans les pays développés. En raison de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie, la population mondiale et donc la population active vieillit. Dans les années 90 l'âge moyen des travailleurs augmentera d'un an pour atteindre 35 ans. Mais là encore, il est important de distinguer entre les pays développés et les pays en voie de développement, puisque la population active des pays développés se révèle beaucoup plus âgée. A l'horizon 2000, moins de 40 % des travailleurs dans des pays comme les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne ou le Royaume-Uni auront moins de 34 ans contre 59 % au Pakistan, 55 % en Thaïlande et 53 % en Chine.

La répartition par âge de la population active d'un pays affecte sa mobilité, sa flexibilité et sa productivité. Les travailleurs âgés sont moins enclins à être mobiles géographiquement et à maîtriser de nouvelles compétences alors que, dans les pays développés, leurs salaires sont souvent relativement élevés à cause des systèmes de rémunération à l'ancienneté. Disposant d'une main-d'œuvre relativement plus jeune, les pays en voie de développement pourraient ainsi disposer d'un avantage comparatif sur les pays développés particulièrement dans le secteur des industries lourdes.

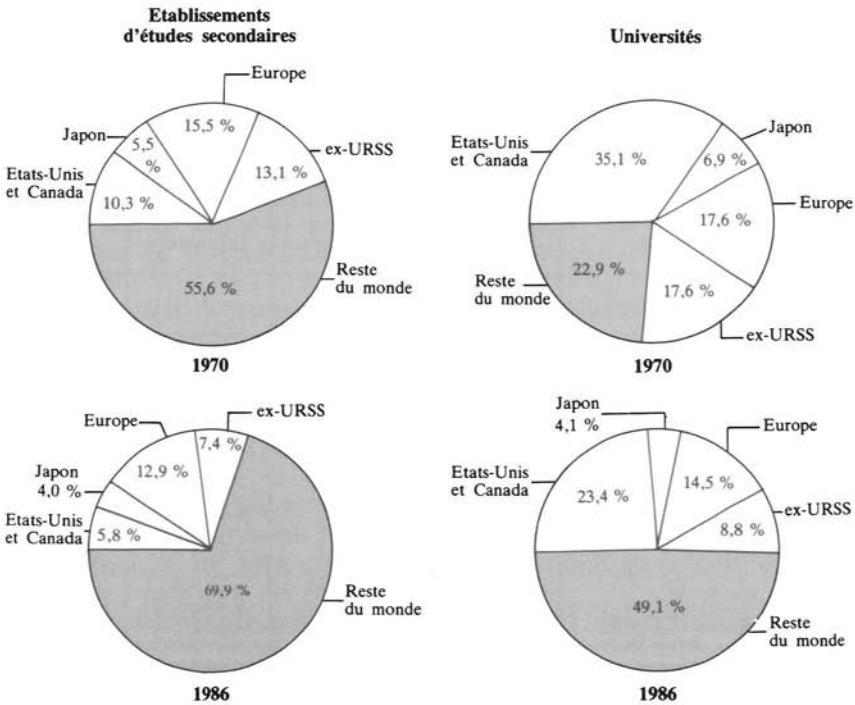
Par ailleurs, en l'an 2000, dans la plupart des nations industrialisées, 15 % ou plus de la population aura 65 ans ou plus contre moins de 5 % dans les pays en voie de développement. L'augmentation du nombre des retraités provoquera un alourdissement des prélèvements liés au financement des dépenses de retraite et de santé. A moins d'une forte augmentation de la productivité, les entreprises ou les nations dotées d'une main-d'œuvre

vieillissante verront leur compétitivité se détériorer. Cette évolution pourrait être particulièrement marquée pour le Japon. Dans les pays développés, le vieillissement de la population pourrait s'accompagner de deux autres évolutions. Tout d'abord, selon le modèle du cycle de vie, le taux d'épargne augmente avec l'âge. Par conséquent, l'augmentation de l'épargne et donc du capital disponible pour l'investissement permettra aux pays industrialisés d'accroître leurs investissements de productivité. Ensuite, dans les années 90, les retraités risquent de rési-

der dans un pays différent de celui où ils ont passé leur vie active.

— Le niveau d'éducation s'élèvera dans le monde entier et les pays en voie de développement fourniront une part croissante des diplômés. Bien que les statistiques soient imprécises et incomplètes, le nombre d'élèves dans le secondaire a augmenté, entre 1970 et 1986, de 120 millions c'est-à-dire de plus de 76 %. Le nombre d'étudiants a plus que doublé passant de 26 à 58 millions. En l'an 2000, le nombre des élèves dans le secondaire pourrait atteindre 450 millions, c'est-à-

Tableau 3. — Proportion d'élèves et d'étudiants par pays ou régions



dire une augmentation de 60 %, tandis que le nombre d'étudiants pourrait atteindre 115 millions.

Bien que les jeunes dans les pays développés suivent généralement des études jusqu'à un âge avancé, les pays en voie de développement représenteront une part croissante du capital humain qualifié. Entre 1970 et 1986, la part des élèves dans le total mondial dans le secondaire aux Etats-Unis, au Canada, en Europe, au Japon et en ex-URSS qui représentait 77 % des étudiants dans le monde est tombée à 51 %. En outre, de nombreux étudiants dans les pays développés sont des étrangers qui retourneront souvent dans leur pays après avoir terminé leurs études. En l'an 2000, 60 % des étudiants habiteront dans les pays en voie de développement.

Puisqu'il existe un lien significatif entre l'éducation et la croissance économique, l'augmentation du niveau d'éducation est un facteur particulièrement important à prendre en compte dans l'analyse des perspectives de croissance économique des pays en voie de développement.

Des migrations inévitables

Pour de nombreux pays en voie de développement, les résultats de leur système éducatif dépasseront leur réussite économique. En d'autres termes, un déséquilibre existera entre les qualifications souvent élevées des nouvelles générations arrivant sur le marché du travail et les emplois offerts. Aussi, certains groupes de la population pourraient-ils quitter les pays qui ne sauront pas propo-

| Pays ou régions | Nombre total de diplômés | Scientifiques | Ingénieurs | Ph. D.s |
|------------------------------------|--------------------------|---------------|------------|----------------|
| Etats-Unis | 979,5 | 180,7 | 77,1 | 394,3 |
| Ex-URSS | 839,5 | 61,7 | 352,3 | — ^a |
| Japon | 378,7 | 33,5 | 74,5 | 23,5 |
| Brésil | 244,6 | 34,1 | 20,0 | 8,9 |
| Chine | 227,7 | 44,7 | 72,7 | 14,2 |
| Philippines ^b | 212,0 | 26,3 | 23,4 | — ^a |
| Allemagne | 172,5 | 35,4 | 30,2 | 22,3 |
| France | 164,4 | 30,6 | 15,0 | 53,9 |
| Corée du Sud | 155,0 | 16,9 | 21,9 | 20,7 |
| Royaume-Uni | 132,7 | 31,4 | 17,0 | 37,4 |
| Canada | 118,9 | 21,1 | 8,4 | 19,8 |
| Mexique | 112,8 | 20,4 | 25,3 | 8,0 |
| Egypte | 101,0 | 11,4 | 9,3 | 10,4 |

a : chiffres non disponibles.
b : estimations.
Source : UNESCO. — *Statistical Yearbook, 1988*. — Tableaux 3 - 10.

ser des perspectives satisfaisantes de carrière, vers d'autres pays si des opportunités existent. A cet égard, les pays de l'Est et les pays d'Amérique du Sud seront sans doute les régions les plus touchées par l'émigration. A l'inverse, bien que leurs gouvernements cherchent à limiter l'immigration pour des raisons sociales et politiques, les pays industrialisés devront faire face au cours des années 90 à une offre de main-d'œuvre insuffisante.

Il est indéniable que les caractéristiques des migrations varieront selon les conditions du marché et les nations considérées. Néanmoins, l'accroissement des tensions entre l'offre et la demande et la spécialisation accrue du marché du travail conduisent à l'internationalisation. Ainsi, les méthodes actuelles de recrutement des infirmières et des informaticiens (annonces de recrutement à l'étranger, etc.) préfigurent le fonctionnement du marché du travail dans les années 90. Bien que les migrations du personnel qualifié prédomineront dans le futur proche, le marché du travail du personnel peu qualifié deviendra aussi plus international.

La globalisation de la main-d'œuvre est donc bénéfique pour l'économie car elle permet l'utilisation du capital humain de la façon la plus productive. L'immigration sera particulièrement intéressante pour les pays caractérisés par une intensité capitaliste élevée par travailleur mais qui sont confrontés à une offre insuffisante de main-d'œuvre. L'immigration risque d'être particulièrement profitable aux économies des Etats-Unis, du Canada et d'autres pays européens. A cet égard, les Etats-Unis sont particulièrement bien placés. En effet, les salaires américains sont parmi les plus élevés du monde tandis que la politique des pou-

voirs publics a toujours été relativement favorable à l'immigration. Par ailleurs, le système universitaire américain attire de nombreux étudiants du monde entier. En 1987, les universités américaines ont attribué à des étrangers 51 % des doctorats en ingénierie, 48 % des doctorats en mathématique, 32 % des doctorats en management et 29 % des doctorats en sciences physiques. A l'inverse, le Japon risque de ne pas profiter de l'immigration car l'intégration des étrangers se heurte dans ce pays à des obstacles culturels et politiques. Aussi la croissance future japonaise devra-t-elle continuer à s'appuyer sur la main-d'œuvre de nationalité japonaise, c'est-à-dire essentiellement une utilisation plus productive de la main-d'œuvre féminine.

Bien que les dirigeants des pays en voie de développement pensent que l'immigration de jeunes travailleurs portera préjudice au développement de leur économie, il existe peu de preuve pour confirmer cette crainte. Or, de nombreux travailleurs immigrés sont retournés dans leur pays d'origine tandis que le transfert des gains dans les pays d'émigration ont stimulé leur économie. L'étroite relation économique entre pays d'émigration et pays d'immigration a été soulignée au cours de l'occupation du Koweït par l'Irak durant laquelle le renvoi des travailleurs immigrés a été une catastrophe économique non seulement pour le Koweït mais aussi pour les pays d'origine des travailleurs immigrés. En définitive, pour les pays en voie de développement, le véritable défi est de savoir mettre en œuvre une politique économique capable de valoriser au maximum leur potentiel.

La globalisation de la main-d'œuvre est donc inévitable. Les bénéfices économiques de cette évolution sont trop grands

pour y résister et elle provoquera des changements importants au niveau mondial. L'organisation du travail comme le droit du travail (rémunérations, avantages en nature, etc.) vont s'uniformiser sous l'impulsion des entreprises et des gouvernements. Néanmoins, bien qu'elle soit une tendance lourde et irréversible, la globalisation du marché du travail sera un processus irrégulier et incertain.

Commentaire

Si le constat dressé par William B. Johnston apparaît difficilement contestable, les évolutions futures qu'il décrit apparaissent, quant à elles, beaucoup plus discutables. Deux idées méritent en particulier d'être débattues. Tout d'abord, le phénomène migratoire ne paraît pas aussi inévitable que William B. Johnston veut bien l'affirmer. Deuxièmement, la mondialisation du marché du travail ne signifie pas son uniformisation.

Même en omettant tout argument philosophique ou politique, les migrations ne se produiront pas forcément dans un futur proche. En effet, bien qu'il existera un surplus de main-d'œuvre qualifiée ou non qualifiée dans les pays en voie de développement, encore faut-il qu'il existe des opportunités dans les pays développés pour que les migrations se produisent. Or, il est difficilement concevable que les pays développés connaissent à l'horizon 2000 une pénurie de main-d'œuvre. Les taux de chômage actuels comme les perspectives de créations d'emplois à moyen terme dans les pays développés, particulièrement en Europe de l'Ouest, réduisent fortement la probabilité pour un immigré de trouver un travail et donc le bénéfice qu'il

peut retirer de sa migration. Par ailleurs, les investissements directs internationaux peuvent être un substitut aux migrations.

Dans cette optique, la mobilité du capital, c'est-à-dire l'implantation d'entreprises des pays développés, supplée la mobilité du travail, c'est-à-dire la migration de travailleurs. Ainsi les investissements directs à l'étranger permettraient au capitalisme japonais de poursuivre son développement tout en n'ayant pas recours à l'immigration. En outre, les pays en voie de développement pourraient accueillir des industries lourdes, dont l'activité ne serait plus rentable à cause des normes émises par les pouvoirs publics des pays développés en matière de pollution, ou des industries liées aux biotechnologies, qui ne pourraient pas se développer dans les pays développés à cause de règlements contraignants.

Pour William B. Johnston, la mondialisation du marché du travail signifie à terme son uniformisation. Pourtant, actuellement, l'âpreté de la concurrence internationale, la rapidité du changement technologique et l'instabilité de la situation économique conduisent plutôt à la différenciation qu'à l'uniformisation. Le fonctionnement du capitalisme opère une sélection continue et impitoyable des pays les plus performants, des meilleures entreprises et des individus les plus efficaces. Au niveau international comme au niveau national, le dualisme, qui est donc devenu la règle, voit cohabiter la pauvreté avec la richesse, les chômeurs avec les hyper-actifs, etc. Aussi, le libre jeu des forces du marché dans le fonctionnement du marché du travail au niveau mondial ne paraît pas capable de produire un équilibre stable et générateur de bien-être pour ses acteurs.

Réflexions sur la finance de la décennie 80

Jean Saint-Geours ¹

Saisissant l'occasion de la publication récente de nombreux ouvrages sur la « tragi-comédie » financière des années quatre-vingt, particulièrement aux Etats-Unis, Jean Saint-Geours montre ici comment le libéralisme financier tout à fait excessif de l'ère Reagan a conduit au développement d'une spéculation financière éhontée, quels en ont été les ressorts, les protagonistes et les victimes.

Dénonçant le caractère immoral et les effets pervers d'un libéralisme outrancier, il montre combien il est nécessaire, tout en encourageant la liberté d'initiative de se doter de systèmes de régulation, aujourd'hui d'autant plus nécessaires que le système est complexe, les acteurs nombreux et leur comportement irrespectueux d'un minimum de règles du jeu.

H.J.

La décennie 80 comptera fort dans l'histoire de l'humanité. Elle fut l'époque de deux faillites. Celle du communisme de Brejnev et celle du libéralisme financier de Reagan. Chose remarquable, ces deux « figures », d'âges proches, étaient encore dans l'enfance à la fin de la Première Guerre mondiale. La démolition du mur de Berlin symbolise le premier effacement, le krach d'octobre 1987 signale le second. Dans les deux cas, le jugement de l'histoire est intervenu très vite. Dans les deux cas, il a

accompagné immédiatement d'une appréciation d'ordre moral la critique sur la validité des systèmes respectifs.

Arrêtons là le parallèle ; du point de vue de la morale, il serait même indécent de comparer les crimes des « raiders » déçus (Bæsky, Milken,...) à ceux de Brejnev. Cette réflexion comparative nous conduit pourtant, par ces deux voies, à rechercher, au-delà de ces idéologies et des expériences, une orientation nouvelle pour l'institution d'une société démocratique adaptée au monde des indivi-

1. Président de la Commission des Opérations de Bourse, Administrateur de Futuribles International.

des livres et des communautés complexes².

De nombreux livres américains se sont, depuis quelque temps, intéressés aux aspects financiers de la période reaganienne. Ils en présentent une série haute en couleur et dégagent les effets catastrophiques du laissez-faire et de la cupidité. On se reportera avec intérêt à « The end of laissez-faire » de Robert Kuttner³, « Barbarians at the gate » de Brian Burrough and John Helyar⁴ ou « Eagle on the Street » de David A. Vise and Steve Coll⁵, et, disponible en français, « Finance connection » de James Stewart⁶. Enfin, pour l'intelligence de son regard et son humour, la « Brève histoire de l'euphorie financière » de John K. Galbraith⁷.

Si l'on veut comprendre les ressorts techniques, institutionnels et humains de l'histoire financière des Etats-Unis, c'est à la lecture de « Eagle on the Street » et de « Finance connection » qu'il convient de se consacrer. Les volumes sont épais, mais l'attention et l'intérêt courent et volent. Il s'agit du même roman vécu, absolument passionnant, raconté de deux points de vue, celui du régulateur (SEC) et celui du marché et de ses intermédiaires (Wall Street). Les auteurs tentent d'approfondir l'ego des protagonistes, mais à la manière à la fois simpliste et émotionnelle des reporters et des cinéastes américains. Leur apport

essentiel est de nous faire comprendre comment fonctionnait le système d'arnaque qui était la vérité du libéralisme financier, et de nous montrer comment les mécanismes et les relations humaines jouent ensemble. Il ressort de leur démonstration que l'environnement reaganien permissif a été un facteur essentiel du développement de cette situation. On y met en effet l'accent sur la liberté de faire, la vertu du combat, les bienfaits entraînants de la cupidité et les avantages de l'innovation financière. Ces quatre articles du dogme convergent pour optimiser le système financier, assurer le meilleur développement de l'économie et, surtout, pour constituer un régime infiniment préférable à l'intervention de l'Etat. Il est symptomatique que le président de la SEC pendant cette période, John Shad, venu de Wall Street, partage dans une large mesure l'idéologie des vertus du laissez-faire.

*Les acteurs de la tragédie financière*⁸

Quels sont les acteurs de cette gigantesque tragédie ? D'abord, sans aucun doute, les politiques qui permettent et encouragent l'expansion irrésistible du système. Puis, les gens de Wall Street qui, dans leur ensemble, toutes institutions confondues — et sous réserve pro-

2. Cf. Jean Saint-Geours. — *Moi et Nous. Politique de la société mixte.* — Paris : Dunod, 1992.

3. New York : Alfred A. Knopf, 1991.

4. Arrow Ed.

5. New York : Charles Scribners's Sons, 1991.

6. Paris : Albin Michel, 1992.

7. Paris : Le Seuil, 1991.

8. Les intertitres sont de la rédaction.

bablement de quelques craintes des « traditionnels » formulées ici ou là — sont favorables à cette tendance. Enfin, il y a ceux qui vont, ultérieurement, faire l'objet de poursuites et être déclarés criminels : les arbitragistes et les raiders, ceux qui inventent les « junk bonds ». Cependant — et c'est l'un des thèmes importants du livre de Galbraith — l'ensemble de l'opinion publique soutient l'emballement ; elle pense profiter des plus-values, des gains spéculatifs rapides. Elle est favorable à ce mouvement d'euphorie, elle l'alimente et, ce faisant, elle provoque ce qu'elle désire. Quitte à se retourner avec indignation contre l'immoralité des professionnels « épinglés », lorsque le désastre se sera produit.

Le reportage des auteurs de « Finance connection » ou de « Eagle on the Street » montre, au terme de centaines d'interviews et du dépouillement de milliers de documents, comment les criminels s'appuyaient sur un réseau qui a joué sur toute la gamme des délits boursiers : manipulation du marché, utilisation de paradis fiscaux, circuits de blanchiment de fonds, fausses déclarations, fraudes fiscales, délits d'initiés, tout cela étant rendu possible, encore une fois, par la complicité passive de la plupart des établissements du marché financier. Parmi les « criminels », nos auteurs distinguent les cyniques et les pécheurs. Les premiers, comme Milken, ne reconnaîtront jamais qu'ils ont commis des forfaits. Les pécheurs, tels Bœski et certains de ses amis, savent qu'ils font mal, sont fréquemment assaillis par des remords et finiront par confesser publiquement leurs turpitudes. Mais une caractéristique les regroupe tous, c'est la folie. Nous sommes véritablement en face d'une bande de « dingues », pour parler fami-

lièrement ; aussi bien dans leurs entreprises que dans leurs comportements avec les collaborateurs, leurs modes de vie, leurs étrangetés et, bien sûr, dans l'utilisation immédiate et fastueuse de leur extraordinaire fortune. Le sommet de la folie des grandeurs et de l'organisation criminelle est le « Bal des prédateurs » qui a lieu chaque année et qui comporte un spectacle grandiose et grotesque, des confabulations secrètes et la mise de jolies filles à la disposition des participants.

Quels ont été les victimes et les résultats de cette période extraordinaire ? Tout d'abord, l'économie américaine dans son ensemble et un assez grand nombre d'entreprises se sont retrouvées après les différentes offres publiques d'achat hostiles et les émissions de junk bonds, en possession d'actifs gonflés et creux. Parallèlement, se produisait une désindustrialisation continue qui explique un certain nombre des contre-performances de l'économie américaine et sa pénétration par des industries étrangères. Globalement, c'est, en troisième lieu, l'explosion de l'endettement de nombre d'entreprises industrielles et des organismes prêteurs. Ainsi, la plupart des « Savings & Loan Societies » sont dans l'impossibilité de se faire rembourser les prêts qu'elles ont consentis, le plus souvent par l'intermédiaire de réseaux d'émissions ou de collecte des capitaux frauduleux — et Milken était passé maître dans l'animation de tels réseaux.

Les ressorts de l'économie casino

Robert Kuttner, dans son livre intitulé « La fin du laissez-faire », porte une appréciation plus large qui s'étend à la nature et à l'organisation du système

économique et politique. Il montre que la dérégulation, le désengagement de l'Etat, la liberté ou, plus exactement, la licence donnée au marché financier, ont produit des désastres et ruiné la validité du système capitaliste et libéral. Pour lui, les seuls moyens de sortir les Etats-Unis de cette situation déplorable sont d'appliquer une « politique industrielle » et un « commerce extérieur administré », comme le font les principales vedettes de l'économie mondiale, c'est-à-dire le Japon, l'Allemagne fédérale et, d'une manière moins nette, l'Europe, dans sa marche vers l'intégration.

Les excès de cette période et le krach de 87 qui en sonne le glas n'étonnent pas J.K. Galbraith. Dans un livre de cent pages, brèves et percutantes, il les rapproche des périodes d'« euphories » financières, des grands épisodes spéculatifs des trois derniers siècles, par exemple la tulipomanie du début du 18^e siècle en Hollande, ou la Banque Royale de Law. Il s'attache à établir une typologie commune à ces « euphories » et conclut, sans faire référence à la morale, que le capitalisme et la libre entreprise portent en eux les germes de désastres régulièrement répétés, que les soi-disant criminels ne sont que des boucs émissaires et que c'est l'ensemble de la société, artisan massif d'une fallacieuse euphorie, qui se trouve emportée par une crédulité intéressée.

Quels sont les traits communs, plus humains d'ailleurs que techniques, relevés par l'auteur ?

En premier lieu, l'opinion publique est toujours séduite par un artefact financier qui lui paraît nouveau et merveilleux. En outre, ceux qui doutent de la validité et de la solidité du mouvement se font écraser ; leur critique est négligée ou ridiculisée. Je me souviens d'ailleurs

qu'au milieu des années 80, alors que je formulais des réserves sur l'intérêt économique et les résultats du système financier libéral, je passais pour un idiot et un attardé auprès d'un grand nombre de chefs d'entreprise, de fonctionnaires et d'intermédiaires financiers. Un phénomène concomitant, également commun à toutes ces euphories, c'est l'illusion que l'argent et l'intelligence sont liés, alors que pour Galbraith, c'est le plus souvent le hasard et la cupidité qui jouent. Pour lui, le génie financier précède la chute. Dans cette « économie-casino », il y a d'abord une montée spéculative des suiveurs, les achats se précipitent ; ils produisent l'effet attendu, une hausse qui entretient elle-même les achats. Mais — et Galbraith insiste beaucoup là-dessus — il y a toujours une chute finale et elle n'est jamais progressive, elle est brutale, elle prend la forme d'une catastrophe. Un autre trait caractéristique que l'auteur souligne avec humour, c'est la brièveté de la mémoire financière. Elle dure à peu près vingt ans, dit-il. Puis, à nouveau, des financiers, et l'opinion qui les entourent, croient avoir trouvé l'artefact miracle, qui permet de résoudre tous les problèmes et de produire un enrichissement sans peine. L'un des moyens essentiels, que l'on retrouve dans toutes les expériences, est le levier, le fameux « leverage » anglo-saxon, qui permet, avec une petite mise et beaucoup de crédit, de paraître soulever des montagnes alors qu'on ne se trouve même pas en face d'une véritable innovation financière.

De la nécessité de réguler les systèmes

De l'ensemble de ces ouvrages, on peut tirer deux conclusions principales, selon

les approches qu'ils suivent eux-mêmes : l'une d'ordre économique, l'autre relevant à la fois de l'éthique et de la politique. D'un point de vue économique, le krach de 1987, fort profond, a annoncé la fin du système reaganien de laissez-faire absolu. Il a fallu attendre le mini-krach de 1989 pour clore la période de manière évidente. Assez curieusement, en effet, la conjoncture économique de la fin de l'année de 1987 a momentanément effacé le krach de 87 par la poursuite du développement économique. Il n'empêche que, depuis 87-89, il y a un ver dans le fruit de la croissance économique ; c'est précisément celui que nous a légué cette période d'excès et, particulièrement, l'énorme endettement de la société et la perte de confiance du public dans le fonctionnement des mécanismes financiers.

L'autre conclusion est d'ordre éthique et politique. Il est très bon de laisser la plus grande marge à la liberté d'initiative. Mais tout système humain, d'une certaine dimension et comportant une implication dans la vie de l'économie et dans la vie quotidienne des individus, doit être réglementé, surveillé, régulé. Cela est singulièrement vrai du système financier, surtout lorsqu'il s'étend à l'échelle internationale et qu'il fonctionne en temps réel. Car, à cet égard, il présente des risques systémiques importants. Il est donc insensé de le déréglementer à tout prix et de manière extrême pour des raisons idéologiques. Il est impératif enfin que le dispositif de régulation introduise dans l'esprit des acteurs une éthique qui comprenne à la fois des règles techniques de correction et une morale des comportements vis-à-vis des partenaires.

Economie et Statistique

Revue mensuelle - Numéro 254-255 - Mai-Juin 1992

LA MUTATION DE L'AGRICULTURE

Présentation générale

Bruno Trégouët

La Communauté européenne est devenue une grande puissance exportatrice de produits agro-alimentaires

Michel Cyncynatus et Jean-Michel Floch

La difficile maîtrise des excédents agricoles

V. Ardouin, L. Bisault et P. Redor

L'agriculture américaine est-elle plus productive que celle de l'Europe ?

A. Barkaoui, J.-C. Bureau, J.-P. Butault et J.-M. Rousselle

La réforme de la PAC et les négociations du GATT : un pas nécessaire pour un compromis minimal ?

Hervé Guyomard, Yves Léon et Louis-Pascal Mahé

Quelles perspectives pour l'agriculture française après la réforme de la PAC ?

Marie-Annick Mathieu et José Ramanantsoa

La population active agricole devrait continuer à baisser

Michel Cyncynatus et Nicole Duval

BON DE COMMANDE

A RETOURNER A INSEE CNGP - AMIENS BP 2718 - 80027 AMIENS CEDEX 01

Veuillez m'adresser le n°254-255 d'"ÉCONOMIE ET STATISTIQUE" au prix de 88 F + 10 F pour participation aux frais de mise à disposition

Veuillez enregistrer mon abonnement à "ÉCONOMIE ET STATISTIQUE" pour 1 an (11 numéros) au prix de :

France : 410 F Étranger 513 F Étranger avion : 628 F

Nom et raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal Commune : _____

Pays : _____

Ci-joint mon règlement à l'ordre du régisseur des recettes de l'Insee

Date : _____ Signature : _____



*L'Europe des chantiers*¹

Albert Merlin²

Le ralentissement de la croissance s'est accompagné depuis quinze ans d'une réduction des investissements en faveur des infrastructures et des équipements collectifs (réseaux de transport, d'adduction et d'évacuation d'eau, logements...) telle, que l'Europe risque de souffrir en ce domaine de carences (vétusté, inadéquation, voire absence d'équipement) qui feraient obstacle à son expansion future affirme Albert Merlin qui entend en conséquence souligner l'urgence d'entreprendre en la matière de « grands chantiers ».

Si certains considèrent que les accords de Maastricht et le processus de construction européenne comportent des contraintes d'équilibre budgétaire difficilement compatibles avec les investissements qu'il conviendrait ainsi de faire, Albert Merlin, au contraire, souligne que la réduction des déficits budgétaires est « la seule chance de "récupérer" des moyens de financement pour les investissements productifs et les investissements en structures de base » qui sont indispensables à son développement.

Certes l'effort à consentir est important mais des économies par ailleurs sont possibles, par exemple sur les dépenses d'armement et les dépenses courantes. En outre les privatisations et le développement de formules nouvelles permettant de mobiliser davantage l'épargne privée sont possibles, souligne l'auteur, pour assurer les investissements d'infrastructure nécessaires à la croissance de l'économie européenne et, du même coup, donner une impulsion nouvelle à des secteurs d'activité générateurs d'emplois.

H.J.

1. Texte initialement publié dans *Economie et Industrie*, juin 1992.
2. Directeur de la publication d'*Economie et Industrie*.

La monnaie européenne, les institutions, la défense, voilà nos tracas quotidiens. Plus rares sont les débats sur les aspects physiques de la construction européenne, dont on admettra pourtant qu'ils conditionnent largement sa réussite. L'Europe de demain, c'est le continent des grandes liaisons, des routes et des ponts, des réseaux, des équipements collectifs. N'y a-t-il pas là de nombreux chantiers en perspective ?

On devine l'objection : la situation budgétaire des principaux pays ne s'y prête guère. Et l'on en vient, parfois un peu vite, à la conclusion habituelle : ces dépenses peuvent attendre sans provoquer de drame à bref délai. Un parc de logements qui se détériore, un réseau d'adduction d'eau qui fuit, des routes encombrées, rien de tout cela ne met directement en péril la croissance économique de l'an prochain.

Mais est-ce la bonne façon de construire l'Europe que d'emprunter la « voie lente »³ ? Faut-il vraiment attendre que les insuffisances, les ruptures de charge et les goulots d'étranglement se manifestent ? Il semble que ces préoccupations cheminent. La Commission de la CEE ne vient-elle pas de réaffirmer l'urgence des travaux en matière de transport ?

Le « syndrome soviétique »

Pourquoi soviétique ? Parce que c'est à Moscou — et plus généralement dans tous les pays de l'Europe de l'Est — que le contraste est resté le plus vif, au fil des années, entre les priorités affichées dans les plans et les réalisations obser-

vées après coup. Qu'il s'agisse de logements ou d'infrastructures, les plans quinquennaux n'ont cessé d'en affirmer l'urgente nécessité, et chaque fois l'analyse des réalisations montrait que les retards s'aggravaient. Et l'on sait le rôle crucial joué par les déficiences de la logistique dans l'aggravation des pénuries alimentaires, dues beaucoup moins au manque de produits qu'à la mauvaise qualité des transports et des moyens de stockage.

Mais le virus n'épargne pas toujours les pays occidentaux, même si les déficiences y sont moins graves. Les Etats-Unis offrent l'exemple sans doute le plus spectaculaire d'un pays où les infrastructures ont été constamment négligées, du moins pour tout ce qui relève des finances publiques. Il est aujourd'hui admis que cette carence figure au tout premier rang des freins au développement économique, et constitue l'un des facteurs les plus graves de déstabilisation sociale. En France nous n'en sommes pas là, mais nous avons mis tout de même très longtemps à nous sortir du syndrome soviétique, qu'il s'agisse du logement, du téléphone ou du réseau autoroutier. Le souvenir de ces défaillances reste vif.

Aujourd'hui, c'est au plan de l'Europe qu'il faut repenser tout cela, et l'on aurait pu penser que le fait de transposer les problèmes d'infrastructure au niveau continental rende leur solution plus aisée : rationalisation et économies d'échelle ne jouent-ils pas ce rôle ? Seulement il se trouve que ces besoins en investissements de base deviennent cruciaux au moment précis où la construction européenne va conduire plusieurs

3. Cf. Quinet, Emile. — in *Commentaire*, n° 57.

pays à des efforts importants en matière d'équilibre budgétaire, même si Maas-tricht n'est pas appliqué de façon aussi rigoureuse que prévu. Sur douze pays, sept ont des problèmes avec leur déficit et avec le poids de leur dette.

Après coup, les carences en infrastructures sont toujours faciles à expliquer. Tout vient de ce que ces investissements ont été fortement ralentis dans les quinze dernières années, corrélativement à l'inflexion de la croissance économique. En 1975, les infrastructures de transport représentaient 1,5 % des PIB européens, en 1984 ils étaient tombés à 0,9 %, et elles se sont à peine redressées depuis.

Le système avait sa logique : à une croissance faible correspondait un effort d'investissement plus modeste, et ceci était alors supportable. Mais ce répit était trompeur : dès que la croissance est repartie, entre 1986 et 1990, les premiers

« goulots » sont apparus, et si l'on fait l'hypothèse d'une croissance économique de l'ordre de 2,5 % l'an dans les années qui viennent, il n'y a aucune chance pour que ces problèmes s'arrangent tout seuls.

Volume et géographie des transports

L'idée de base, c'est que la liaison entre échanges et croissance économique, qu'il s'agisse de biens, de services ou de personnes, est nettement positive. Plus la croissance s'élève et plus les échanges se développent, et la réciproque est tout aussi vraie : plus il y a d'échanges et plus l'expansion s'affermir, grâce aux vertus de la division du travail au plan géographique. Comment l'achèvement du marché unique n'accentuerait-il pas encore ces tendances ? Les prévisions les

Perspectives de la demande de transport

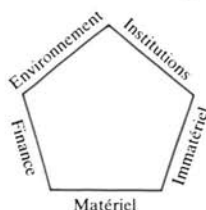
| | 1990 | | Taux de croissance annuel moyen | | |
|--|---------------------|------------------|---------------------------------|-----------|-----------|
| | Monnaies nationales | Milliards d'écus | 1982-1986 | 1986-1990 | 1990-1996 |
| Benelux | — | 18 | 1,1 % | 4,4 % | 3,3 % |
| Allemagne de l'Ouest (milliards de DM) | 82,08 | 40 | 2,1 % | 4,1 % | 3,8 % |
| France (milliards de francs) | 235,08 | 34 | 1,2 % | 5,6 % | 4,5 % |
| Italie (milliards de lires) | 63,92 | 42 | 2,2 % | 5,5 % | 2,8 % |
| Royaume-Uni (milliards de livres) | 19,99 | 28 | 2,0 % | 4,1 % | 0,7 % |
| Total CEE (12 pays) | — | 186 | 1,8 % | 4,7 % | 3,1 % |

Source : Eresco 1992.

plus récentes, effectuées à l'échelon communautaire par Eresco, consortium d'instituts européens, tablent sur une croissance du PIB de 2,6 % l'an et sur un développement des transports de 3,1 % l'an (tableau page précédente). Comment les points de congestion des grands axes (Nord de l'Europe, région parisienne, sillon rhodanien, points de passage alpins) pourraient-ils éviter de se multiplier ?

A ce problème de volume de transport, qui se serait posé de toutes façons, s'ajoute celui de la réorientation géographique qui va résulter progressivement de la réinsertion des économies de l'Est. En gros, les réseaux de transport, en Europe occidentale, sont orientés Nord-Ouest/Sud-Est. Plus exactement, la zone de plus grande intensité correspond à ce qu'il est convenu de figurer par une « banane », c'est-à-dire le Royaume-Uni, le Nord du continent, la « Lotharingie » et la zone industrielle de l'Italie. Cette configuration répond en partie à des données économiques (à l'origine, le charbon et l'acier) mais aussi et surtout au clivage politique qui a suivi la guerre. Ceci va devoir être modifié, à mesure que les pays du Centre et de l'Est-européen vont se développer et multiplier leurs échanges. Il va falloir compléter les réseaux en ajoutant des axes Est-Ouest. Au total se profile un immense chantier, qu'il faut considérer non seulement sous l'angle des professions du BTP, mais replacer dans un « système » économique institutionnel. La Table Ronde des Industriels Européens (ERT) a forgé le concept de pentagone, réunissant cinq types de problèmes ⁴ :

Le pentagone des problèmes relatifs aux réseaux manquants



Source : ERT « Reshaping Europe ».

Vive la rigueur budgétaire !

Le diagnostic une fois établi, faut-il refermer le dossier et conclure à l'impossibilité de concilier la satisfaction de ces besoins avec les « disciplines » qu'implique l'intégration européenne ?

C'est tout le contraire, du moins pour qui ne s'arrête pas à une analyse superficielle. Le fond des choses, c'est que la réduction des déficits budgétaires est la seule chance de « récupérer » des moyens de financement pour les investissements productifs et les investissements en structures de base qui en sont le corollaire indispensable. Qui peut nier, en effet, que les déficits publics, dans la plupart des cas, sont les pires ennemis de l'investissement ? Une analyse récente, se référant à une étude américaine, rappelait que l'importance grandissante prise au sein du budget par le service de la dette évince d'autres dépenses, les premières sacrifiées étant les dépenses d'investissement : « Aux Etats-Unis les crédits consacrés aux infrastructures ont été rognés à concurrence d'un bon quart

4. Table Ronde des Industriels Européens : « Reshaping Europe » (1991).

au profit des créanciers de l'Etat et des commandes militaires pendant les années quatre-vingt »⁵.

Ce qui, s'agissant de notre sujet, conduit à une conclusion évidente : vive le rééquilibrage budgétaire ! Même si la voie choisie est un peu pénible au début, c'est la seule qui laisse entrevoir la possibilité de dégager progressivement des capitaux pour les indispensables dépenses d'infrastructure.

Reste, naturellement, à convaincre les décideurs. Sans doute le vocabulaire n'est-il pas neutre. Il ne faut pas craindre d'employer un langage d'industriel, et parler de capacités de transport, comme un directeur d'usine parle de production. La grande différence, c'est que les décisions en matière d'infrastructures, dès qu'elles revêtent quelque importance, se placent au niveau politique, ce qui veut dire délais. Ne faudrait-il pas inverser l'ordre des facteurs ? Non pas subordonner la politique d'infrastructures à la croissance, mais montrer que la croissance prévue en Europe, même modérée, n'a aucune chance d'être atteinte si les investissements de base ne sont pas faits à temps ?

D'autant que l'Europe en « rajoute » : selon le « rapport Bourdillon »⁶, non seulement l'extrapolation des flux passés conduit à des impasses, mais il faut noter que la croissance des trafics intercommunautaires est de 40 % supérieure à celle des trafics intérieurs. Tendence qui ne peut que s'accroître.

Ces insuffisances, les usagers des transports peuvent déjà les toucher du doigt, ou en percevoir les prémices. C'est le

propre des réseaux de transport que d'être tangibles et palpables. C'est moins vrai pour d'autres équipements, par exemple les réseaux d'adduction ou d'évacuation d'eau. Le vieillissement des équipements, même dans les pays les mieux pourvus — comme la France — risque de poser des problèmes à bref délai. Au rythme actuel des investissements, en l'an 2000, plus du quart du réseau français d'adduction aura cinquante ans d'âge. La situation de la Grande-Bretagne est évidemment beaucoup plus aiguë, s'agissant d'un pays qui a vécu pendant des décennies sur des rafistolages. Les gaspillages dus à la mauvaise qualité du réseau atteignent, en moyenne, un bon tiers du volume de l'eau consommée. Dans les dix ans qui viennent, les investissements à engager Outre-Manche dans ce domaine se chiffrent par dizaines de milliards de livres. En Allemagne de l'Ouest, la situation est nettement meilleure, mais à l'Est les investissements à prévoir sont nécessairement gigantesques compte tenu du sous-équipement du réseau actuel, et surtout de sa mauvaise qualité. L'Espagne a également un retard important, qu'elle a entrepris de combler. L'Italie, pour l'heure, laisse son retard se creuser.

Parlant d'infrastructures, faut-il aussi évoquer les besoins en logements ? Sur le plan quantitatif on peut soutenir qu'en Europe il n'y a plus de pénurie caractérisée, mais sur le plan qualitatif c'est une autre affaire : nombre de pièces, éléments de confort, protection thermique et acoustique, rénovations en tout genre,

5. P. Fabra, *Le Monde* du 19 mai 1992.

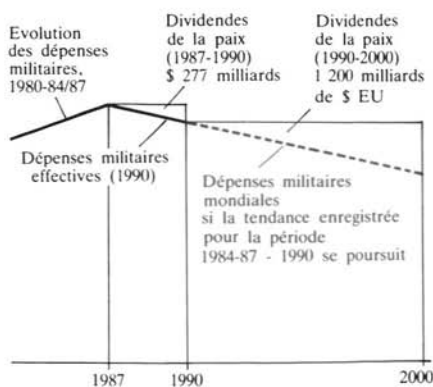
6. « Les réseaux de transport français face à l'Europe ». — Paris : La Documentation française, 1991.

voilà les gisements de demain. C'est normal : nous avons maintenant l'« effet écho » de l'effort de construction des années d'après-guerre ; le patrimoine accumulé en quarante ans est à rénover. En sommant ainsi les diverses composantes du secteur construction, on parvient à un chiffre de l'ordre de 550 milliards d'écus aujourd'hui, de plus de 600 milliards en 1995. L'Europe des chantiers dépasse ainsi, en volume, l'Europe des machines.

La facture et l'espoir

On peut être enthousiaste sans être naïf. Savoir que mille économies sont possibles sans parier un centième d'écu sur la réalisation de ces économies. Mais il y a tout de même quelques gros paquets : par exemple les dépenses militaires. N'y a-t-il pas là des possibilités de réduction qui se chiffrent a priori en centaines de milliards de dollars ?

Les dividendes de la paix (1990-2000)



Source : PNUD (Nations Unies)

En Europe, les dépenses de défense sont évaluées à quelque 140 milliards d'écus, soit 3 % du PIB européen. Il n'est pas inconcevable qu'en trois ou quatre ans l'on récupère 0,5 point de PIB. C'est, semble-t-il, l'ordre de grandeur des investissements supplémentaires qu'il conviendrait d'envisager pour les infrastructures de transport, si l'on se réfère aux calculs des spécialistes. Cependant, ne nous leurrions pas : les « dividendes de la paix » en Europe, ont été déjà largement consommés, ou en tout cas précomptés par tous les ministères dépensiers avant même que d'exister ! Donc, prudence.

La deuxième source de financement, ce sont les privatisations. Il y a là des possibilités dans tous les pays. Soit qu'il s'agisse de terminer un programme d'envergure comme en Grande-Bretagne, soit qu'il s'agisse de privatisations partielles comme en France, soit enfin que l'on s'attaque à un programme de plusieurs années, destiné explicitement, comme en Italie ou en Espagne, à alléger les finances publiques.

Troisième source, les économies sur les dépenses courantes. Dans l'industrie, c'est une procédure fréquente : quand il faut dégager des ressources pour faire un investissement, l'entreprise rogne ici ou là sur ses frais généraux, gagne 0,3 % sur ses approvisionnements, 0,5 % sur ses frais de personnel, ou entreprend même une restructuration. C'est sûrement plus difficile dans les administrations, mais est-ce vraiment impossible ?

Quatrième solution : le recours à des formules nouvelles assises sur la mobilisation de l'épargne privée. La Table Ronde les a énumérées : fonds spécialisés comme aux États-Unis, création de compagnies concessionnaires, recours à une « merchant bank » européenne. L'imagination, là, n'a pas de limites.

Et si l'emploi, dans tout cela, trouvait son compte ? Chacun sait que le secteur du BTP est de ceux dont le contenu en emplois est élevé. Les effets multiplicateurs sur la demande et la balance des paiements, dans une Europe jusqu'ici morcellée, assignaient au développement de ce secteur des limites très étroites. Si l'Europe a un sens, c'est bien d'atténuer peu à peu ces obstacles, pour faire ensemble ce qui paraissait difficile dans un continent hérissé de frontières et de postes douaniers. Les experts estiment (« L'espace

des transports », OEST, 1987) qu'en matière de génie civil 1 milliard de francs d'investissements peut générer quelque 3 000 emplois. En rapprochant ce ratio des masses évoquées ci-dessus, on s'avise qu'un supplément de 0,5 % du PIB européen consacré aux investissements d'infrastructures pourrait susciter quelque 500 000 emplois par an dans la CEE. La question ne vaut-elle pas d'être creusée ? Et ne serait-ce pas là le moyen de surmonter les mille et une réticences que suscite la construction de l'Europe ?

Pour mieux saisir les problèmes du travail et les questions sociales dans le monde, lisez la

REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

publiée sans interruption depuis 1921, la RIT n'est pas seulement le plus ancien périodique international dans ce domaine, elle est indispensable à qui veut se faire une idée de ce qui se passe dans le monde du travail.

Quelques articles récents :

- Les relations professionnelles sous la pression de la concurrence et des restructurations *W. Sengenberger*
- Le travail à domicile : vers une nouvelle réglementation ? *L. Vega Ruiz*
- La dimension internationale des lois américaines sur l'équité dans l'emploi : protection ou ingérence ? *J.M. Zimmerman*
- La participation des salariés : quelques cas australiens *R.D. Lansbury et E.M. Davis*

Abonnement annuel (1993) : FF 300 ; FS 75 ; FB 1875.

BIT, 1, rue Miollis 75015 Paris. Tél. : 45.68.32.50
BIT, 40, rue Aimé-Smekens, 1060 Bruxelles (Belgique). Tél. : 02/5385169
Publications du BIT, 1211 Genève 22 (Suisse). Tél. : (22) 799 61 11

Rencontres prospectives

6 janvier 1993, Paris (France)

« Marchés pétroliers et politiques de l'environnement à l'horizon 2000 », conférence-débat organisée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). *Contact* : ADEME, 27, rue Louis-Vicat, 75015 Paris, France. Tél. : (33 1) 47 65 209 00, Fax. : (33 1) 46 45 52 36.

19-20 janvier 1993, Paris (France)

Conflits d'environnement et développement industriel, séminaire de l'Institute for International Research dans le cadre de leurs manifestations « Environnement et concertation ». *Contact* : Institute For International Research, BP 112, 92106 Boulogne Billancourt Cedex, France. Tél. : (33 1) 41 10 88 22, Fax. : (33 1) 46 03 94 00.

20-22 janvier 1993, Bordeaux (France)

Dans le cadre d'INFORISK, Salon du management des risques, premier colloque international Droit et génie génétique. Droit international, droit communautaire et droit comparé organisé par le Centre Aquitain de Formation Européenne sur les Risques Technologiques et Naturels (CAFERTEN) et la Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE). *Contact* : M^{me} Réhel, CAFERTEN c/o ADERA, BP 48, 33166 Saint-Médard-en-Jalles, France. Tél. : (33) 56 70 68 56, Fax. : (33) 56 95 98 83.

3-4 février 1993, Lyon (France)

Conflits d'environnement et développement industriel, séminaire de l'Institute for International Research dans le cadre de leurs manifestations « Environnement et concertation ». *Contact* : Institute For International Research, BP 112, 92106 Boulogne Billancourt Cedex, France. Tél. : (33 1) 41 10 88 22, Fax. : (33 1) 46 03 94 00.

26-28 mars 1993, New York (USA)

Incentive and Values as Foundations of Social Order, cinquième conférence annuelle de la Society for the Advancement of Socio-Economics (SASE). *Contact* : The Organizing Committee, 1993 Conference, the SASE, 714 H Gelman Library, 2103 H

Street, NW, the George Washington University, Washington, DC 20052. Tél. : (202) 994 81 67, Fax. : (202) 994 16 39.

4-7 mai 1993, Montréal (Québec)

Quatrième colloque international en informatique cognitive des organisations : « Communication des connaissances dans les organisations », organisé conjointement par le Groupe Interuniversitaire de Recherche en Informatique cognitive des Organisations (GIRICO) et la Télé-université (Université du Québec). *Contact* : Claude Ricciardi Rigault, Programmation ICO'93, Télé-université, 1001 Sherbrooke Est, Case Postale 5250, Succursale C. Montréal (Québec) Canada H2X 3M4. Tél. : (514) 522 35 40, Fax. : (514) 522 36 08.

23-27 mai 1993, Stockholm (Suède)

What does productivity mean to you ? Eight World Productivity Congress sous l'égide de la World Confederation of Productivity Science et de la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences. *Contact* : IVA, Box 5073, S-102 42 Stockholm, Suède. Tél. : 46 8 791 29 00, Fax. : 46 8 611 56 23.

22-24 juin 1993, Paris (France)

Dixième Congrès IDT 93, « L'information, intelligence de l'entreprise », organisé par l'Association Française des Documentalistes et des Bibliothécaires Spécialisés (ADBS), l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) et le Groupement Français de l'Industrie de l'Information (GFII). *Contact* : ANRT-IDT 93, 101, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris, France. Tél. : (33 1) 45 01 72 27, Fax. : (33 1) 45 01 85 29.

23-26 juin 1993, Prague (Tchécoslovaquie)

Deuxième conférence européenne en sciences sociales de l'UNESCO « Dynamiques de conflit et d'intégration en Europe », organisé par le Centre d'études européennes et la Commission Nationale Tchécoslovaque de l'UNESCO. *Contact* : Prof. Dr. Bernd Hamm, Zentrum für europäische Studies, ZES, Universität Trier, Postfach 3825, D-5500 Trier, RFA. Tél. : (49) 651 201 27 26, Fax. : (49) 651 201 39 30.

La protection sociale en Europe : tendances et défis

Les systèmes de protection sociale européens à l'épreuve de la compétition économique mondiale

Alain Euzéby ¹

Si l'avènement de l'économie planétaire doit se traduire par le fait que les entreprises européennes seront de plus en plus exposées à la concurrence d'autres entreprises n'ayant pas les mêmes us et coutumes et ne subissant par les mêmes contraintes sociales et fiscales, on peut à juste titre s'inquiéter, ou de perdre la guerre économique, ou de devoir quelque peu sacrifier les prodigieux avantages sociaux que nous ont, jusqu'à présent, garanti les dispositifs publics de protection sociale infiniment plus développés en Europe que partout ailleurs.

Voilà sans doute une manière caricaturale de présenter le problème, mais il est hélas patent que la croissance économique ne génère plus systématiquement le plein emploi et que la compétitivité ne rime pas nécessairement avec le progrès social. Au contraire même, force est de s'interroger sur notre capacité à assurer la pérennité de systèmes publics de protection sociale dans une conjoncture marquée, d'une part par une augmentation tendancielle des dépenses sociales liées notamment au chômage, aux dépenses de

1. Professeur de Sciences économiques à l'Université Pierre Mendès-France, Grenoble II.

santé et aux pensions de retraite, d'autre part par la nécessité d'assurer la compétitivité au plan mondial d'un appareil productif qui ne saurait en conséquence supporter le handicap résultant de prélèvements obligatoires augmentant excessivement.

Peut-on en conséquence freiner l'augmentation des prestations sociales, se demande A. Euzéby, ou augmenter les prélèvements obligatoires (cotisations sociales et impôts), voire modifier leur structure. Ni l'un ni l'autre, tend à dire l'auteur, qui souligne la nécessité cependant de faire l'un et l'autre en suivant un certain nombre de pistes qu'il entend défricher.

Mais, non content de rendre compte des évolutions en la matière observées et prévisibles, l'auteur entend aussi souligner que les coûts de nos systèmes de protection s'accompagnent aussi de bénéfices directs et indirects et que finalement, loin de s'opposer à la compétitivité du système productif, l'efficacité des systèmes de protection sociale peut, avec elle, former un « cercle vertueux ».

Reste à savoir quelle équation subtile nous saurons trouver, d'abord au sein d'un espace européen dans lequel les systèmes publics de protection sont particulièrement mais inégalement développés et sensiblement différents en structure et en efficacité. D'où les risques incontestables d'un dumping social qui ne ferait que préfigurer ce qui ensuite pourrait, en l'absence d'un minimum de règles communes, s'étendre au monde entier.

H.J.

Peu de réflexions renvoient, autant que la protection sociale, à un aussi grand nombre d'interrogations et de débats économiques et sociaux de tout premier plan. Les problèmes auxquels elle renvoie, ou auxquels elle doit faire face, sont en effet à la fois d'ordre *démographique* (vieillesse des populations lié à la faiblesse de la fécondité et à l'allongement de la durée moyenne de la vie) ; d'ordre *économique* (chômage, alourdissement des prélèvements obligatoires, coûts de main-d'œuvre, exigences de compétitivité des entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus vive, etc.) ; d'ordre *social* (importance de la pauvreté dans des pays qui font pourtant partie des plus riches du monde, multiplication des séparations de couples et des familles monoparentales, causes de mortalité et de morbidité, apparition et développement d'une maladie comme le SIDA, extension des cas d'isolement et de solitude liés à l'urbanisation et aux modes de vie, place des enfants et des personnes âgées dans les sociétés industrielles, attitude de la société face à la mort, etc.) ; d'ordre *politique* (débat sur l'organisation

et le financement des soins médicaux, les inégalités de revenus, la justice sociale, le rôle de l'Etat, les arbitrages entre sécurité et liberté ou entre protection et responsabilité, etc.).

Au sein de cette énumération, qui pourrait d'ailleurs aisément être détaillée et prolongée, les deux thèmes choisis pour être développés dans cet article occupent une place tout à fait centrale : *les prélèvements obligatoires* fournissent l'essentiel des ressources de la protection sociale et *la concurrence internationale* conditionne les orientations majeures des politiques économiques et sociales des pays occidentaux développés.

L'expérience des pays de la Communauté européenne a été privilégiée pour trois raisons essentielles : ils font partie des pays du monde où la protection sociale est la plus étendue, ce sont ceux pour lesquels on dispose des comparaisons internationales les plus précises et enfin la protection sociale soulève, dans ces pays, quelques interrogations spécifiques à propos de leur intégration économique (marché unique et union monétaire). On envisagera quatre questions qui sont particulièrement révélatrices des problèmes de choix que la protection sociale peut poser aux pouvoirs publics : peut-on freiner les prestations sociales ? Peut-on alourdir les prélèvements obligatoires ? L'intégration économique européenne présente-t-elle des risques pour les systèmes de protection sociale ? Faut-il protéger la protection sociale ?

Peut-on freiner les prestations sociales ?

Oui, sans doute, mais les mesures à mettre en œuvre pour cela sont très malaisées car elles se heurtent aux besoins financiers chroniques de la protection sociale et aux difficultés de revenir sur des avantages acquis. C'est sûrement dans un certain allongement de la durée de la vie active que résident les solutions les plus efficaces.

Des besoins financiers chroniques

L'augmentation des dépenses de protection sociale est loin d'être un phénomène nouveau. Dans tous les pays de la Communauté, elle a été en effet pratiquement continue depuis l'apparition des premiers régimes. Dans les trente années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, cette augmentation a été fortement liée à l'extension des prestations et à l'amélioration de leur niveau. Une telle évolution a encore besoin de se poursuivre, surtout dans les pays les moins avancés sur le plan de la protection sociale (Grèce, Espagne et Portugal), mais ce qui

soulève le plus de problèmes actuellement, et en soulèvera encore sans doute davantage dans les années à venir, c'est la tendance spontanée (c'est-à-dire à législation constante) des dépenses à augmenter plus rapidement que les recettes permettant de les financer. D'où les besoins financiers chroniques que connaissent les systèmes de protection sociale, et qu'ils vont continuer à connaître sous la pression du niveau élevé du *chômage* (pertes de recettes et surcroûts de dépenses), de l'augmentation des *dépenses de santé* (influence de l'élévation des niveaux de vie et d'instruction, du développement des spécialisations médicales et paramédicales, du progrès des techniques médicales, de l'augmentation du nombre des personnes âgées et très âgées, etc.); du *vieillessement des populations* (tableau 1); de la tendance au *raccourcissement de la durée de la vie active* (allongement de la durée moyenne des études et diminution de l'âge moyen de cessation de l'activité professionnelle); et de la « montée des besoins sociaux dans une société à risques »² (développe-

Tableau 1. — Population âgée de 65 ans ou plus en pourcentage de la population totale

| | 1950 | 1980 | 2000 | 2010 | 2020 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|
| Allemagne * | 9,3 | 15,5 | 17,1 | 20,3 | 21,7 |
| Belgique | 11,0 | 14,4 | 14,7 | 15,9 | 17,7 |
| Danemark | 9,1 | 14,4 | 14,9 | 16,7 | 20,1 |
| Espagne | 7,3 | 10,8 | 14,4 | 15,5 | 17,0 |
| France | 11,4 | 14,0 | 15,3 | 16,3 | 19,4 |
| Grèce | 6,8 | 13,1 | 15,0 | 16,8 | 17,8 |
| Irlande | 10,7 | 10,7 | 11,1 | 11,1 | 12,6 |
| Italie | 8,0 | 13,4 | 15,3 | 17,3 | 19,4 |
| Luxembourg | 9,8 | 13,5 | 16,7 | 18,1 | 20,1 |
| Pays-Bas | 7,7 | 11,5 | 13,5 | 15,1 | 18,9 |
| Portugal | 7,0 | 10,2 | 13,5 | 14,1 | 15,6 |
| Royaume-Uni | 10,7 | 14,9 | 14,5 | 14,6 | 16,3 |
| Etats-Unis | 8,1 | 11,3 | 12,5 | 12,8 | 16,2 |
| Japon | 5,2 | 9,1 | 15,2 | 18,6 | 20,9 |

Source : OCDE. — *La réforme des régimes publics de pensions*. — Paris : OCDE, 1988.

Les écarts observés entre les différents pays tiennent surtout à l'évolution des taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme).

* Dans ce tableau, ainsi que dans les suivants, il s'agit de l'Allemagne de l'Ouest avant la réunification de l'Allemagne.

2. Delcourt, J. — « Globalisation de l'économie et progrès social. L'Etat social à l'heure de la décentralisation ». — *Futuribles*, avril 1992, pp. 3-34.

Le rapport entre actifs et inactifs

L'INSEE estime qu'il y avait en France en 1985, 127 inactifs pour 100 actifs, que le rapport devrait tendre à s'améliorer à l'horizon 95 pour retrouver à l'horizon 2010 le même niveau qu'en 1985. Soulignons toutefois qu'il compte, conformément à la définition du Bureau International du Travail, comme actifs aussi bien les actifs occupés que les demandeurs d'emploi dont le nombre était tel que nous comptions déjà en 1985 159 inactifs pour 100 actifs effectivement occupés¹.

Qu'en sera-t-il durant la décennie 90 sachant que, selon l'INSEE lui-même, la population active devrait augmenter pendant cette période d'environ 1,3 million de personnes, estimation fondée essentiellement sur l'arrivée, en nombre encore assez important, des jeunes nés à la fin du baby-boom à l'âge d'entrée en activité professionnelle (en supposant ledit âge d'entrée en activité professionnelle inchangé) et sur l'augmentation du taux d'activité féminin qui est plus faible en France que dans bien d'autres pays (Suède, Japon, USA) ?

Qu'en sera-t-il si la durée des études continuait à s'allonger entraînant une entrée encore plus tardive des jeunes dans l'emploi ou, tout au contraire, si la tendance venait à s'inverser du fait du désenchantement vis-à-vis des études que pourrait entraîner l'accroissement du chômage des jeunes diplômés ?

L'estimation repose aussi sur l'hypothèse que l'âge de cessation effective d'activité demeurera inchangé (bien que un Français sur deux quitte aujourd'hui son emploi dès 55 ans). Qu'en serait-il si la durée d'activité professionnelle venait à s'allonger, ne serait-ce qu'en raison de l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché de l'emploi, des gains en termes d'espérance de vie et de l'inquiétude croissante des Français quant à l'avenir de leur retraite ? Encore faudrait-il cependant que le marché de l'emploi soit propice à un tel

allongement de la durée d'activité professionnelle, faute de quoi celle-ci pourrait bien être raccourcie par les deux bouts, l'âge de cessation d'activité professionnelle continuant à s'abaisser, sauf peut-être pour quelques individus bénéficiant de qualifications dont les entreprises ne sauraient se priver.

Qu'en sera-t-il enfin si la population active n'augmentait point de 1,3 million mais de 2 millions, sinon davantage du fait de l'arrivée en grand nombre sur le territoire français de populations immigrées en provenance d'Afrique aussi bien que de l'Europe centrale et orientale et de la faulx irano-turque ?

De toute évidence, si la population active devait ainsi augmenter — alors même que notre système productif se doit, face à une compétition économique internationale de plus en plus vive, de privilégier les investissements de productivité, de poursuivre, sinon d'intensifier les restructurations engagées dans le domaine industriel et qu'il faudra entreprendre dans le tertiaire — nous irions tout droit, à système économique et social inchangé, vers un taux de chômage qui assurément ne pourrait que croître atteignant éventuellement, selon nos estimations, 16 à 18 % durant le dernier quinquennat du siècle.

Les démographes de l'Institut National d'Etudes Démographiques, approchant le problème différemment, montrent qu'il y avait en France en 1930, 4 adultes (20-59 ans) pour 1 personne âgée (60 ans et plus), que le rapport est tombé à 3 adultes pour 1 personne âgée en 1980, qu'il chutera à 2,5 adultes pour 1 personne âgée à l'horizon 2000 et pourrait chuter plus bas encore à l'horizon 2020 et 2040 pour atteindre 1,5 à 2 adultes par personne âgée.

Qu'en serait-il si les gains d'espérance de vie — aujourd'hui réalisés essentiellement par le recul de l'âge au décès — étaient

1. Marchand, Olivier. — « La population active commence à diminuer après l'an 2000 ». — in *Economie et Statistiques*, n° 190 juillet-août 1986.

bien supérieurs à l'hypothèse en l'espèce adoptée ? Qu'en serait-il enfin si à tous les 60 ans et plus nous devons ajouter tous les quinquagénaires qui, de gré ou de force, auront quitté leur emploi prématurément ?

En vérité deux visions s'opposent : la première — correspondant au discours officiel — en vertu de laquelle la croissance économique reprendrait à un niveau élevé de manière durable suscitant d'importantes créations d'emplois qui permettraient d'endiguer la montée du chômage et en quelque sorte de résoudre ce problème avant que, au tournant du siècle, n'augmente beaucoup plus rapidement le nombre de 60 ans et plus, qui d'ailleurs dans une telle conjoncture pourraient être maintenus en activité ; la seconde, toute différente, considérant que, à système économique et social inchangé, la situation sur le marché de l'emploi continuera à se détériorer tout au long de la décennie 1990, ses effets négatifs se conjuguant avec ceux du vieillissement démographique pour entraîner tendanciellement une explosion des dépenses sociales et une faillite de nos systèmes de protection.

Cette seconde perspective m'apparaît hélas bien la plus probable. Le Commissariat Général du Plan ne reconnaissait-il pas d'ailleurs dans son ouvrage « Faire gagner la France » qu'à l'horizon 2025 les taux de cotisation devront être accrus de 50 à 80 % ou bien le montant des pensions du régime général être réduit de moitié².

Michel Rocard dans sa préface au « Livre blanc sur les retraites » n'écrivait-il pas d'ailleurs lui-même que « la part des personnes âgées de plus de 60 ans sera multipliée par environ 1,5 et la proportion des plus de 70 ans d'environ par 2 au cours du prochain demi siècle... Là où on avait 3 cotisants pour 1 retraité en 1970, on n'en comptera plus que 1,9 en 2010 et 1,7 en 2040 dans les circonstances les plus favorables, 1,3 dans le cas contraire... ». « ... avec un retour au plein emploi »,

écrivait-il encore, « une croissance des effectifs de cotisants légèrement supérieure à 0,5 % par an, une progression annuelle de 2 % du pouvoir d'achat des actifs, on aboutit dans le cadre législatif actuel à un besoin de financement proche de 300 milliards de francs en 2010 pour l'ensemble des régimes de salariés et de non salariés... ».

Et le Premier Ministre d'alors de conclure « ... ne rien faire aujourd'hui conduirait à terme à la condamnation de la répartition et à la rupture des solidarités essentielles... ceux qui, pour des gains politiques à courte vue, croiraient flatter l'opinion en niant le problème, programmeraient sûrement une guerre des générations... ».

« Ne rien faire aujourd'hui conduira à terme à la condamnation », tel est le refrain depuis maintenant plus de quinze ans. Qu'avons-nous fait depuis, hormis de replâtrer ici et là avec plus ou moins d'efficacité un tissu social qui se déchire ? Qu'entendons-nous faire dans les toutes prochaines années ? Je ne discerne guère de la part de nos responsables politiques de quelque couleur qu'ils soient la moindre volonté de s'attaquer réellement au problème. Serait-ce par incapacité à imaginer un autre mode d'organisation économique et sociale ou simplement parce que réformer le système amènerait à remettre en cause tant de droits acquis que celui s'en faisant le champion n'aurait aucune chance de vaincre ?

Rien n'est moins sûr cependant car nos contemporains sont assurément bien plus avertis de ces problèmes que ne semble le croire une classe politique apparemment incapable pour sa part de se départir des schémas de pensée d'antan même s'ils s'avèrent aujourd'hui tout à fait inadaptés...

H.J.

futuribles

2. Guillaume, Henri (sous la direction de). — « Faire gagner la France ». — Paris : Commissariat Général du Plan. — Hachette, 1986, p. 123 (coll. Pluriel).

ment des nouvelles pauvretés, augmentation du nombre des familles monoparentales et des personnes seules et isolées, importance des accidents de toutes sortes, etc.)

La conjonction du vieillissement des populations et de la diminution de la durée de la vie active se traduit par une augmentation du nombre de personnes âgées inactives par rapport à l'ensemble de la population active. Cette augmentation se fera surtout sentir à partir des années 2005-2010, lorsque les générations nombreuses des individus nés dans les vingt années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale arriveront à l'âge de la retraite. Il risque d'en résulter, pour les futures générations d'actifs, un alourdissement très sensible de leurs charges de financement des pensions de retraite (tableau 2) ; à moins que le chômage recule fortement, que la productivité progresse régulièrement et que des mesures soient prises pour favoriser le recul de l'âge moyen de retrait de la vie active ou pour constituer des réserves dans les régimes de pensions fondés sur le principe de la répartition. La reprise de la fécondité et de la natalité est certainement très souhaitable, mais même si elle devait se produire, spontanément ou à la suite de politiques familiales particulièrement judicieuses et actives, elle ne pourrait être bénéfique qu'à très long terme, lorsqu'elle commencerait à se faire sentir au niveau du nombre des actifs. Mais, dans un premier temps assez long, elle aurait au contraire pour effet d'aggraver les problèmes financiers de

Tableau 2. — Incidences de la démographie sur la part des dépenses relatives aux pensions dans le revenu national

| | 1984 | 2000 | 2020 | 2040 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Allemagne | 13,7 | 16,4 | 21,6 | 31,1 |
| Belgique | 14,0 | 13,8 | 17,0 | 22,7 |
| Danemark | 10,1 | 9,5 | 13,5 | 18,7 |
| Espagne | 10,0 | 11,7 | 13,6 | 20,4 |
| France | 14,3 | 16,5 | 21,6 | 27,0 |
| Grèce | 10,8 | 13,0 | 15,7 | 19,5 |
| Irlande | 6,7 | 6,2 | 6,8 | 9,9 |
| Italie | 16,9 | 19,7 | 25,6 | 35,7 |
| Pays-Bas | 12,1 | 13,4 | 19,6 | 28,5 |
| Portugal | 8,2 | 10,6 | 12,1 | 16,9 |
| Royaume-Uni | 7,7 | 7,5 | 8,6 | 11,2 |
| Etats-Unis | 8,1 | 8,2 | 11,3 | 14,6 |
| Japon | 6,0 | 9,4 | 14,0 | 15,7 |

Source : OCDE. — *L'avenir de la protection sociale*. — Paris : OCDE, 1988.

la protection sociale, car une proportion décroissante d'actifs devrait d'abord supporter les charges relatives à la fois à un nombre croissant de retraités et à des générations de jeunes qui recommenceraient à augmenter.

En tout cas, les diverses causes d'augmentation des besoins financiers des systèmes de protection sociale soulèvent dans tous les pays occidentaux développés, et notamment dans ceux de la Communauté, des problèmes de choix particulièrement épineux pour les pouvoirs publics.

Les difficultés de revenir sur des avantages acquis

Etant donné le poids des facteurs qui pèsent, et continueront de peser dans les années à venir, sur les dépenses de protection sociale, il n'apparaît guère possible de freiner efficacement la progression de ces dépenses sans restreindre le champ d'application, le niveau ou la durée de versement de certaines prestations. Il est certain qu'il existe de faux malades et de faux chômeurs et qu'il serait possible dans certains pays, notamment en France, de réaliser des économies dans le domaine des dépenses de soins médicaux. Mais outre le fait que les mesures visant à freiner le coût ou la fréquence de ces soins se heurtent souvent à de vives oppositions des bénéficiaires et des membres des professions médicales, il apparaît difficile de compter sur la seule lutte contre les abus et les gaspillages pour parvenir à stabiliser durablement la part du produit intérieur brut (PIB) qui est affectée au financement de la protection sociale. La branche qui pose le moins de problèmes sur le plan financier est la maternité-famille, mais cela est dû à la fois à la baisse de la fécondité et au fait que les prestations qu'elle verse n'ont généralement pas suivi l'évolution du niveau de vie. Or il conviendrait certainement que ces prestations soient aménagées et relevées, dans le cadre de politiques familiales plus actives. Par conséquent, en cas de succès de ces politiques, la reprise de la fécondité se traduirait par une sensible augmentation des dépenses de la branche maternité-famille.

La plupart des pays de la Communauté sont déjà parvenus à atténuer les difficultés financières de leurs systèmes de protection sociale en diminuant le niveau et/ou la durée de versement de certaines prestations, notamment dans le domaine de l'indemnisation du chômage et des prestations de maladie (moindres remboursements ou prises en charge de certains médicaments ou soins médicaux et paramédicaux)³. Mais de

3. Sur ce point, voir notamment les rapports de l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) sur les « Développements et tendances de la sécurité sociale », ainsi que les nouvelles de la sécurité sociale contenues dans chaque numéro de la *Revue Internationale de Sécurité Sociale* (AISS) et du *Bulletin d'Informations sociales* (BIT).

telles dispositions ne peuvent guère être prises rapidement et de grande envergure⁴ car elles sont très impopulaires. La protection sociale est, en effet, considérée par les populations des pays de la Communauté comme l'une des plus grandes conquêtes sociales et comme un élément fondamental du niveau de vie. Cet attachement rend particulièrement difficiles à prendre, d'un point de vue politique, des mesures visant à réaliser des économies en revenant sur des avantages acquis. Et cela d'autant plus que les pertes subies au niveau des prestations sont alors beaucoup plus nettement ressenties que les gains en termes d'impôts ou de cotisations, surtout lorsque ces gains se traduisent non pas par des diminutions effectives, mais seulement par des augmentations évitées.

Il faut considérer également que la protection sociale, même si elle coûte cher, procure des avantages importants, non seulement à ses bénéficiaires directs, mais aussi à l'ensemble d'une collectivité nationale⁵. Ces avantages collectifs sont souvent négligés ou sous-estimés car ils ne sont guère mesurables. Mais la protection sociale a contribué à améliorer l'état de santé des populations et, dans un contexte économique où la conjonction d'un progrès technique rapide et d'une concurrence internationale particulièrement vive peut être génératrice d'exclusion et de pauvreté, elle constitue un puissant facteur de cohésion et de paix sociales. Par ailleurs, les prestations de chômage contribuent utilement à soutenir la demande globale. Quant aux aides à la recherche d'un emploi et aux diverses prestations destinées à favoriser la formation et le recyclage ou à promouvoir la mobilité professionnelle ou géographique, elles participent activement à la lutte contre le chômage⁶.

*L'allongement de la durée de la vie active*⁷

Il y a certainement une contradiction entre la forte diminution des taux d'activité des personnes âgées de 60 ou 65 ans et plus, enregistrée surtout au cours des années 1970 et 1980 (tableau 3) et la tendance à un

4. Ces mesures ont sans doute contribué à freiner la progression des dépenses de protection sociale, mais leur diminution en pourcentage du PIB, que l'on observe dans certains pays entre 1985 et 1989 (tableau 4), est surtout due à une certaine accélération de la croissance économique au cours de cette période (augmentation plus forte du dénominateur du rapport entre dépenses de protection sociale et PIB).

5. Voir notamment Delcourt, J. — article déjà cité.

6. Voir en particulier Garonna, P. — « Indemnisation du chômage et politiques de l'emploi ». — *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 3, juillet-septembre 1990, ou OCDE. — « Les politiques de l'emploi pour les années 1990 ». — Paris : OCDE, 1990.

7. Voir sur ce sujet l'article de Geneviève Ruday-Mulvey « Vers un allongement de la vie professionnelle ». — *Futuribles*, n° 170, novembre 1992. NDLR.

| | 65 ans et plus | | | 60-64 ans | | |
|-----------------------|----------------|------|------|-----------|------|------|
| | 1970 | 1980 | 1990 | 1970 | 1980 | 1990 |
| Allemagne | 17,2 | 7,0 | n.d. | 71,8 | 42,5 | n.d. |
| Espagne | 25,9 | 12,3 | 3,8 | 77,7 | 63,2 | 46,9 |
| France | 19,5 | 7,5 | 3,7 | 68,0 | 47,6 | 22,7 |
| Irlande | 44,0 | 23,7 | 16,8 | n.d. | n.d. | n.d. |
| Italie | 12,9 | 12,6 | 8,0 | 48,2 | 39,6 | 35,9 |
| Pays-Bas | 11,3 | 4,8 | n.d. | 73,7 | 48,8 | 22,7 |
| Portugal | 41,0* | 27,8 | 20,0 | 78,5* | 65,9 | 57,1 |
| Royaume-Uni | 20,1 | 10,3 | 8,6 | 86,7 | 71,2 | 54,4 |
| Etats-Unis | 25,7 | 18,3 | 15,8 | 71,7 | 59,8 | 54,9 |
| Japon | 49,4 | 41,0 | 36,5 | 81,5 | 77,8 | 72,9 |

n.d. : information non disponible.
 * : année 1974.
 Source : OCDE. — *Statistiques de la population active.*

allongement de la durée moyenne de la vie, qui se poursuit à un rythme de l'ordre de trois mois par an. En effet, cela aggrave la dégradation du rapport entre cotisants et retraités, alors que ces derniers cessent généralement d'exercer leur activité professionnelle à des âges où ils seraient largement capables de continuer à travailler encore pendant quelques années. Il est certain que la retraite n'a pas la même signification pour tous les individus. Selon leur psychologie, leurs aspirations et surtout la nature de l'activité qu'ils quittent, elle est ressentie comme une libération par certains ou comme une « mort sociale » par d'autres. Mais les façons d'inciter les individus à allonger la durée de leur vie active peuvent tenir compte de cela en prenant la forme, non pas d'un recul de l'âge normal de la retraite, mais d'un allongement de la durée d'activité nécessaire pour obtenir une pension à taux plein, de majorations pour les personnes qui continuent à travailler après un certain âge, ou de retraites progressives permettant aux personnes âgées de prolonger leur activité avec des horaires réduits et/ou dans le cadre d'emplois moins pénibles.

Objection du côté de l'emploi ? Est-il bien opportun d'envisager l'allongement de la durée de la vie active lorsque le niveau de chômage est élevé et que les jeunes éprouvent des difficultés d'insertion professionnelle ? En fait, le chômage que connaissent actuellement les pays développés est largement de nature technologique, c'est-à-dire dû à la vitesse d'un progrès technique qui se traduit par des processus de mécanisation, informatisation et robotisation de la production. Si dans le

passé le progrès technique a favorisé des transferts de main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie, puis de l'industrie vers les services, il est déjà fortement développé dans le secteur tertiaire. Les gains de productivité permis par la révolution électronique sont tels que la production a besoin de moins en moins de main-d'œuvre et que même de fortes reprises de la croissance économique (en dehors de leur caractère souvent hypothétique !) sont loin d'être suffisantes pour résoudre le problème du chômage. Or si le progrès technique permet de produire plus avec de moins en moins de travail, il devrait rendre non seulement possible, mais aussi nécessaires, de substantielles réductions de la durée de celui-ci, afin de réaliser un certain *partage de l'emploi*⁸. L'un des problèmes majeurs des sociétés industrielles est d'avoir beaucoup innové sur le plan technique, avec de considérables retombées économiques, mais sans avoir été encore capables de mettre en œuvre de véritables innovations sociales susceptibles de résoudre le problème du chômage. En tout cas, la solution de facilité consistant à gonfler, ou laisser gonfler, le nombre des retraités pour « faire place aux jeunes » est à la fois coûteuse et peu efficace.

Peut-on alourdir les prélèvements obligatoires ?

L'idée selon laquelle cela n'est guère possible sans provoquer de graves difficultés d'ordre économique et politique est loin d'être récente ! On peut même dire que, pratiquement de tout temps, les contribuables ont eu l'impression de subir des prélèvements fiscaux excessifs et il s'est trouvé de bons esprits pour estimer que les impôts avaient atteint une limite maximale. Ainsi, l'Écossais D. Hume écrivait-il déjà, en 1747, dans son *Essai sur les impôts*, que « les taxes et les impôts détériorent l'industrie et réduisent le peuple au désespoir lorsqu'ils sont exorbitants » ; de même, le Français Paul Leroy-Baulieu affirmait-il, dans son *Traité de la Science des Finances*, en 1906, (époque où il n'y avait encore pas de cotisations sociales obligatoires et où les impôts ne représentaient qu'à peine 12 % de la production annuelle) : « La fiscalité est encore supportable, bien que lourde, jusqu'à 10 ou 12 % du revenu des citoyens. Passé 12 ou 13 %, le taux d'imposition devient exorbitant ».

8. Sur ces questions, voir notamment le numéro spécial de *Futuribles* consacré à « Réduction et aménagement du temps de travail dans les pays industrialisés, tendances et enjeux », n° 156-166, mai-juin 1992, ainsi que « Garantir le revenu. Une des solutions à l'exclusion ». — *Transversales Science/Culture*, document n° 3, mai 1992.

Beaucoup plus près de nous, lors des travaux préparatoires de chaque plan français depuis plus de vingt ans, il a toujours été estimé, mais globalement sans succès, que la pression fiscale ne devrait pas augmenter au cours de la période d'exécution du Plan. La question posée dans le titre ci-dessus est donc particulièrement complexe. On tentera d'y apporter des éléments de réponses à partir de comparaisons internationales, de quelques précisions sur la signification de la pression fiscale et d'une brève présentation des difficultés des choix à effectuer par les pouvoirs publics pour financer des augmentations de dépenses de protection sociale⁹.

Quelques comparaisons internationales

L'évolution et le niveau des taux de prélèvements obligatoires, également appelés taux de pression fiscale, au sens large (impôts plus cotisations sociales obligatoires rapportés au PIB), reflètent très fortement ceux des dépenses de protection sociale. L'augmentation de ces dépenses a constitué, depuis plus de vingt ans, la principale cause de progression des taux de pression fiscale dans les pays de la Communauté et les écarts entre ces taux, que l'on peut constater entre les différents pays développés (tableau 5), sont principalement dus à des écarts de niveaux de protection sociale. Ainsi, la faiblesse relative de la pression fiscale aux Etats-Unis et au Japon s'explique largement par un niveau de protection sociale inférieur à celui que l'on peut observer dans la plupart des pays de la Communauté. De même, au sein de celle-ci, ce sont les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Portugal) qui enregistrent à la fois les dépenses de protection sociale et les taux de pression fiscale les plus faibles (tableaux 4 et 5).

La structure du financement de la protection sociale (parts respectives des cotisations des employeurs, des personnes protégées et de la contribution des impôts) influence aussi directement celle des prélèvements obligatoires. Ainsi, le tableau 6 illustre le fait que c'est dans les pays où les cotisations sociales sont les plus fortes (Espagne, France, Pays-Bas) que le pourcentage des impôts sur le revenu des personnes physiques est le plus faible (mis à part le cas de la Grèce) ; et qu'inversement, dans un pays comme le Danemark, où le pourcentage des cotisations est très faible, celui des impôts sur le revenu des personnes physiques est très élevé. Mais dans les pays où les cotisations des employeurs (et en

9. Pour des développements plus précis sur ces questions, voir notamment Euzéby, A. — *Les prélèvements obligatoires*. — Paris : Presses universitaires de France, 1992. (collection Que sais-je ?).

La protection sociale en Europe : tendances et défis

Tableau 4. — Dépenses de protection sociale en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

| | 1970 | 1980 | 1985 | 1989 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Allemagne | 21,5 | 28,7 | 28,2 | 27,3 |
| Belgique | 18,7 | 28,0 | 29,3 | 26,7 |
| Danemark | 19,6 | 28,7 | 27,8 | 29,6 |
| Espagne | 10,0 | 15,6 | 17,8 | 17,3 |
| France | 18,9 | 25,4 | 28,8 | 28,0 |
| Grèce | 7,6 | 9,1 | 15,4 | 16,3 |
| Irlande | 13,7 | 21,6 | 24,0 | 20,6 |
| Italie | 14,4 | 19,4 | 22,5 | 23,2 |
| Luxembourg | 15,6 | 26,5 | 25,5 | 25,6 |
| Pays-Bas | 19,6 | 30,4 | 31,1 | 30,2 |
| Portugal | 9,1 | 14,6 | 16,1 | 18,1 |
| Royaume-Uni | 14,3 | 21,5 | 24,4 | 20,6 |
| Moyenne CEE | 17,3 | 24,2 | 25,9 | 24,7 |

Source : EUROSTAT. — *Population et conditions sociales, Statistiques rapides*. — n° 4, 1991 et *Dépenses et recettes de protection sociale 1980-1989*. — n° 3C, 1991.

Tableau 5. — Evolution du taux de pression fiscale (prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB)

| | 1965 | 1975 | 1985 | 1990 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Allemagne | 31,6 | 35,7 | 38,0 | 37,7 |
| Belgique | 31,2 | 41,8 | 47,6 | 44,9 |
| Danemark | 29,9 | 41,2 | 49,0 | 48,6 |
| Espagne | 14,3 | 19,4 | 28,8 | 34,4 |
| France | 34,5 | 36,9 | 44,5 | 43,7 |
| Grèce | 22,0 | 25,5 | 35,1 | 36,5 |
| Irlande | 26,0 | 31,5 | 38,2 | 37,2 |
| Italie | 25,5 | 26,2 | 34,4 | 39,1 |
| Luxembourg | 30,6 | 39,2 | 50,1 | 50,3 |
| Pays-Bas | 33,2 | 43,7 | 44,9 | 45,2 |
| Portugal | 18,4 | 24,7 | 31,6 | 34,6 |
| Royaume-Uni | 30,4 | 35,5 | 37,9 | 36,7 |
| Etats-Unis | 25,9 | 29,0 | 29,2 | 29,9 |
| Japon | 18,3 | 20,9 | 27,6 | 31,3 |
| Suède | 35,2 | 43,6 | 50,4 | 56,9 |

Source : OCDE. — *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE*. — Paris : OCDE, 1992.

Tableau 6. — Structure des prélèvements obligatoires

| | | <u>CSE</u> PO | <u>CSS</u> PO | <u>IRPP</u> PO | <u>IS</u> PO | <u>PAT</u> PO | <u>IBS</u> PO | <u>AUTRES</u> PO |
|-------------|------|------------------|------------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------|
| Allemagne | 1965 | 14,4 | 11,8 | 26,0 | 7,8 | 5,8 | 33,0 | 1,2 |
| | 1980 | 18,5 | 15,3 | 29,6 | 5,5 | 3,3 | 27,1 | 0,7 |
| | 1990 | 18,8 | 15,9 | 27,4 | 4,7 | 3,3 | 27,4 | 2,5 |
| Belgique | 1965 | 20,5 | 8,9 | 20,5 | 6,2 | 3,7 | 37,2 | 3,0 |
| | 1980 | 19,4 | 8,7 | 35,2 | 5,7 | 2,4 | 26,2 | 2,4 |
| | 1990 | 20,7 | 11,6 | 30,7 | 6,4 | 2,6 | 25,3 | 2,7 |
| Danemark | 1965 | 1,7 | 3,8 | 41,4 | 4,5 | 8,0 | 40,6 | — |
| | 1980 | 0,8 | 1,1 | 51,8 | 3,2 | 5,7 | 37,4 | — |
| | 1990 | 0,7 | 2,4 | 52,7 | 3,3 | 4,2 | 33,4 | 3,3 |
| Espagne | 1965 | 21,7 | 6,5 | 14,3 | 9,2 | 6,4 | 40,8 | 1,1 |
| | 1980 | 37,8 | 10,8 | 20,4 | 5,1 | 4,6 | 20,7 | 0,6 |
| | 1990 | 25,5 | 5,8 | 21,8 | 8,8 | 5,5 | 28,3 | 4,3 |
| France | 1965 | 25,3 | 6,6 | 10,6 | 5,3 | 4,3 | 38,4 | 9,5 |
| | 1980 | 28,4 | 11,1 | 12,9 | 5,1 | 3,5 | 30,4 | 8,6 |
| | 1990 | 27,3 | 13,3 | 11,8 | 5,4 | 5,2 | 28,2 | 8,8 |
| Grèce | 1965 | 12,2 | 13,0 | 6,8 | 1,8 | 9,7 | 48,8 | 7,7 |
| | 1980 | 14,4 | 14,5 | 14,9 | 3,8 | 4,6 | 41,2 | 6,6 |
| | 1990 | 12,8 | 13,4 | 14,5 | 5,6 | 4,8 | 45,7 | 3,2 |
| Irlande | 1965 | 3,3 | 3,2 | 16,7 | 9,1 | 15,1 | 52,6 | — |
| | 1980 | 9,4 | 4,7 | 32,0 | 4,5 | 5,3 | 43,7 | 0,4 |
| | 1990 | 9,0 | 5,2 | 31,9 | 5,0 | 4,7 | 42,3 | 1,9 |
| Italie | 1965 | n.d. | n.d. | 10,9 | 6,9 | 7,2 | 39,5 | n.d. |
| | 1980 | 28,4 | 6,9 | 23,1 | 7,8 | 3,7 | 26,5 | 3,6 |
| | 1990 | 23,6 | 6,3 | 26,3 | 10,0 | 2,3 | 28,0 | 3,5 |
| Luxembourg | 1965 | 18,4 | 11,9 | 24,9 | 11,0 | 6,2 | 24,7 | 2,7 |
| | 1980 | 16,1 | 11,5 | 26,8 | 16,5 | 5,7 | 21,1 | 2,3 |
| | 1990 | 13,5 | 10,7 | 24,1 | 16,2 | 8,5 | 23,5 | 3,5 |
| Pays-Bas | 1965 | 12,6 | 15,3 | 27,7 | 8,1 | 4,4 | 28,6 | 3,3 |
| | 1980 | 17,8 | 15,7 | 26,3 | 6,6 | 3,6 | 25,2 | 4,8 |
| | 1990 | 7,9 | 23,5 | 24,7 | 7,6 | 3,7 | 26,4 | 6,2 |
| Portugal | 1965 | 13,3 | 8,6 | 24,6 | | 5,1 | 44,2 | 4,2 |
| | 1980 | 17,7 | 11,3 | 19,7 | | 1,4 | 44,9 | 5,0 |
| | 1990 | 16,4 | 10,2 | 16,0 | 7,4 | 2,4 | 44,0 | 3,6 |
| Royaume-Uni | 1965 | 7,6 | 7,2 | 29,8 | 7,1 | 14,5 | 33,0 | 0,8 |
| | 1980 | 9,5 | 6,7 | 29,8 | 8,3 | 12,0 | 29,2 | 4,5 |
| | 1990 | 10,0 | 6,6 | 28,4 | 11,0 | 8,4 | 30,4 | 5,2 |
| Etats-Unis | 1965 | 9,4 | 6,4 | 30,5 | 15,8 | 15,3 | 21,9 | 0,7 |
| | 1980 | 15,5 | 10,0 | 36,9 | 10,2 | 10,1 | 16,6 | 0,7 |
| | 1990 | 16,6 | 11,6 | 35,8 | 7,3 | 10,8 | 16,5 | 1,4 |

La protection sociale en Europe : tendances et défis

| | | <u>CSE</u> <u>PO</u> | <u>CSS</u> <u>PO</u> | <u>IRPP</u> <u>PO</u> | <u>IS</u> <u>PO</u> | <u>PAT</u> <u>PO</u> | <u>IBS</u> <u>PO</u> | <u>AUTRES</u> <u>PO</u> |
|-------|------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Japon | 1965 | 9,5 | 7,2 | 21,7 | 22,2 | 8,1 | 26,2 | 5,1 |
| | 1980 | 14,8 | 10,2 | 24,3 | 21,8 | 8,2 | 16,3 | 4,4 |
| | 1990 | 15,2 | 10,9 | 26,8 | 21,5 | 9,0 | 13,3 | 3,3 |
| Suède | 1965 | 8,9 | 1,9 | 48,7 | 6,1 | 1,8 | 31,2 | 1,4 |
| | 1980 | 27,6 | — | 41,0 | 2,5 | 0,9 | 24,0 | 4,0 |
| | 1990 | 25,4 | — | 37,9 | 3,1 | 3,5 | 24,6 | 5,5 |

PO : total des prélèvements obligatoires.
 CSE : cotisations sociales des employeurs.
 CSS : cotisations sociales des salariés.
 IRPP : impôts sur le revenu des personnes physiques.
 IS : impôts sur les bénéfices des sociétés.
 PAT : impôts sur le patrimoine.

IBS : impôts sur les biens et services (impôts indirects).
 Autres : impôts sur les salaires et la main-d'œuvre,
 cotisations sociales des indépendants, etc. (taxe d'habitation dans le cas français, par exemple).
 n.d. : chiffre non disponible.

Source : OCDE. — *Statistiques des recettes publiques des pays membres de l'OCDE*. — Paris : OCDE, 1992.

particulier les charges des entreprises) sont les plus lourdes, les salaires directs sont relativement faibles, si bien qu'au total, en dépit du poids de leurs charges, les entreprises de ces pays n'ont pas à supporter des coûts de main-d'œuvre spécialement élevés¹⁰.

La signification de la pression fiscale

Dans plusieurs pays, et notamment en France, le taux de pression fiscale est devenu à la fois un indicateur économique de premier plan et un élément central des débats sur les limites des interventions des pouvoirs publics dans la vie économique et sociale. Or il ne doit pas être considéré, ainsi que cela est souvent le cas, comme un indicateur de la charge que les administrations publiques¹¹ feraient peser sur l'économie d'un pays. Cela pour des raisons d'ordre purement comptable et pour des raisons économiques.

Sur le plan comptable, il est important de souligner d'abord que seules les cotisations sociales perçues par des administrations publiques sont considérées comme des prélèvements obligatoires. Ainsi, des cotisations sociales, même obligatoires, perçues dans le cadre de régimes

10. Sur ce point, voir notamment Euzéby, A. — « Financement de la protection sociale et vieillissement ? Evolution et perspectives ». — *Futuribles*, n° 128, janvier 1989, pp. 3-23.

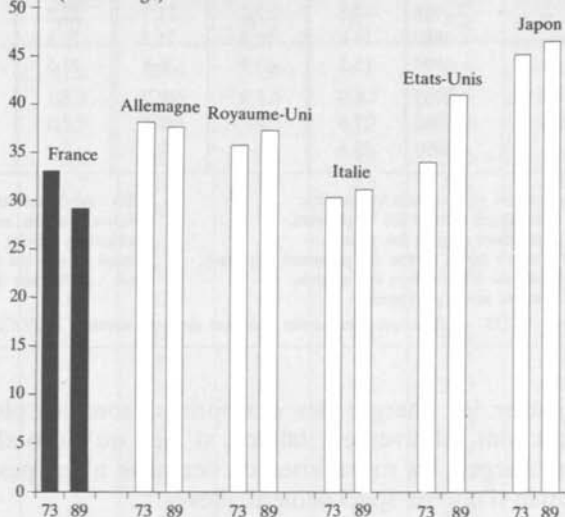
11. Les administrations publiques, au sens de la comptabilité nationale, englobent l'Etat, les collectivités locales et les administrations de sécurité sociale, même si certaines, parmi ces dernières, ont un statut de droit privé.

Les charges collectives reposent sur un Français sur trois

Le CNPF présente les choses de manière toute différente puisque — faisant l'impasse sur les recettes et dépenses des administrations publiques et leur bénéfice pour la collectivité nationale — il soutient que les dépenses publiques doivent être supportées par les seuls actifs du secteur productif, donnant ainsi du dispositif une image sensiblement tronquée selon laquelle tous les prélèvements seraient supportés par les actifs du secteur marchand (qui n'en tireraient en échange aucun avantage) tandis que tous les bénéfices iraient au secteur public qui, ne contribuant nullement au financement, en tireraient au contraire tous les avantages.

Ainsi, le CNPF note que le nombre des actifs du secteur productif a baissé de quelque 5 % depuis dix ans, alors qu'il a augmenté dans tous les autres grands pays, que les effectifs du secteur productif sont ainsi passés de 32 à 29 % de la population totale entre 1973 et 1991 alors qu'ils en représentent 35 à 40 % chez nos grands

Actifs du secteur productif/population totale (Pourcentage)



Source : CNPF. — « Cartes sur table », — 1992.

partenaires européens et américains, et 47 % au Japon. Et l'institution patronale de conclure : « cette situation est d'autant plus préoccupante que c'est sur ces actifs que reposent des charges collectives plus lourdes qu'ailleurs, qu'il s'agisse de la protection sociale ou des dépenses publiques. Il y a là une source importante de lourdeurs pour l'économie et de démotivation pour les entrepreneurs et les salariés du secteur productif ».

futuribles

d'entreprises ne sont pas incluses dans le taux de pression fiscale (cas des régimes de retraites complémentaires en Allemagne) ; il en est de même des cotisations, dites « fictives », qui correspondent à des prestations sociales versées directement par des employeurs à leurs salariés ou anciens salariés, sans passer par le canal d'un organisme de protection sociale. Mais à ces considérations, qui faussent déjà les comparaisons internationales, il convient d'ajouter que le taux de pression fiscale ne tient pas compte du fait que des prélèvements obligatoires financent

d'autres prélèvements obligatoires. Ainsi, les flux comptabilisés au numérateur ne sont pas consolidés, c'est-à-dire qu'ils n'éliminent pas les prélèvements obligatoires versés par des administrations publiques (cas, par exemple, des cotisations sociales que l'Etat ou les collectivités locales versent, en tant qu'employeurs, aux administrations de sécurité sociale). Il ne s'agit donc pas de prélèvements nets, opérés sur les autres agents économiques, c'est-à-dire sur l'économie privée. De même, les pouvoirs publics récupèrent, sous forme d'impôts, une partie des sommes qu'ils dépensent ; c'est ainsi qu'ils paient (et encaissent) des impôts indirects sur leurs achats de biens et services, ou que les traitements des fonctionnaires alimentent l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les impôts indirects.

Du point de vue économique, on remarquera d'abord que considérer le taux de pression fiscale uniquement comme une charge reviendrait à ne voir que l'aspect confiscatoire des prélèvements obligatoires et à négliger le fait qu'ils ne sortent pas du circuit économique puisqu'ils sont transformés en dépenses publiques. Or celles-ci constituent à la fois des ressources pour la plupart des ménages (prestations sociales, rémunérations des fonctionnaires) et pour d'importantes entreprises (achats de fournitures et de matériel, travaux publics, etc.), ainsi que des avantages générateurs d'économies pour les dépenses privées (éducation gratuite, prise en charge ou remboursement des soins médicaux, etc.). Le taux de pression fiscale est donc essentiellement un indicateur de la part des revenus issue de la production qui transite par un processus d'affectation obligatoire et publique, au lieu d'être laissée à la libre disposition de l'initiative privée.

En outre, la pression fiscale ne doit pas être envisagée sous un angle purement statique car elle peut certainement augmenter quand le niveau de vie de la population s'améliore. Ainsi, par exemple, le taux de 43,8 % pour la France en 1990 n'est peut-être pas plus lourd à supporter que le taux de 34,5 % pour la France en 1965. En tout cas, la progression de plus de neuf points enregistrée entre ces deux dates n'a pas empêché une forte augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Il convient aussi de souligner que les comparaisons internationales montrent clairement que ce ne sont pas forcément les pays qui ont les taux de pression fiscale les plus élevés qui enregistrent les performances économiques (croissance, inflation, chômage...) les plus mauvaises et, inversement, que les pays qui ont les meilleurs résultats ne sont pas nécessairement ceux où la pression fiscale est la plus faible. Quant aux Etats-Unis, pays parfois cité en exemple pour son taux de pression fiscale sensiblement plus bas que dans la plupart des pays de la Communauté, il faut bien voir que ce faible niveau a pour conséquences, non seulement une

grave détérioration de certains services publics¹², mais aussi des surcroûts de dépenses pour les ménages ou pour les entreprises, en particulier dans le domaine de l'assurance maladie. Celle-ci est largement privée, mais les coûts des soins médicaux sont cependant sensiblement plus élevés qu'en Europe et les primes d'assurance (qui n'entrent pas dans les prélèvements obligatoires) plus coûteuses, pour des niveaux de couverture comparables, que les cotisations sociales des régimes d'assurance maladie des pays de la Communauté. En outre, le système américain se traduit par de très fortes inégalités de couverture selon le type d'assurance souscrit par les individus ou les familles ou par les entreprises pour leurs salariés ; environ 35 millions de personnes aux Etats-Unis, soit 15 % de la population, ne bénéficient d'aucune protection en cas de maladie¹³.

Les difficultés des choix à effectuer

La manière de faire face à de fortes progressions des dépenses de protection sociale est l'un des problèmes les plus délicats auxquels les pouvoirs publics risquent de devoir faire face dans les années à venir. Il est certain que de fortes reprises de la croissance économique exerceraient des effets positifs sur le rendement des cotisations sociales et des impôts, mais étant donné leur caractère hypothétique et passager, il n'est sans doute pas inutile d'envisager les principaux types de mesures qui peuvent être mises en œuvre pour augmenter les ressources de la protection sociale.

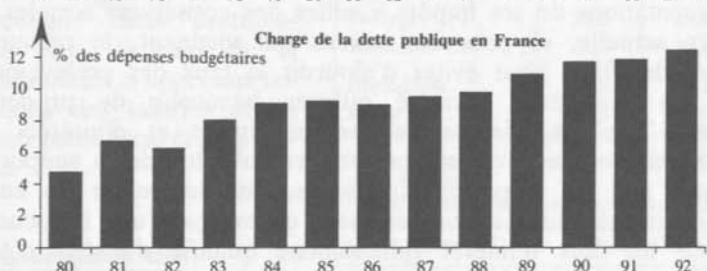
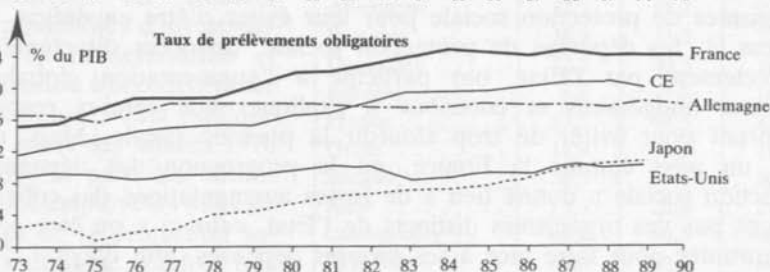
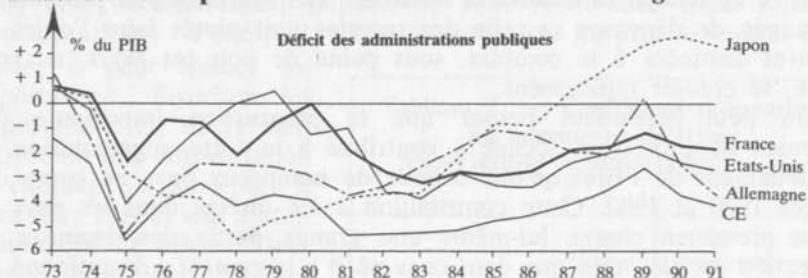
Le recours à l'emprunt

Malgré l'importance de leurs besoins financiers, les organismes de protection sociale ne connaissent généralement guère de déficit proprement dit car des mesures de rééquilibrage (freinage des dépenses, augmentation des recettes, subventions de l'Etat) sont prises pour éviter qu'ils aient à s'endetter pour financer leurs dépenses courantes. En effet, le recours à des emprunts pour financer des déficits ne peut vraiment se concevoir que si ceux-ci sont dus à des augmentations purement acciden-

12. Voir notamment Albert, M. — *Capitalisme contre capitalisme*. — Paris : Seuil, 1991 et Delmas, Ph. — *Le maître des horloges. Modernité de l'action publique*. — Paris : Editions Odile Jacob, 1991.

13. Sur les inconvénients de la privatisation de la protection sociale, voir Euzéby, A. et Van Langendonck, J. — « Néo-libéralisme et protection sociale : la question de la privatisation dans les pays de la CEE ». — *Droit Social*, n° 3, mars 1989, pp. 256-265.

Maitriser les dépenses collectives et stabiliser la charge de la dette



Le total des prélèvements obligatoires et des déficits publics atteint 46 % du PIB, niveau le plus élevé des pays comparables, hormis l'Italie souligne le CNPF qui affirme que la France ne peut plus se permettre d'augmenter ses dépenses collectives relativement à la production nationale. D'une part, la croissance annuelle des prestations sociales, supérieure de 1,5 à 2 % à celle de la production nationale, conduirait à un alourdissement des cotisations de plusieurs points de PIB d'ici à l'an 2000, à défaut de réformes rapides. D'autre part, le déficit budgétaire ne laisse aucune marge de manœuvre. En raison d'un endettement qui atteint 2 000 milliards de francs (500 milliards au début des

années 80), les versements de l'Etat à ses créanciers ne cessent de croître au détriment des autres dépenses. Ils sont devenus supérieurs au déficit et représentent plus de 12 % du budget général (9,5 % en 1986-87 et 5 % à la fin des années 70). Stabiliser pour le moins la charge de la dette exige de plafonner le déficit à 90-100 milliards de francs. Or, il atteindrait 135 milliards en 1992 et 150 milliards en 1993 (nous savons depuis que la loi de Finances pour 1993 prévoit un déficit sensiblement supérieur, NDLR).

futuribles

Source : CNPF. — « Cartes sur table ». — 1992.

telles ou passagères des sommes versées au titre des prestations. Mais, en présence de tendances lourdes et durables, tout écart entre la progression spontanée de dépenses et celle des recettes doit plutôt faire l'objet de mesures destinées à le combler, sous peine de voir cet écart, au contraire, se creuser rapidement.

On peut cependant penser que la progression importante des dépenses de protection sociale a contribué à la forte augmentation de l'endettement de l'Etat qu'ont connue de nombreux pays au cours des années 1970 et 1980. Cette contribution a été directe dans les pays où l'Etat prend en charge lui-même une grande partie des dépenses de protection sociale, ainsi que dans ceux où il a largement subventionné les organismes de protection sociale pour leur éviter d'être en déficit. Dans ces cas là, les dépenses de protection sociale, financées directement ou indirectement par l'Etat, ont participé à l'augmentation globale des dépenses budgétaires et contribué à expliquer que celui-ci recoure à l'emprunt pour éviter de trop alourdir la pression fiscale. Mais, même dans un pays comme la France, où la progression des dépenses de protection sociale a donné lieu à de fortes augmentations des cotisations perçues par des organismes distincts de l'Etat, celui-ci a pu être conduit à emprunter pour faire face à ses propres dépenses, afin d'éviter d'ajouter des augmentations de ses impôts à celles des cotisations sociales.

A l'heure actuelle, et pour les années qui viennent, le recours à l'endettement de l'Etat pour éviter d'alourdir le taux des prélèvements obligatoires ne peut être envisagé qu'avec beaucoup de prudence. D'abord parce que les charges de remboursement et d'intérêts des emprunts contractés dans le passé sont souvent très lourdes à supporter. Ensuite, parce que les emprunts publics risquent de freiner les entreprises dans leurs intentions d'investissement en exerçant une influence à la hausse sur les taux d'intérêt (phénomène qualifié d'« effet d'éviction »). Enfin, parce que l'évolution vers la monnaie unique, prévue par le Traité de Maastricht, va obliger les pays de la Communauté à réduire l'endettement de leurs administrations publiques lorsque celui-ci est supérieur à 60 % du PIB (cas de la Belgique, de la Grèce, de l'Irlande, ou de l'Italie).

L'augmentation des prélèvements obligatoires sur les entreprises

Pour des pays comme ceux de la Communauté, qui sont largement, et de plus en plus, ouverts aux échanges internationaux (tableau 7), la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à affronter avec succès la concurrence internationale, constitue un facteur déterminant de la croissance économique et du niveau de l'emploi. Dans cette perspec-

tive, tout alourdissement de leurs impôts ou de leurs cotisations sociales, sans être nécessairement impossible, peut restreindre leurs capacités concurrentielles : d'une part, s'il se répercute sur les prix de revient et de vente, il peut freiner les exportations, favoriser les importations et, de ce fait, provoquer une augmentation du chômage ; d'autre part, il peut faire baisser leur autofinancement et affecter leur compétitivité en freinant leurs possibilités d'investissement, de modernisation et d'adaptation à la concurrence internationale. Cela explique qu'au cours des années 1970 et 1980, la part des cotisations des employeurs dans les recettes de la protection sociale a diminué, parfois très fortement, dans pratiquement tous les pays de la Communauté, l'appel aux cotisations des salariés et au financement fiscal étant privilégié.

Tableau 7. — Coefficient d'ouverture au commerce extérieur
($\frac{\text{exportations} + \text{importations}}{2} / \text{PIB}$)

| | 1960 | 1975 | 1990 |
|-----------------------|------|------|------|
| Allemagne | 17,7 | 23,2 | 29,2 |
| Belgique | 38,8 | 53,5 | 72,7 |
| Danemark | 32,8 | 30,5 | 32,2 |
| Espagne | 8,8 | 15,1 | 18,8 |
| France | 13,5 | 18,5 | 22,6 |
| Grèce | 12,9 | 21,9 | 27,4 |
| Irlande | 34,5 | 45,7 | 58,0 |
| Italie | 13,3 | 20,6 | 21,0 |
| Luxembourg | 80,2 | 90,5 | 98,7 |
| Pays-Bas | 46,8 | 48,2 | 54,1 |
| Portugal | 20,6 | 26,6 | 40,9 |
| Royaume-Uni | 21,6 | 26,8 | 25,8 |
| Etats-Unis | 4,8 | 8,1 | 10,5 |
| Japon | 10,5 | 12,8 | 10,8 |

Note : Il s'agit des exportations et importations de biens et de services.
Source : Calculs effectués d'après les résultats contenus dans OCDE. — *Comptes nationaux*. Volume 1. *Principaux agrégats 1960-1990*. — Paris : OCDE, 1992.

L'augmentation des prélèvements sur les ménages!

Une telle option peut être justifiée, non seulement par les impératifs de modernisation et de compétitivité des entreprises, mais aussi par le fait que les ménages sont les premiers bénéficiaires de la protection sociale et que ce sont eux qui supportent, *en définitive*, le poids effectif des cotisations et des impôts payés par les entreprises. Ainsi, par exemple, une augmentation des taux des cotisations sociales des employeurs est toujours supportée par des personnes physiques ; en tant que consommateurs (en cas de répercussion dans les prix de vente) ; en tant que salariés (en cas de répercussion sous la forme de diminution ou de moindres augmentations de leurs rémunérations) ; ou en tant que propriétaires d'une entreprise (propriétaires individuels, associés ou actionnaires) lorsque l'augmentation en question ne fait l'objet d'aucune réper-

cussion à court terme et affecte les bénéfices distribués ou l'autofinancement des entreprises ¹⁴.

Mais les mesures d'augmentation des impôts et cotisations des ménages devraient être assorties d'un véritable effort d'information destiné à mieux faire prendre conscience aux individus et aux familles des avantages et économies dont les fait bénéficier la protection sociale : prise en charge de soins médicaux de plus en plus performants et sophistiqués, et très coûteux en cas de maladies graves ou de longue durée ; versement de pensions de retraites sur des périodes qui ont tendance à être de plus en plus longues, du fait de l'allongement de la durée moyenne de la vie, etc. Ce second phénomène peut également servir, avec le niveau de vie relativement élevé dont bénéficient, dans l'ensemble, les retraités de certains pays ¹⁵, de justification à la création ou à l'augmentation, selon les cas, de cotisations ou d'impôts sur les pensions des retraités jouissant d'une certaine aisance.

En outre, devant une option entre augmentation de certains prélèvements obligatoires ou réduction de certaines prestations, il n'est pas évident du tout que la majorité des électeurs d'un pays pencheraient systématiquement pour la seconde solution. Pour ne prendre qu'un seul exemple, on citera celui de la France où, selon un récent sondage ¹⁶, 60 % des personnes interrogées seraient favorables à une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) afin d'améliorer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Que souhaitent les Français

Question : Parmi les atouts suivants, quels sont les deux qui, pour l'avenir de la France, vous paraissent les plus importants ?

Réponse : N° 1. Son bon niveau de protection sociale : 56 %

Question : Parmi les handicaps suivants, quels sont les deux qui, pour l'avenir de la France, vous paraissent les plus importants ?

Réponse : N° 1. La lourdeur des charges sociales pesant sur les entreprises : 58 %

IFOP, extraits du sondage du 4-5 juin 1992, pour la Convention libérale, européenne et sociale.

futuribles

14. Pour des développements plus approfondis et sur le caractère artificiel, du point de vue économique, de la distinction entre cotisations des employeurs et cotisations des salariés, voir Euzéby, A. — « L'incidence des cotisations sociales patronales : enjeux du problème ». — *Revue Internationale de Sécurité Sociale*, n° 2, 1984, pp. 154-166.

15. Sur les revenus des personnes âgées, voir en particulier OCDE. — *La réforme des régimes publics de pensions*. — Paris : OCDE, 1988, pp. 48 sq.

16. Voir *Espace Social Européen*. — numéro du 19 juin 1992, p. 6.

L'intégration économique européenne présente-t-elle des risques ?

Le Traité de Rome (1957), l'Acte unique européen (1986) et l'union économique et monétaire prévue par le Traité de Maastricht du 7 février 1992 répondent à des préoccupations d'ordre essentiellement économique. Ils présentent aussi certainement, sur le plan social, des risques qu'il n'est guère possible d'évaluer avec précision, mais que plusieurs types d'arguments peuvent permettre d'envisager sans trop de pessimisme.

Les avantages économiques

L'idée de base du Traité de Rome et de l'Acte unique est que la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux supprime de nombreux coûts liés aux procédures douanières et que l'accentuation de la concurrence entre les firmes est favorable à leur dynamisme. Il devrait normalement en résulter deux effets majeurs pour les firmes :

— une tendance à l'agrandissement, du fait de l'élargissement de leur marché. Cet effet de dimension est générateur d'économies d'échelle, c'est-à-dire de réductions de coûts de production permises par l'allongement des séries et l'étalement des coûts fixes ;

— une incitation à l'amélioration de la compétitivité par des efforts d'efficacité, d'innovation, d'investissement, de modernisation et d'adaptation aux désirs de leur clientèle effective et potentielle (choix et qualité des produits, raccourcissement et respect des délais de livraison, efficacité du service après-vente, etc.).

Par ailleurs, l'union économique et monétaire devrait aboutir, avant la fin du siècle, à l'instauration d'une monnaie unique, ce qui supprimerait les coûts de transaction sur les devises, devrait faire de la Communauté la première puissance monétaire du monde et favoriserait encore le développement des échanges entre les pays membres.

Selon des études sur le « coût de la non-Europe », la réalisation du marché unique au 1^{er} janvier 1993 devrait provoquer une baisse de l'inflation, une accélération de la croissance économique et des créations d'emplois¹⁷ ; autant de perspectives favorables que l'adoption d'une

17. Voir notamment Cecchini, P. — *Recherche sur le coût de la non-Europe. Le défi*. — Paris : Flammarion, 1988 ou « 1992 : la nouvelle économie européenne ». — in *Revue Economie Européenne*, n° 35, mars 1988.

monnaie unique, prévue à l'horizon des années 1997-1999, serait de nature à renforcer. Mais si la protection sociale a toute chance de bénéficier de ces avantages économiques, elle n'en est pas moins exposée à certains risques.

Les risques sociaux

Tableau 8. — Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie dans six pays de la Communauté (année 1988)

| | Coût total en ECUS | Part du coût direct | Part des charges sociales |
|-----------------------|--------------------|---------------------|---------------------------|
| Allemagne | 18,3 | 76,4 | 23,6 |
| Danemark | 15,5 | 96,2 | 3,8 |
| France | 15,3 | 68 | 32 |
| Irlande | 10,6 | 82,2 | 17,8 |
| Portugal | 3 | 74,2 | 25,8 |
| Royaume-Uni | 10,9 | 85,5 | 14,5 |

Source : EUROSTAT. — Population et conditions sociales. Statistiques rapides n° 2, 1991.

Outre le risque que les estimations des avantages économiques soient un peu optimistes¹⁸, trois autres types de risques sont largement liés à l'importance des écarts de coûts de main-d'œuvre et de niveaux de protection sociale qui existent encore entre certains pays (tableaux 4 et 8).

Les risques de régression sociale tiennent d'abord au fait que l'accent mis sur la concurrence entre entreprises des divers pays de la Communauté pourrait provoquer une

tendance au rapprochement vers le bas des conditions de travail et des niveaux de protection sociale ; des mesures de régression de celle-ci pourraient en effet être considérées par certains gouvernements comme des instruments de politique économique au service de la compétitivité des entreprises. En outre, les normes définies par le Traité de Maastricht pour l'adoption de la monnaie unique impliquent notamment, pour chaque pays, que son déficit public annuel ne dépasse pas 3 % du PIB et que sa dette publique totale soit inférieure à 60 % de ce même PIB.

Pour remplir ces conditions d'ici à 1996, ou même 1999, certains pays comme l'Italie ou la Belgique, où la dette publique est sensiblement supérieure au PIB en 1992, devront mettre en œuvre des politiques budgétaires très strictes qui risquent d'avoir des répercussions négatives sur leur protection sociale.

Les risques de dumping social sont liés à la tentation que pourraient avoir les pays où les niveaux de salaires et de protection sociale sont les

18. Sur ce point, voir notamment Godet, M. — « Europe 1993 : le rêve et la réalité ». — *Futuribles*, janvier 1990, pp. 51-66.

plus bas de tirer parti de cet avantage économique pour exercer une sorte de concurrence déloyale vis-à-vis des pays plus avancés sur le plan social. Mais une autre sorte de dumping social pourrait prendre la forme de « *dévaluations sociales* » : devant la difficulté (avant l'adoption de la monnaie unique) ou l'impossibilité (après ladite adoption) de dévaluer sa monnaie pour améliorer la compétitivité de ses entreprises et son commerce extérieur, un pays pourrait être tenté de réduire certaines prestations sociales pour alléger les prélèvements obligatoires payés par ses entreprises.

Les risques de délocalisation des entreprises, des pays où les coûts de main-d'œuvre sont élevés vers les pays où ils sont plus faibles, sont réels, surtout dans les secteurs à forte utilisation de main-d'œuvre.

Mais les craintes afférentes à ces différents risques, même si elles sont justifiées, doivent certainement être relativisées par plusieurs arguments.

D'abord, ainsi que cela a déjà été souligné, les populations des pays de la Communauté sont très attachées à leur protection sociale et toute mesure visant à la restreindre dans des proportions sensibles serait très impopulaire.

Ensuite, la compétitivité des entreprises ne repose pas seulement sur les coûts de main-d'œuvre et les prix de vente. Des coûts de main-d'œuvre élevés peuvent être en effet largement compensés par divers avantages comparatifs liés à l'avance technologique, aux niveaux de productivité, à la situation géographique des firmes (proximité des sources d'approvisionnement et des débouchés), aux qualifications de la main-d'œuvre, au climat social qui règne dans les entreprises, à la nature et à la qualité des produits, etc. Le cas de l'Allemagne est, à cet égard, symptomatique car l'industrie allemande est sans doute la plus compétitive parmi les industries des pays de la Communauté, alors que c'est celle qui supporte les coûts unitaires de main-d'œuvre les plus élevés.

Enfin, si des phénomènes de délocalisation peuvent effectivement se produire du fait du marché unique, ceux-ci ne seront pas nouveaux car ils le pouvaient déjà avant le 1^{er} janvier 1993. La réalisation du marché unique risque seulement de les renforcer. Mais du point de vue des délocalisations, des pays peu développés du Tiers-Monde et les zones franches offrent aux firmes, sur le plan des salaires et des charges fiscales et sociales, des avantages beaucoup plus intéressants que ceux présentés par les pays les moins avancés de la Communauté (Grèce, Portugal) ; et même si des phénomènes de délocalisation se produisent vers ces derniers pays, cela est de nature à favoriser leur progrès économique et leur progrès social et à aller dans le sens de la cohésion économique et sociale souhaitée par l'Acte unique. En tout cas, les dangers, du point de vue des délocalisations d'entreprises, semblent beaucoup moins dus à une concurrence accrue entre pays de la Communauté qu'à l'intensification de

la concurrence entre pays de la Communauté, d'une part, et certains pays du Tiers-Monde qui cherchent précisément à tirer parti des avantages concurrentiels que constituent leurs faibles niveaux de salaires et de protection sociale, d'autre part. D'où l'interrogation suivante : faut-il protéger la protection sociale ?

Faut-il protéger la protection sociale ?

Les pays de la Communauté sont de plus en plus ouverts aux échanges internationaux. Mais si leur option en faveur du libre échange apparaît, dans l'ensemble, comme de nature à encourager leur dynamisme économique, on peut se demander si elle ne risque pas toutefois d'être difficilement compatible avec le maintien de niveaux de salaires et de protection sociale relativement élevés que connaissent la plupart d'entre eux, quand elle favorise des échanges avec des pays beaucoup moins avancés et à coûts de main-d'œuvre très faibles. Devant certains dangers d'une concurrence internationale de plus en plus effrénée, l'idée d'introduire des clauses sociales dans les accords du GATT mérite d'être envisagée.

Les dangers de la concurrence internationale

Celle-ci est certainement très positive lorsqu'elle se déroule entre des pays qui, comme ceux de la Communauté, se situent à des niveaux de développement économique et social à peu près comparables et sont liés entre eux par des institutions et objectifs communs. Elle est alors fondée sur une meilleure organisation de la production et sur le dynamisme et les capacités d'innovation des entreprises. Dans ce cas, le progrès économique est de nature à favoriser le progrès social. Mais la concurrence internationale peut être dangereuse lorsqu'elle s'exerce entre des pays qui présentent de gros écarts de coûts de main-d'œuvre et de conditions sociales. La compétitivité des entreprises peut alors reposer sur des salaires très bas, une protection sociale très faible et des conditions de travail souvent déplorable (législations insuffisantes ou non respectées, travail des enfants, etc.). Dans ces cas, le progrès social peut apparaître comme un obstacle aux performances économiques. Il pousse les firmes des pays à hauts niveaux de salaires et de protection sociale à délocaliser certaines productions vers des pays où les législations fiscales et sociales leur sont plus favorables. Ainsi par exemple, selon certaines évaluations, le coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie textile serait au

Portugal, pays de la Communauté où il est déjà le plus bas, deux fois plus élevé qu'au Maroc, trois fois plus élevé qu'en Inde, ou huit fois plus élevé qu'en Indonésie ou qu'en Chine¹⁹.

Ces processus de délocalisation sont, en outre, renforcés par le développement des « zones franches » dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il s'agit d'enclaves territoriales, véritables « Etats dans les Etats », qui bénéficient de l'extraterritorialité douanière et qui échappent, totalement ou partiellement, à des législations nationales qui sont pourtant déjà généralement bien sommaires. Les investisseurs étrangers sont invités à y implanter des unités industrielles et à produire pour l'exportation dans des conditions de salaires et de charges fiscales et sociales particulièrement avantageuses. Ainsi, les firmes multinationales des pays développés sont-elles incitées à implanter des « filiales-ateliers » dans les pays ou les zones où elles bénéficient d'une main-d'œuvre très bon marché. Ces processus de délocalisation risquent, pour des pays comme ceux de la Communauté, à la fois de faire apparaître la protection sociale comme de plus en plus lourde à supporter et d'affaiblir l'emploi dans certains secteurs à forte utilisation de main-d'œuvre.

Vers des clauses sociales ?

L'idée selon laquelle les écarts d'évolution des législations sociales nationales peuvent fausser les conditions de la concurrence entre les firmes de différents pays n'est pas nouvelle. En effet, le ministre J. Necker notait déjà, en 1788, que « le royaume qui, dans sa barbare ambition abolirait un jour le repos établi par les lois de la religion, se procurerait probablement un degré de supériorité si seul il adoptait un pareil changement ; mais au moment où tous les souverains suivraient cet exemple les proportions anciennes, qui fixent aujourd'hui les avantages respectifs des diverses nations commerçantes, ne seraient point altérées »²⁰. Et surtout, le préambule de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), créée en 1919 par le Traité de Versailles, énumère trois raisons pour lesquelles devait être instituée une telle Organisation ; raisons parmi lesquelles figure la crainte des répercussions sociales de la concurrence internationale : « La non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays ».

19. Werner international et Fielde House Limited. Chiffres cités par Brillman, J. — *Gagner la compétition mondiale*. — Paris : Les éditions d'organisation, 1991, p. 107.

20. Necker, J. — *De l'importance des opinions religieuses*. — Liège, 1788, p. 210.

Déjà, l'emploi n'est plus ce qu'il était

Le dernier rapport du BIT sur « le travail dans le monde » souligne que le chômage a recommencé à progresser dans beaucoup de pays industriels. Pour l'ensemble des vingt-quatre pays membres de l'OCDE, le taux de chômage pour 1991 est estimé à 7,1 %, soit 28 millions de chômeurs. Il faut s'attendre à un taux supérieur à 7,4 % en 1992.

A plus long terme, l'un des aspects les plus préoccupants de l'emploi dans les pays industriels est que le chômage y a été constamment élevé, même pendant les périodes de croissance économique soutenue. C'est là un phénomène nouveau, fort inquiétant.

Et encore, ces données ne prennent pas en compte le fait que beaucoup de ceux qui travaillent le font à temps partiel. En Suède, le travail à temps partiel représente 20 % de l'emploi. Beaucoup de travailleurs prennent des emplois temporaires ou à temps partiel parce qu'ils n'en trouvent pas de permanents.

Le travail à temps partiel n'est qu'un aspect d'une tendance qui se généralise vers un emploi plus « précaire ». Au Royaume-Uni, en 1980, 30 % des emplois n'étaient pas des emplois salariés réguliers et à temps plein ; à la fin de 1991, ce chiffre est vraisemblablement passé à 40 % et l'on observe une évolution semblable ailleurs. Outre le travail à temps

partiel, voici les situations auxquelles les travailleurs risquent d'être confrontés :

— **Contrats temporaires ou de durée déterminée.** Au moins, la moitié des emplois créés en Allemagne, en Espagne, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas dans les années 80 étaient destinés à des travailleurs sous contrat temporaire.

— **Emploi par l'intermédiaire d'agences.** En Allemagne, le nombre d'agences de travail temporaire a plus que doublé entre 1982 et 1987.

— **Emploi indépendant.** Au Portugal, l'emploi indépendant est passé de 12 % du total de l'emploi en 1979 à 17 % en 1989.

— **Travail à domicile.** En Italie, les travailleurs à domicile forment environ 4 % de la main-d'œuvre.

A mesure que s'accroît la pression de la concurrence internationale, beaucoup d'employeurs cherchent à éviter les coûts liés au personnel à plein temps.

Beaucoup d'entreprises, sur le modèle de « l'entreprise flexible », emploient un noyau permanent de travailleurs réguliers entouré d'un effectif précaire de salariés temporaires, de travailleurs à domicile ou de sous-traitants, ce qui leur permet de s'adapter aux hauts et aux bas de la production sans avoir à supporter le coût d'une main-d'œuvre permanente.

futuribles

Source : Bureau International du Travail. — *Le travail dans le monde*. — Genève : BIT, 1992, 115 p.

D'où l'élaboration par l'OIT de normes internationales du travail, sans lesquelles les Etats pourraient hésiter à améliorer leur législation sociale à l'échelon purement national par crainte de compromettre les capacités concurrentielles de leurs entreprises. Ces normes sont contenues dans les conventions et recommandations adoptées au fil des années par la Conférence Internationale du Travail. Mais les recommandations n'entraînent aucune obligation pour les Etats et ceux-ci sont libres de ratifier, ou non, une convention.

La protection sociale en Europe : tendances et défis

Par conséquent, même si l'activité normative de l'OIT a déjà largement encouragé les pouvoirs publics de nombreux pays à améliorer les conditions de travail et les politiques sociales, elle pourrait être complétée par des dispositions un peu plus contraignantes pour les Etats. Ainsi, pour éviter que des mesures de régression sociale apparaissent comme de véritables instruments de politique économique dans les pays les plus avancés sur le plan social, on pourrait envisager d'introduire dans les accords du GATT, qui régissent le commerce international, des clauses définissant des conditions de travail minimales, notamment en ce qui concerne les niveaux de salaires et de protection sociale²¹. Les pays qui ne rempliraient pas ces conditions pourraient alors se voir opposer des mesures protectionnistes. Ces normes minimales ne seraient pas uniformes, mais déterminées en fonction du niveau de développement économique de chaque pays. Elles assureraient une certaine sauvegarde des systèmes sociaux les plus évolués et marqueraient l'idée selon laquelle le commerce international doit avoir pour fonction d'améliorer le niveau de vie des consommateurs des pays importateurs et celui des travailleurs des pays producteurs. Elles permettraient aussi de favoriser le rapprochement vers le haut des niveaux de salaires et de protection sociale des différents pays du monde.

21. Sur cette question, voir notamment Servais, J.M. — « La clause sociale dans les traités de commerce : prétention irréaliste ou instrument de progrès social ? ». — *Revue Internationale du Travail*, n° 4, 1989, pp. 463-473 et Van Liemt, G. — « Normes minimales du travail et commerce international : une clause sociale serait-elle opérante ? ». — *Revue Internationale du Travail*, n° 4, 1989, pp. 475-492.

*Séminaire d'introduction
à la démarche prospective
Tendances et défis à l'horizon 2010
en Europe de l'Ouest*

animé par Hugues de Jouvenel

Futuribles International

Paris, 9-10 février 1993

Objectifs

1. Définir ce qu'est la démarche prospective, sa spécificité au regard des autres « méthodes » de prévision, quelles sont ses limites et son utilité, particulièrement comme instrument d'aide à la décision dans un climat d'incertitudes croissantes.
2. Offrir un panorama des caractéristiques de la démarche, des méthodes disponibles, de l'usage qui peut en être fait et, très pragmatiquement, de la manière de conduire de telles réflexions.
3. Dresser un panorama des grandes tendances et mutations prévisibles au niveau mondial, européen et français à l'horizon 1995-2000-2010 au travers d'une analyse critique systématique des principaux changements en cours et des recherches prospectives qui y sont consacrées.

Programme

Mardi 24 novembre 1992

Introduction à la démarche prospective : concepts de base

- Prospective, Prévision, Planification, Stratégie : différences et complémentarités ;
- utilité et limites de la démarche prospective comme instrument d'aide à la décision en climat d'incertitudes.

Panorama des méthodes prospectives : théories et applications

- les caractéristiques de la démarche ;
- typologie des « outils », leurs vertus et leurs limites ;
- les différentes étapes de la démarche prospective.

Les grandes tendances du contexte international

- la « montée » du Tiers-Monde et l'évolution des relations Nord-Sud ;
- la triade USA-Japon-Europe, forces et faiblesses respectives ;
- l'Europe « de l'Atlantique à l'Oural » : l'acte unique et le projet communautaire ; la mutation en Europe centrale et orientale.

Mercredi 25 novembre 1992

L'émergence d'un nouveau paradigme technico-économique : la « révolution de l'intelligence », la compétition économique mondiale

- la tertiarisation des économies modernes ;
- l'émergence d'une nouvelle logique économique ;
- la mondialisation et l'impératif de productivité ;
- l'innovation technologique et socio-organisationnelle.

Les conséquences de la mutation technico-économique pour la stratégie et le management des organisations

L'avenir des systèmes de protection et de régulation sociales

- les perspectives démographiques ;
- les perspectives d'emploi et de chômage ;
- le vieillissement démographique ;
- le déséquilibre tendanciel actifs/inactifs ;
- la crise du système de protection sociale.

Scénarios et défis majeurs à moyen et à long terme

- scénarios contrastés à l'horizon 2010 ;
- quelle politique pour quelle société ?

Renseignements, inscriptions : Laurence Faupin
Futuribles International, 55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07.
Tél. : (1) 42.22.63.10 • Fax : (1) 42.22.65.54.

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

L'après-guerre froide selon N. Rao

L'Institut Français des Relations Internationales accueillait le 29 septembre 1992 M. Narasimha Rao, Premier Ministre de la République de l'Inde, qui y donna une conférence sur « les enjeux et risques de l'après-guerre froide ». Christophe Carle (IFRI) en résume ici les principaux enseignements.

La période de l'après-guerre froide est à la fois porteuse d'espoirs et de risques graves. Une occasion s'offre à présent de refondre le contenu et les modalités des relations interétatiques ; faute de quoi le gouffre Nord-Sud, succédant en quelque sorte à la rivalité Est-Ouest révolue, prendrait des proportions catastrophiques pour l'humanité entière.

La restructuration des relations internationales devra être conduite selon des principes démocratiques. Or, la démocratie au sein de chaque Etat n'a rien d'automatique ni d'irréversible. La résurgence démocratique de ces dernières années dans différentes régions du monde doit être soutenue activement afin d'être consolidée dans la durée. De même, un nouvel ordre mondial digne de ce nom devra s'appuyer sur la pratique assidue de nouvelles formes de coopération multilatérale sur la base de la pleine participation d'Etats souverains et égaux en droit.

L'ONU pourra jouer un rôle dans ce

processus, pour autant qu'elle soit réorganisée selon des principes démocratiques. Pour que le Conseil de Sécurité soit à même d'agir efficacement et donc avec le plein assentiment des Etats membres de l'ONU, il conviendra de faire en sorte que ses décisions soient plus représentatives de la volonté collective de l'Assemblée générale. Alors seulement pourra-t-on faire face aux nouveaux défis mondiaux de l'après-guerre froide. Un monde à deux vitesses dominé par une poignée d'Etats prospères, technologiquement avancés et puissamment armés serait éminemment instable. Le danger de la prolifération nucléaire, notamment, ne pourra être réduit que selon un mode non discriminatoire et universel. Le monde est à présent caractérisé par les évolutions contradictoires de la coopération et de l'intégration régionales d'une part, et par les forces centrifuges que constituent les particularismes ethniques et religieux d'autre part. Mais l'homogénéité au sein de chaque Etat n'est qu'un mirage. Les tendances séparatistes sont le résultat d'oppressions politiques et d'exploitations économiques et, du reste, ces facteurs peuvent jouer tout autant dans des Etats plus homogènes. Le clef réside donc dans les institutions, la pratique de la démocratie politique et le développement des économies de marché. L'insuffisance de l'aide internationale multilatérale à ces évolutions ris-

querait de discréditer ces dernières et de rendre plus probables les recours totalitaires.

Pour toutes ces raisons, la relance du dialogue Nord-Sud est plus que jamais nécessaire. La France comme l'Inde auront à y jouer un rôle de tout premier plan.

Christophe Carle

Une décennie du cerveau

Plus de 15 % des Européens de la Communauté souffrent de maladies du cerveau : cela représente plus de 50 millions de personnes et la proportion ne peut qu'augmenter dans les années à venir avec le vieillissement de la population, puisqu'au-delà de 85 ans, près d'une personne sur deux est atteinte par la démence, c'est-à-dire la perturbation des facultés intellectuelles et du comportement. Dans l'ensemble de la population, à peu près une personne sur cent est frappée par la démence, soit près de 3,5 millions d'individus dans la Communauté des Douze. En présence de tels chiffres on comprend le lancement, le 23 septembre à Bruxelles, d'une initiative européenne destinée à stimuler et à coordonner la recherche sur le cerveau et ses maladies. Cette initiative, la « Décennie européenne de la recherche sur le cerveau », revient aux chercheurs européens eux-mêmes ; elle est soutenue par la Commission européenne et elle arrive alors que le Président Bush a proclamé en 1990 la « Décennie américaine du cerveau » (*U.S. Decade of the brain*) et que les Japonais ont lancé un programme dénommé « Frontières humaines » sur le même thème.

Les maladies mentales sont avant tout un problème humain : des phénomènes comme la maladie d'Alzheimer avec sa

sénilité précoce, la maladie de Parkinson et ses tremblements, ou l'épilepsie et ses crises plus ou moins fréquentes, représentent une souffrance terrible pour les victimes et leurs proches.

Ces maladies posent aussi un problème économique : on estime leur coût total en Europe à près de 20 % des dépenses de santé, soit cinq fois plus que le cancer. Et cela ne comprend pas la compensation des pertes de revenus pour les malades ni les dépenses d'aide sociale et autres coûts « indirects ». Globalement, l'ensemble des coûts entraînés par les maladies du cerveau atteindrait 97 milliards d'Ecus dans l'Europe des Douze, soit plus d'une fois et demie le budget annuel de la Communauté européenne. Les sciences du cerveau, de ses maladies et de leur traitement, surnommées « neurosciences », connaissent un développement énorme depuis une vingtaine d'années. En fait, la plus grande partie des connaissances actuelles sur le cerveau ont été acquises au cours des dix dernières années. Il existe à présent des méthodes qui permettent de voir fonctionner le cerveau.

Les connaissances acquises sur l'hérédité donnent aux spécialistes la possibilité de découvrir des caractéristiques qui prédisposent certaines personnes à des maladies du cerveau.

Malgré le développement de la recherche, les maladies du cerveau ne connaissent guère de traitements vraiment efficaces ; souvent on ralentit l'évolution de la maladie ou on limite son impact, mais on ne l'élimine pas. En un mot, il reste d'immenses progrès à accomplir.

L'Europe occidentale dans son ensemble compte entre 10 000 et 12 000 chercheurs en « neurosciences » ; ils sont 15 000 à 18 000 aux Etats-Unis. Cer-

taines découvertes très importantes ont été faites sur le Vieux Continent mais les efforts et les moyens restent trop souvent dispersés et les chercheurs européens sont tentés d'aller travailler outre-Atlantique. La Décennie européenne devrait permettre d'harmoniser les critères d'évaluation des maladies et les essais de nouveaux médicaments et de faire travailler ensemble les laboratoires européens, en liaison avec les industries médicale et pharmaceutique.

Source : *Eurofocus*, 30/92.

France : vers l'explosion sociale ?

Il faut lire le remarquable rapport de l'Institut Banlieuscopies dirigé par le sociologue Adil Jazouli qui met en lumière le malaise profond et l'état de tension qui règnent dans de nombreux quartiers populaires à la périphérie des villes, du fait notamment de l'accroissement du chômage et de la crise du logement social.

« Dégradation des rapports interethniques, intergénérationnels et des liens familiaux et sociaux », telle est la sombre tendance lourde qui résulte de la synthèse d'observations menées par Banlieuscopies dans six quartiers qui, loin d'être exceptionnels, révèlent la situation dramatique qui règne dans de nombreux espaces péri-urbains.

Le rapport constate « l'installation massive d'une pauvreté économique, couplée à une misère sociale et culturelle et à une destruction personnelle ». Cette situation « a des conséquences directes sur la scolarisation et l'éducation des enfants, qui voient de moins en moins leurs parents travailler et qui s'habituent à dissocier revenus et travail, intériori-

sant tous les discours de "victimisation" (...) ».

Dans certains quartiers, souligne encore le rapport « sous-continent à la dérive », « les violences quotidiennes, la petite délinquance de proximité (...) participent fortement à l'exaspération des tensions interethniques et intergénérationnelles (...) », d'autant que « la plupart des délits, caractérisés ou non, sont le fait de jeunes adolescents et préadolescents d'origine maghrébine, africaine ou antillaise ».

En réaction à ce phénomène, Banlieuscopies constate l'émergence d'un « populisme urbain » de la part d'adultes réclamant un pouvoir local et national « à poigne ». On comprend mieux, à la lecture de ce rapport, le soutien de plus en plus important apporté dans une ville comme Dreux au Front National et hélas tout donne à penser que de nombreuses autres villes françaises pourraient basculer comme la tristement célèbre cité drouaise.

De fait — et Banlieuscopies le souligne à raison — les pouvoirs publics qui se veulent très présents sur le terrain des banlieues ne font que colmater plus ou moins efficacement les brèches : multiplication des acteurs aux missions mal définies, multiplication des interventions se superposant lorsque par chance elles ne sont pas contradictoires. La misère du service public est là à son comble, non pas faute de moyens financiers, mais plutôt parce que les services extérieurs de Jeunesse et Sports, de l'Education Surveillée, de la DASS... « véritables pompiers du social », faute d'une répartition claire des compétences et d'une définition précise des objectifs, se « marchent joyeusement sur les pieds », perdant au passage en efficacité, en transparence et en légitimité.

Non, le mal des banlieues ne résulte pas seulement des immigrés ou de Français d'origine étrangère. Non, il n'est pas seulement limité à quelques espaces périurbains pourris. Il résulte d'un tissu social qui se déchire sous l'effet d'une compétition économique sans merci, d'un chômage qui ne cesse d'augmenter, d'un esprit de solidarité en déclin, d'un dispositif public devenu incapable d'assumer sa fonction de régulation sociale de base.

Non, les émeutes auxquelles nous avons assisté ces dernières années dans quelques banlieues ne résultent pas de phénomènes strictement conjoncturels et géographiquement bien délimités. Elles pourraient bien être au contraire le signe avant-coureur de tensions sociales ne faisant qu'augmenter et d'explosions sociales qui risquent fort de s'étendre et de se généraliser.

H.J.

Trois scénarios sur la pollution de l'air dans les PVD

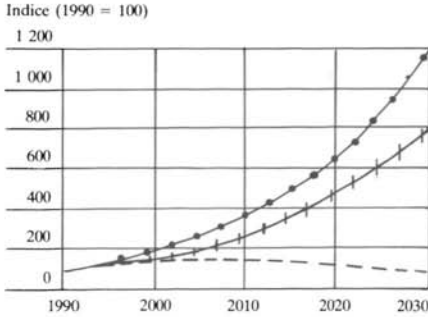
La Banque Mondiale dans son dernier « Rapport sur le Développement dans le Monde » (1992) a élaboré trois scénarios contrastés d'évolution concernant la pollution de l'air dans les pays en développement.

Le premier scénario repose sur l'hypothèse du « statu quo » et donc du maintien des politiques et formes d'utilisation des ressources en vigueur en 1990 ; le second vise à illustrer ce qui se passerait si une politique d'utilisation plus efficace des ressources était adoptée ; le troisième enfin, d'inspiration encore plus volontariste, explore quels pourraient être les résultats d'une politique caractérisée par un usage optimal des ressources et l'adoption de technologies propres.

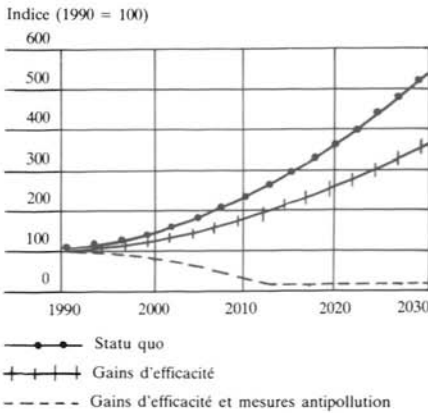
La Banque Mondiale s'est en particulier attachée à mesurer **l'impact sur l'environnement, de trois politiques énergétiques d'inspiration différente** : la première montre comment pourrait évoluer le volume d'émissions de particules imputable aux centrales électriques dans l'hypothèse où la quantité d'électricité générée à partir de combustibles fossiles doublerait tous les cinq à dix ans et où rien ne serait fait pour endiguer la pollution qui y est liée. La seconde repose sur l'hypothèse d'un relèvement progressif des tarifs d'électricité qui, selon les auteurs, aurait pour effet d'éviter le gaspillage, de ralentir subséquemment le volume de la pollution qui y est liée et au demeurant permettrait aux sociétés de distribution de disposer d'une capacité financière plus grande pour investir dans l'adoption de techniques propres. La troisième suppose que les centrales alimentées au charbon soient désormais munies de dispositifs conçus pour neutraliser les émissions de polluants, dispositifs qui, selon la Banque Mondiale, devraient permettre de réduire la pollution par unité de production de 99,9 % à long terme.

Une deuxième série de scénarios a été élaborée pour **la pollution due aux véhicules** dont le carburant est faiblement taxé dans les pays en développement comme aux Etats-Unis et dont la multiplication engendre des encombrements qui eux-mêmes ne sont sanctionnés par aucune taxe. Le scénario « de réforme économique » (courbe du milieu) illustre les effets que pourraient avoir sur les émissions le simple alignement progressif des taxes sur les niveaux européens et l'institution, dans les grandes villes, d'une taxe d'encombrement à l'instar de ce qui se fait à Singapour. Ces dispositions à elles-seules qui, en l'espèce, ne

Graphique 1. — Emissions de particules dues à la production d'électricité



Graphique 2. — Emissions de plomb dues aux véhicules



Source : Anderson et Cavendish, document de travail.

postulent aucun changement dans les carburants auraient, selon la Banque Mondiale, de gros avantages économiques et contribueraient à réduire sensiblement la pollution.

Il n'empêche que les émissions de polluants dues aux véhicules n'en quadruplèrent pas moins d'ici 2030 dans les pays en développement... D'où la nécessité, soulignent les auteurs, d'encourager l'utilisation de carburants techniques

plus propres, à commencer par l'essence sans plomb. La Malaisie, Singapour et maintenant le Mexique y viennent progressivement, à la fois par des incitations commerciales (taxations différentes des carburants et des véhicules) et des dispositions réglementaires (convertisseurs catalytiques obligatoires et normes d'émissions à respecter).

Des mesures de cette nature, si elles étaient correctement appliquées, pourraient, semble-t-il, avoir un effet spectaculaire sur la réduction de la pollution et coûteraient sans nul doute beaucoup moins que le maintien du statu quo engendrant du point de vue de l'état de l'environnement et de l'état de santé de la population des effets négatifs considérables.

Par ces deux exemples, la Banque Mondiale entend montrer que le développement et la protection de l'environnement ne sont pas antinomiques et que d'importantes marges de manœuvre existent qui permettraient en l'espèce d'accroître la production d'électricité et le développement de l'automobile dans les pays en développement sans nécessairement que cela entraîne une pollution de l'air qui, comme dans les pays industrialisés, pourrait prendre des proportions dramatiques.

Le Sida au secours des toxicomanes ?

Interdisez la drogue, elle se répand de manière occulte sans aucun respect des règles d'hygiène les plus élémentaires, contribuant du même coup au développement du Sida. Au demeurant « voués à l'illégalité et à la marginalité, les toxicomanes ont la tentation de couper tout contact avec le monde médical », cons-

tate Ueli Loecher, coordinateur des programmes antidrogue de Zurich.

« Nous devons donc libéraliser la loi sur les stupéfiants », déclare Fabienne Blanc, membre de la Commission Drogue du PS Suisse. « La politique de répression a échoué et n'a fait qu'accélérer l'extension du Sida. Les overdoses ont augmenté de 43 % ces deux dernières années et entraîné 164 morts durant le seul premier trimestre 1991 ».

De fait, la Suisse a sauté le pas : à Berne, à Bâle comme à Zurich ont été créés des lieux d'injection d'héroïne qui permettent aux toxicomanes de se shooter avec du bon matériel et de profiter du climat de confiance pour nouer le dialogue avec le monde médical, de sorte qu'au moins ils ne soient pas atteints du Sida et que, éventuellement, ils puissent être progressivement désintoxiqués.

Ainsi se sont créés en Suisse des centres de distribution de méthadone — un substitut de l'héroïne — (les ZOKL) où, rien qu'à Zurich, 637 héroïnomanes viennent régulièrement s'approvisionner. Le processus est d'une efficacité toute helvétique : il suffit d'introduire une carte magnétique personnalisée dans un ordinateur relié au distributeur de méthadone. Aussitôt, celui-ci verse la dose prescrite, au milligramme près, dans un gobelet en plastique. Le « cocktail » coûte 40 francs français et fait recette disent ces curieux barmans chargés de gérer les centres de distribution.

« Notre objectif, explique le Docteur Anna-Regula Gujer, l'une des chevilles ouvrières de l'aide aux drogués zurichois, est simple : il est de remplacer une drogue illégale par un substitut légal. A partir de là, l'insertion dans la société, avec la prévention anti-Sida et les règles d'hygiène et de santé, devient plus facile ».

Mais d'autres centres (tel semble être le cas des Fixerstübli) distribuent carrément de l'héroïne et selon toute vraisemblance les autorités fédérales vont bientôt autoriser, pour une période d'essai de trois ans, le développement de tels centres grâce auxquels 250 héroïnomanes et 400 autres toxicomanes pourront recevoir quotidiennement leurs doses dans de meilleures conditions d'hygiène... Mieux encore, l'Association suisse contre le Sida vient de lancer les « flash-box » sur le marché. Son porte-parole, Michel Dante, explique : « les flash-box sont essentiellement destinés aux toxicomanes socialement intégrés. Ils ont fait le choix de l'héroïne, mais pas du Sida. Nous leur proposons des boîtes de format cigarette, avec deux seringues, de l'acide ascorbique pour mélanger l'héroïne, un tampon pour nettoyer le sang, deux cotons avec en prime un préservatif, le tout pour 10 francs, disponibles dans les pharmacies et bientôt dans les kiosques »...

Même évolution au pays des Beatles où toutes les drogues aujourd'hui peuvent être distribuées sous contrôle médical. Tout a commencé à Liverpool, berceau de la première révolution industrielle devenu zone sinistrée où, dans certains quartiers, plus de 60 % des jeunes n'ont pas de travail et où un chômeur sur dix se pique régulièrement.

Dès les premiers signes de l'épidémie de Sida, certains responsables de Liverpool ont compris : si on ne réagit pas, ce sera l'hécatombe à coup sûr.

Il y a ici, comme en France, certes des centres de sevrage, de cure et de post-cure pour aider les toxicomanes à sortir de l'enfer. Mais, seuls, 10 à 20 % des drogués sont disposés ainsi à engager une cure de désintoxication. Alors, les Pouvoirs Publics ont pris une décision révo-

lutionnaire : gérer eux-mêmes la « peste blanche » pour stopper l'épidémie de Sida : donner la drogue sous contrôle médical et distribuer des seringues, des centaines de milliers de seringues et toutes les drogues — méthadone surtout, mais aussi héroïne, cocaïne, amphétamines... — prescrites par des « drug clinics » et délivrés par des pharmaciens à des milliers de toxicomanes.

Les résultats, expliquent-ils, sont extraordinaires : ainsi dans le Comté du Merseyside, on n'a dénombré que 19 héroïnomanes séropositifs sur plus de 10 000, soit à peine 2 pour 1 000, alors qu'à Paris l'estimation la plus basse est de 30 pour... 100. Le résultat est si spectaculaire que le Gouvernement Thatcher lui-même reconnaissant sa réussite a invité les autres villes du pays à copier l'expérience de Liverpool « car, disait-il, le Sida est plus grave que la drogue ».

Certes, les responsables de cette expérience ne sont pas sans espoirs : certains toxicomanes accepteront de remplacer l'héroïne par le méthadone, d'autres diminueront progressivement leurs doses jusqu'au sevrage. Mais, inutile de se faire des illusions, de nombreux toxicomanes n'arrêteront jamais et ceux-là bénéficieront d'une prescription médicale à durée illimitée, d'un traitement dit de « maintenance » qui malgré tout, à lui seul, permettra — à déjà en partie permis — d'endiguer l'épidémie de Sida.

La formule connaît un tel succès que la région a ouvert dix « drug clinics » prescrivant de la drogue à plus de 3 000 toxicomanes. Et encore la liste d'attente est-elle fort longue puisqu'il faut patienter au moins trois mois sauf si on est un client prioritaire, statut que vous confère le fait d'avoir moins de seize ans, d'être une femme enceinte ou prostituée.

Une chose paraît certaine : ce que les

policiers ne parvenaient pas à faire au titre de la répression, les « drug clinics » pour une part y parviennent : en libéralisant sous contrôle médical le marché de la drogue, ils cassent quelque peu la chaîne infernale de la revente. « Acheter de la came, éviter la police... je n'avais pas le temps de tourner en rond », déclare ainsi un drogué. « Par contre, être sous méthadone, c'est un peu comme être au chômage et parfois, juste pour ne pas rester chez moi, je vais acheter un gramme d'héroïne chez les dealers, pour m'occuper ».

Ces développements récents suscitent incontestablement réflexion, tout en révélant, une fois de plus, combien tous les phénomènes sont liés. Maintenant, peut-on, comme le Docteur Schwartzberg, considérer que, si la libéralisation du marché de la drogue entraîne une augmentation de la toxicomanie de 10 à 15 %, « ce serait moins grave que l'infection de milliers de gens par le virus du Sida ? » L'extension très rapide du Sida suscite de toute évidence une angoisse telle que l'on est aujourd'hui tout prêt à accepter des mesures qui, il y a encore cinq ans, auraient été jugées inadmissibles. N'est-on pas complètement en train de dérailler, mais sait-on au juste où sont aujourd'hui les rails ?

H.J.

Sources : Libération, 14-15 novembre 1992, le Nouvel Observateur, 26 novembre-2 décembre 1992.

L'espace européen des chercheurs

Plus de 700 jeunes chercheurs européens de haut niveau vont pouvoir passer jusqu'à deux ans dans un autre pays de la Communauté pour y recevoir une formation pratique dans l'un des meilleurs centres de recherche. La Commission

européenne a en effet décidé, le 7 août 1992, d'accorder des bourses à 252 chercheurs, ainsi qu'à 239 laboratoires ou équipes de recherche susceptibles d'accueillir de jeunes collègues d'un autre pays. Ces bourses représentent pour le budget communautaire une dépense de 66,9 millions d'euros ; elles font partie du programme « capital humain et mobilité », qui couvre la période 1992-1994. Ce programme intéresse un éventail très large de disciplines : sciences exactes et naturelles, sciences économiques et sociales, gestion des entreprises. Il ambitionne de créer un espace sans frontières pour les chercheurs européens et d'améliorer ainsi la compétitivité de l'Europe.

Source : Objectif 92, septembre-octobre 1992.

La fibre optique au secours des paysans ?

Les ruraux désespèrent de leur avenir, coincés qu'ils sont entre les négociations du Gatt et la politique agricole commune. La solution pourrait venir de leurs femmes si elles se mettent au télétravail. Et il n'est peut-être pas éloigné le temps où certains agriculteurs, devenus les « jardiniers » de notre espace rural, verraient leurs femmes saisir sur ordinateur les comptes de grandes sociétés nationales ou internationales.

Aux Etats-Unis, le mouvement a commencé avec l'arrivée des fibres optiques dans quelques grandes plaines déshéritées du Nord Dakota. Les sociétés de la côte Est ou de Californie se sont aperçues que les femmes des fermiers, ravies de sortir d'un désœuvrement forcé, réalisaient parfaitement — et à meilleur prix — des tâches jugées ingrates ou répétitives dans les grandes villes ou leurs banlieues. La 3^e entreprise de voyages des Etats-Unis, Rosenbluth Travel, a ainsi

fait saisir 35 000 adresses de clients moins cher et plus vite. Au point que, dans la société, on demande en plaisantant « quel temps faut-il dans le Dakota du Nord pour faire trois mois de travail ? » et la réponse est « un mois et demi ».

Le service des impôts US, l'Internal Revenue Service (IRS) a chargé une tribu indienne de la saisie informatique de ses « clients ». Résultat ? sur onze millions de saisies effectuées, 7 erreurs ont été relevées. Qui dit mieux ?

En France, plusieurs entreprises ont commencé à décentraliser leurs services. PBS délocalise ses services de télésecrétariat dans la France profonde, cependant qu'AXO s'est installé dans l'Aisne pour gérer le secrétariat de PME ou de professions libérales.

L'avenir de telles solutions repose sur la faible part des coûts de transport de l'information comparé aux coûts de main-d'œuvre. D'autant que les entreprises qui pratiquent ces délocalisations gagnent sur tous les tableaux : main-d'œuvre plus motivée, absentéisme voisin de zéro, régularité des horaires...

Les conseils généraux soucieux de regarnir l'espace rural vont-ils voir se concrétiser leurs espoirs pour autant ? Rien n'est moins sûr.

Car quitte à aller chercher loin une main-d'œuvre meilleur marché et disponible, de nombreuses entreprises ajoutent une demande supplémentaire : la qualification et ne regardent pas à la distance. C'est ainsi que l'une des premières entreprises à avoir sauté le pas, la société Swissair a transféré ses services informatiques et sa comptabilité en Inde. Elle pourrait être suivie par la société Singapore Airlines, l'une et l'autre société ayant des participations croisées de 5 % dans le cadre d'une alliance avec la société américaine Delta Airlines.

En France, la branche française d'Arthur Andersen, du « Pact Group » dispose d'un pôle de développement à Manille cependant qu'en Belgique le groupe sidérurgique Sidmar a recours aux ingénieurs philippins. Quand on sait qu'un analyste programmeur de ce pays est payé environ cinq fois moins cher que son équivalent français ou belge et que les charges sociales à Manille sont de 10 % des salaires, les industriels ont vite fait leurs calculs avant de franchir le pas. Est-ce à dire que ces exemples seront rapidement suivis d'effet et que l'informatique va suivre la voie des ateliers de vêtements en direction des pays à main-d'œuvre bon marché ? L'hypothèse n'est pas absurde, même si le télétravail n'a pas connu jusqu'à présent l'essor que l'on escomptait.

Sources : *Los Angeles Times*, *Les Echos*, *Libération*.

L'Asie, première puissance industrielle

L'Asie développée (Japon, Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour et Taiwan) deviendra d'ici à l'an 2000 la première puissance industrielle du monde. C'est ce que laisse entendre une simulation que vient de réaliser l'économiste du CEPII, Gérard Lafay. Au terme de cette prévision, rapportée par l'INSEE, la part de la production mondiale assurée par ces pays passerait de 22,1 % en 1988 à 26,9 % en l'an 2000. L'Europe de l'Ouest perdrait donc sa première place, reculant de 27,3 % à 24,6 %. Mais, surtout, l'Amérique du Nord poursuivrait sa descente aux enfers : elle qui assurait plus de 30 % de la production mondiale en 1973 n'en ferait plus que 18 % à la fin de la décennie. Plus spectaculaire encore, la production de l'élec-

tronique serait assurée en l'an 2000 à 42,2 % dans ces pays asiatiques (contre 32,7 % en 1988), celle de matériel électrique à 35 % (contre 29,7 %) ou encore celle des véhicules à 32 % (contre 25,6 %). Et même dans la chimie la hausse serait sensible : de 21 % actuellement à 24,1 % en l'an 2000, l'Europe reculant de 32,5 % à 27,9 %. Commentaire acerbe de l'étude : « *Dans la chimie, le recul de l'Europe est d'autant plus prévisible qu'on ne la voit pas entreprendre, pour l'instant, l'effort massif de recherche et de développement qui lui serait indispensable pour conquérir les activités du futur.* »

Source : *Libération*, 30 novembre 1992.

CE : flux migratoires et libre circulation des personnes

Avec des traditions d'accueil et d'intégration différentes, les 12 pays de la Communauté européenne vont rencontrer des problèmes d'harmonisation de leurs politiques vis-à-vis des immigrés après le 1^{er} janvier 1993.

Chacun a « ses » étrangers et « ses » immigrés, souvent en provenance prioritairement de ses ex-pays coloniaux. Ainsi l'Allemagne considère comme Allemand toute personne (notamment venant des pays de l'Est) qui parle la langue de Goethe, ou plus exactement qui peut se prévaloir d'une origine allemande même lointaine (d'où, paraît-il, le développement d'un véritable marché noir des aïeux). La France ou l'Angleterre partagent-elles cette position ? Quant au citoyen de Hong-Kong qui, en débarquant à Londres, dispose automatiquement du droit de vote à tous les scrutins, aura-t-il le même droit en France ? Jusqu'à présent, chacun a sa

propre législation et sa propre politique, y compris en termes de nationalisation : droit du sol ici, mixage entre droit du sol et droit du sang là, acquisition de droit en raison de la descendance ailleurs.

Et pourtant, à partir du 1^{er} janvier 1993, les citoyens sont supposés disposer du droit de circuler librement en Europe. Les citoyens ? Mais les Allemands ne reconnaissant pas le droit du sol, considéreront-ils comme « Européens » des enfants d'immigrés algériens nés en France ? Et les frontières quelque peu poreuses de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne, vont-elles devenir un chemin emprunté par des milliers d'immigrants qui pourront, ensuite, circuler librement à travers toute l'Europe ? Et que dire des pays de l'Est ? Cette situation va-t-elle accentuer encore les réflexes xénophobes et les réactions de rejet ?

Il existe douze politiques d'acquisition de la nationalité mais aussi douze politiques d'emploi, tenant à la démographie, au marché de l'emploi et à l'économie auxquelles s'ajoute une tradition plus ou moins forte d'émigration (Italie, Espagne, Portugal, Irlande) ou d'immigration (France, Allemagne, Belgique).

En matière d'acquisition de la nationalité, deux grandes écoles s'affrontent. L'école anglaise, respectueuse des collectivités, reconnaissant les groupes et acceptant de négocier avec leurs représentants des exceptions à la loi commune pour des raisons dues à la culture ou à la religion. Cette école a essaimé dans toute l'Europe du Nord, avec des modifications locales nombreuses. L'autre école est française, jacobine et inexportable. Elle ne connaît que l'individu. L'affaire des « foulards islamiques » a

amplement démontré que les candidats à l'intégration, s'ils sont libres de pratiquer la religion de leur choix dans le privé, sont priés de s'aligner sur la tendance dominante dans leur vie en public.

Dans une situation aussi compliquée, deux scénarios diamétralement opposés sont envisageables : l'un difficilement compatible avec une ouverture économique et libérale, l'autre difficile à concilier avec des opinions publiques en proie aux démons xénophobes ou sécuritaires :

— celui d'une Europe fermée mettant l'accent sur le marché intérieur dont les membres renonceraient à certaines relations bilatérales privilégiées, qui adopterait une stricte politique discriminatoire vis-à-vis des ressortissants non Européens, même installés de longue date ;
— celui d'une Europe ouverte, notamment au Sud et à l'Est qui accepterait un alignement progressif du statut des immigrants résidents sur celui des communautaires avec libéralisation des flux de touristes, d'étudiants, de travailleurs et de leur famille.

En l'absence toutefois de politique commune, les risques de conflit ne manqueront pas : qui interdira que des mouvements très forts amènent des immigrants à passer par un pays plus tolérant à la frontière puis à s'implanter dans un deuxième plus laxiste dans l'attribution de la nationalité et enfin à s'installer dans un troisième plus ouvert sur le plan économique ou sociétal ?

Source : Schnapper, Dominique. — *L'Europe des immigrants*. — Paris : Ed. François Bourin, 1992 ; *La France de l'intégration*. — Paris : Ed. Gallimard, 1991 ; *Hommes et migrations*, n° 1159, novembre 1992.

Analyses critiques

BURROUGH, Brian ; HELYAR, John. — *Barbarians at the gate*. — New York : Harper Perrenial, 1991.

GALBRAITH, John K. — *Brève histoire de l'euphorie financière*. — Paris : Le Seuil, 1992.

KUTTNER, Robert. — *The end of laissez-faire*. — New York : Alfred A. Knopf Inc., 1991.

STEWART, James. — *Finance Connection*. — Paris : Albin Michel, 1992.

WISE, David A. ; COLL, Steve. — *Eagle on the Street*. — New York : Charles Scribners's Sons, 1991.

Voir dans ce numéro l'analyse de ces ouvrages par Jean Saint-Geours sous le titre « Réflexions sur la finance de la décennie 80 » en page 45.

EMMERIJ, Louis. — *Nord-Sud : la grenade dégoupillée. Pourquoi le sous-développement met l'Occident en danger*. — Paris : First, 1992. 222 pages. (Préface de René Dumont).

L'ouvrage de Louis Emmerij constitue un exemple particulièrement éclairant de l'extrême difficulté que rencontrent aujourd'hui les observateurs — même les meilleurs d'entre eux — à proposer une vue synthétique sur les problèmes de développement et des relations Nord-Sud. Il faut essayer de comprendre pourquoi, et cela sans vaine polémique.

On notera d'abord l'exploit remarquable que supposent la liberté de parole et l'originalité de certaines idées présentées dans cette publication lorsque l'on sait que son auteur occupe un poste de haute direction — quand bien même il s'agit de la présidence du Centre de Développe-

ment — au sein de l'OCDE, c'est-à-dire dans l'une des trois ou quatre organisations internationales gardiennes de l'orthodoxie économique la plus conservatrice.

Or cet ouvrage contient des critiques assez fondamentales contre certains aspects de cette orthodoxie. Il dit par exemple que « la victoire absolue du marché déboucherait sur une société matérialiste, sans idéal, sans ambitions de changements » (p. 210). Il s'en prend sans cesse au libéralisme doctrinaire et ne craint pas de défendre le protectionnisme (péché mortel entre tous à l'OCDE), non pas bien sûr dans le Nord à l'égard du Sud, mais dans les pays du Sud qui doivent défendre leurs ambitions de démarrage du développement ; il invoque même, à l'appui de cette audace, l'expérience passée de tous les pays qui sont aujourd'hui développés ; il propose par exemple, pour les pays de l'Est, que ceux-ci fixent leur taux de change en fonction de leur stratégie d'exportations, et non pas leurs exportations en fonction d'un taux de change déterminé par le marché (p. 162). Il plaide aussi pour la réhabilitation du rôle de l'Etat vis-à-vis du marché, et non pas sa subordination : il cite abondamment, à ce propos, les expériences est-asiatiques. Il insiste sur l'importance des objectifs explicites d'emploi, qui ne doivent plus être conçus comme de simples sous-produits de la croissance. Il attaque même violemment « l'immobilisme béat des pays du Nord » dans leur attitude à l'égard du Sud (p. 209), ainsi que l'irresponsabilité des intellectuels et des politiques qui recommandent à l'Est de ne miser que sur les forces du marché (p. 163-164).

Pendant, on s'étonne de découvrir que ces propositions indéniablement hétérodoxes voisinent avec d'autres propositions qui sont, elles, d'un très grand conformisme. Les exemples sont nombreux et témoignent essentiellement des liens étroits que maintient la pensée sur le développement avec *l'économisme*, c'est-à-dire avec la supériorité reconnue, implicitement ou explicitement, aux préoccupations économiques.

Cet économisme apparaît d'abord dans la place privilégiée réservée à la croissance économique, et même à des taux exceptionnels de croissance économique qui « doivent se situer aux alentours de 10 % par an pendant une trentaine d'années » (p. 193). Il ne s'agit pas ici de nier le caractère inéluctable de la croissance pour sortir du sous-développement, mais seulement de la confiance quasi exclusive affichée à l'égard de cette croissance (p. 71 par exemple, à propos des pays de l'Est), de l'optimisme des taux proposés, de l'ignorance de leurs probables conséquences écologiques (comme le note René Dumont dans sa préface) et, plus généralement, de l'obsession du rattrapage omniprésente dans ces propositions (voir par exemple l'image contestable du « TGV » économique).

On constate aussi — et c'est sans doute plus grave — que, pour l'auteur, le développement n'est pas autre chose, en définitive, que la

croissance, puisque des valeurs telles que la liberté politique (p. 51) ou la démocratie politique (p. 132) ne sont considérées ici que comme des *conditions* du développement, alors qu'elles en constituent en réalité des *composantes* : la différence est essentielle, non seulement en théorie, mais surtout dans la pratique des stratégies de développement. Dès lors, on ne s'étonne plus de découvrir, sous-jacente à la philosophie d'ensemble de l'ouvrage, l'idée gênante d'un modèle de développement unique, ou au moins supérieur à tous les autres : c'est « la » voie du développement et, pour réussir « la mondialisation de la mondialisation » (p. 185), le modèle de l'Asie de l'Est doit être un exemple pour tous les autres pays du Tiers-Monde (p. 194).

Mais ainsi, les idées non-orthodoxes soulignées précédemment perdent beaucoup de leur force et de leur cohérence. Car on retrouve, pêle-mêle, des interprétations discutables — telles que celles d'un consensus international pour privilégier « un développement autonome » (p. 172) — et, surtout des suggestions un peu faciles, si l'on ne tient pas compte des échecs du passé, telles que celles d'un « Plan Marshall mondial » ou des « contrats de développement » se substituant simplement à l'ajustement structurel. Et par malheur, ces faiblesses s'accroissent considérablement dans les chapitres, assez superficiels, consacrés à l'examen rapide des grandes régions du monde et de leurs problèmes de développement.

Faut-il conclure à l'impossibilité d'une stratégie cohérente en dehors des chemins battus de l'orthodoxie économiciste la plus étroite ? Certainement pas. Cependant, on doit bien reconnaître que la difficulté *politique*, mais aussi *conceptuelle*, de la définition et de l'élaboration des stratégies de développement alternatives est probablement beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru il y a quelques années.

Personne ne peut aujourd'hui prétendre détenir la solution de cette difficulté et la tâche des chercheurs sera de la résoudre progressivement. Mais peut-être certaines directions de recherche peuvent-elles être suggérées dès à présent. Car, parmi les lacunes des raisonnements qui nous sont actuellement proposés, figure sans doute l'insuffisante prise en considération des dimensions logiques et politiques de ces questions.

Logique, parce qu'il faut s'interroger davantage sur la compatibilité entre les règles fondamentales du système de marché, si on continue de leur donner une valeur de référence « incontournable », et les propositions de priorité à donner aux problèmes de l'emploi, de la pauvreté, ou des éco-systèmes : n'est-ce pas ce qui a expliqué, en définitive, l'abandon de la stratégie des « besoins essentiels » par la Banque Mondiale ? On n'a pas assez réfléchi à ces expériences.

Politique, parce que les théoriciens du développement d'aujourd'hui, oubliant les enseignements traditionnels de la véritable « économie politique », négligent de prendre en compte les *relations de pouvoir*, d'une

part, et la *diversité des intérêts* en présence, d'autre part. C'est peut-être dans ces termes que l'on pourrait mieux expliquer, dans l'analyse de Louis Emmerij, les variations de la théorie du développement (p. 32), mais aussi le comportement des firmes multinationales (p. 41) et, surtout la logique de la construction européenne (p. 38 à 44), dont on n'a aucune raison d'espérer qu'elle devienne altruiste.

Christian Comélieau

La réponse de Louis Emmerij

Pour quelqu'un qui a toujours considéré les problèmes tels que les ressources humaines, l'emploi, la distribution du revenu et le secteur informel comme étant de la plus haute importance et devant être intégrés dans une stratégie de développement, être accusé « d'économisme » est une nouveauté !

Peut-être Christian Comélieau est-il frappé par le fait que je suis un avocat des taux de croissance élevés. Mais, à ma connaissance, des taux élevés de croissance n'ont jamais fait de tort à personne, et il est exact de dire que pendant les périodes de taux de croissance élevés, le soleil brille plus souvent que dans les moments de dépression.

Il est également exact que je n'ai pas discuté à fond de la question de l'environnement dans ce livre, et cela parce que tout le monde en parle et en partie d'une façon très exagérée, mais la préface du livre, écrite par René Dumont, a amplement corrigé cette lacune.

Finalement, des contrats de développement ne sont pas « des suggestions un peu faciles », mais sont une nécessité primordiale. Le fait qu'une suggestion n'est pas prise en considération à un moment donné ne veut pas nécessairement dire que la suggestion n'est pas valable ou essentielle.

BARREAU, Jean-Claude. — *De l'immigration en général et de la nation française en particulier.* — Paris : Le Pré aux Clercs, 1992, 210 p. (Collection Pamphlet).

Voir l'analyse critique de cet ouvrage par Alain Parant sous le titre « La France, terre d'immigration » en page 34 de ce numéro.

HELLIER, Joël ; REDOR, Dominique. — *Le travail en Europe, aujourd'hui et demain.* — Paris : Masson, 1992, 232 p. (Collection « Réalité CE »).

Dans la littérature très touffue et souvent désordonnée qui est consacrée à l'évolution du travail dans la Communauté européenne, le livre de Hellier et Redor, respectivement de l'Université de Nantes et de Paris IX Dauphine, apparaît comme l'un des plus clairs et des plus systématiques. On a en effet beaucoup écrit sur l'impact de la Communauté, et surtout du marché unique de 1992, sur les marchés du travail, les conditions d'emploi, la disparité des rémunérations, les coûts de la main-d'œuvre et les lois de la concurrence, le danger de dumpings sociaux, le rôle de la formation professionnelle, et la division et la spécialisation internationale du travail au niveau mondial comme au sein de la Communauté elle-même. Mais la plupart des ouvrages dont on disposait avaient le tort de polémiquer, de vouloir prouver ou convaincre, ou même de défendre les points de vue des organisations et des intérêts qui se cachaient souvent derrière leurs auteurs. Quand on rencontrait un ouvrage plus académique dont l'objectivité et la valeur scientifique ne pouvaient pas être mises en doute, il manquait souvent de connaissance approfondie des processus communautaires, ou se limitait à des perspectives nationales qui oblitéraient de ce fait la compréhension du fonctionnement de la Communauté. Plus que dans tout autre domaine, l'Europe exige de comprendre que le tout n'est pas seulement la somme de ses parties, mais une nouvelle entité avec son propre dynamisme et ses propres effets.

Nous vivons à une époque où toutes nos économies sont affectées par ce processus de globalisation, pan-européenne et mondiale, et il faut comprendre qu'il ne suffit plus de savoir comment fonctionne un marché national du travail pour expliquer sa position future dans un nouvel ensemble, par simple extrapolation. La CE a marqué l'Europe du travail depuis maintenant quarante ans, et c'est le grand mérite de cet ouvrage de donner une vision réellement communautaire de son évolution et de son impact à la fois sur les situations nationales, dans le passé et aujourd'hui, et sur les évolutions futures.

Certes, tout en maintenant une perspective communautaire globale, la plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse des disparités : leur importance, tout d'abord, qui fait l'objet de la première partie, et leurs origines et les facteurs qui les affectent dans la deuxième partie. Quant à la troisième partie, la plus originale à nos yeux, elle est consacrée à une prospective du travail en Europe. Le volume se termine par deux annexes importantes sur les problèmes de qualification et de mesure de la qualification, qui enrichissent très utilement l'ensemble pour

le lecteur qui voudrait poursuivre ses propres réflexions sur les évolutions futures.

Quelle image de l'avenir du travail en Europe retire-t-on de cette lecture ? Disons tout de suite que les auteurs ne s'attardent pas à des questions de psychologie ou de civilisation du travail (qui est un autre aspect de la réflexion sur le travail en Europe comparé au travail dans d'autres civilisations dans le monde), mais à la saisie des grandes structures d'ensemble des marchés et des relations de travail résultant de l'insertion de l'Europe dans la division internationale du travail. Or, disent-ils, le scénario le plus probable de cette insertion sera celui de *l'adaptation désordonnée*, c'est-à-dire un scénario d'adaptation du travail en Europe qui ne passera pas par des mesures communautaires communes et centralisées. Une telle politique entraînerait une perte de souveraineté au profit d'instances communes, ce que les pays européens ne semblent pas encore prêts à admettre. Nous verrons donc, parallèlement à certaines actions communes limitées et à la carte (approches sectorielles, essai d'homogénéisation de l'espace social, etc.), une série de mesures nationales et locales qui créeront un manque de cohérence d'ensemble. Alors que les disparités entre pays européens s'expliquaient dans le passé par l'histoire économique interne de chaque pays, les disparités futures de l'Europe risquent bien de venir de la dynamique de l'insertion désordonnée des membres de la Communauté dans les échanges mondiaux. Voilà pourquoi, « l'intégration communautaire en général, et sa composante « travail » en particulier, pourraient connaître des tensions, contradictions et dysfonctionnements » (p. 215). L'Europe devra attendre encore de longues années avant de voir se dessiner un modèle de travail qui lui soit commun.

Cette conclusion, qui ne doit certainement pas satisfaire les défenseurs d'une harmonisation aussi complète que possible des politiques sociales européennes, ne devrait cependant pas nous effrayer. En effet, en mettant trop souvent l'accent sur la notion d'harmonisation, comme si les Européens pouvaient être enfermés dans un moule identique, on risque de tuer le dynamisme de la diversité qui fait justement la richesse de l'Europe. Mais cela demande une autre approche. Ce qui est en jeu, en effet, est la capacité de l'Europe à mettre en place une union économique et monétaire, indispensable pour que l'Europe garde sa place dans l'économie mondiale, dans la diversité des cultures sociales, donc des modes et des relations de travail. C'est là que se trouve, à mes yeux, le grand défi des premières décennies du XXI^e siècle. Ce livre apporte une information et des idées indispensables à ceux qui veulent réfléchir dans ce sens.

Gabriel Fragnière

SCARDIGLI, Victor. — *Les sens de la technique.* — Paris : PUF, 1992. (Coll. *Sociologie d'aujourd'hui*).

Victor Scardigli nous livre dans cet ouvrage ses dernières réflexions sur les relations qu'entretiennent la société et la technique contemporaines et plus particulièrement sur les temps longs de l'innovation. Son texte est nourri par les études qu'il a effectuées sur des terrains très divers, tels que le développement de la vidéo et de l'informatique, la fécondation *in vitro* ou encore sur le SIDA. Il fait partie des sociologues qui ont adopté une attitude scrutatrice, loin des extrêmes qui voient dans la technique une malédiction fatale ou bien le gage du bonheur de l'humanité, sans parler de ceux qui, tout simplement, l'ignorent. Comme bien d'autres, il essaye de comprendre la façon dont une innovation technique se diffuse dans la société.

Son ouvrage a le mérite de ne pas montrer que des innovations réussies, tel le projet de vaccination mondiale qui a mobilisé beaucoup d'acteurs mais qui n'a pas abouti.

Scardigli propose un modèle en trois phases de développement de l'innovation. La première phase est celle, dit-il, des prophéties enthousiastes ou terrifiantes, formulées par les premiers témoins qui plaquent le nouveau concept produit sur la société. D'où ces lendemains enchanteurs que nous promirent, avec une touchante ressemblance malgré un siècle d'écart, les premiers admirateurs du phonographe et ceux de l'ordinateur.

La seconde phase est celle des expérimentations sporadiques et balbutiantes. Des pratiques fragmentaires se mettent en place autour des nouveaux outils, qu'ils soient micro-ordinateurs, cartes de paiement ou satellites de télécommunication. Mais l'utopie sociale attendue ne vient pas. C'est alors la période des désillusions en même temps que celle de la lente construction des usages. Le rythme de l'adoption des techniques, nous dit Scardigli, est bien plus lent que celui du développement de la technique. La véritable diffusion demande trente à quarante ans. Ce qui donne l'illusion d'une acclimatation plus rapide, précise-t-il, c'est le nombre d'inventions qui s'accroît considérablement.

Cette lenteur se vérifie en ce qui concerne les appareils de communication, puisque le téléphone, la radio et la télévision ont mis des temps très long pour se propager dans la totalité de la société. Mais je ne suis pas sûr que ce constat soit généralisable, y compris dans le domaine des machines pour communiquer. La propagation très rapide de la carte à puces et du téléfax mérite réflexion. La durée nécessaire à la généralisation de ces machines se raccourcit à mesure qu'on approche de la société contemporaine : cent ans pour le téléphone, cinquante pour la radio, quarante pour la télévision. Une hypothèse explicative par d'autres est que les mentalités s'acclimatent progressivement à une nouvelle classe

d'appareils. C'est la conséquence d'un effet d'empreinte de la technique qui met en jeu des mécanismes cognitifs de compréhension et d'induction auxquels les théories sur l'innovation n'accordent pas la place qui lui revient.

Scardigli a raison de parler à ce propos de l'usage. Ce n'est pas moi qui le contredirai et j'aurais même souhaité qu'il en parle plus. En effet, l'usage est apprentissage et souvent aussi contestation, voire création. C'est le creuset où s'effectuent les fusions souvent imprévisibles des machines et des pratiques humaines. Les ingénieurs qui ont mis au point le minitel ne pensaient vraisemblablement pas à son utilisation pour les messageries.

Contrairement à d'autres théoriciens de l'innovation, comme Michel Callon, Victor Scardigli ne met pas en avant l'importance stratégique qu'a la constitution d'un réseau porteur entre tous les acteurs concernés. Une hypothèse à creuser serait d'examiner pour une technique donnée, mettons les appareils de communication, comment le réseau constitué perdure et acquiert lui-même à l'usage une expérience et une culture, ce qui rendrait compte des phénomènes de raccourcissement évoqués plus haut.

La lecture de l'ouvrage de Scardigli incite à penser que d'autres facteurs encore interviennent sur les innovations de longue durée.

Le phénomène de génération tout d'abord. La génération qui a connu les plus grands chocs techniques, y compris sous forme de bombes, qui abordait l'âge adulte au moment de la Seconde Guerre mondiale a dû passer sans transition de formes de vie en vigueur dans une société de proximité à des modes de vie de plus en plus médiatisés. Les générations qui ont suivi n'ont pas eu le même effort à faire, car elles ont bénéficié d'un acquis, d'une transmission parentale et d'un équipement domestique en téléphone, téléviseur et radio qui leur permettaient tous les exercices.

La socialisation du projet d'innovation ensuite. Michel Callon et Bruno Latour ont insisté sur l'aptitude de l'innovateur à traduire son projet dans le langage de celui à qui il veut le vendre, de même que sur la recherche d'alliances dans les stratégies d'innovation. Scardigli souligne à ce propos le rôle décisif des acteurs sur le terrain. Beaucoup d'innovations ont avorté par manque de ce dernier maillon intermédiaire avec les usagers terminaux, dont la fonction est de métaboliser l'invention.

À côté de l'innovation dont l'initiative part d'un centre technique vers la périphérie, se développe fortement aujourd'hui ce que j'appelle l'innovation par aspiration. Les mouvements du terrain sociétal façonnent des creux qui sollicitent la production et conduisent les gens du marketing à pratiquer une écoute d'un genre nouveau. Ceux qui ont l'ouïe fine savent aujourd'hui discerner ces appels, ce qui les conduit à suggérer aux entreprises une nouvelle attitude de pilotage par la demande.

Les exemples foisonnent. Par exemple, le renouveau du désir d'une société de proximité conduit des petites villes à réouvrir des épiceries, à empêcher la fermeture des écoles et à vouloir bénéficier sur place de services fournis à distance par télécommunication. Le CNAM a ainsi installé des salles de cours et de travaux dirigés d'informatique, connectés à un centre de calcul à Nantes, dans une dizaine de villes moyennes des Pays de Loire.

Par exemple, le désir d'immédiateté sous-tend le développement du téléfax et sans doute aussi le succès des billetteries. Certains centres d'enseignement à distance ont leur fonctionnement perturbés car ils sont inondés de télécopies que leurs adresses leurs élèves.

Par exemple enfin, parce qu'ils ont acquis une culture informatique suffisante en une quinzaine d'années, les services utilisateurs d'informatique des entreprises gèrent seuls aujourd'hui leur politique de traitement. Cette évolution a pris de court les Directions de l'Organisation et de l'Informatique ainsi que la plupart des constructeurs, qui n'avaient pas vu venir le coup, ne croyant qu'à la grosse informatique, alors que les services utilisateurs avaient adopté les micro-ordinateurs.

Aussi le problème est-il moins aujourd'hui d'atteindre les utilisateurs — et Scardigli a raison de dire que dans beaucoup de cas on a du mal à le faire — que de partir d'eux ou à tout le moins d'entretenir une interaction constante entre la production et la clientèle, celle-ci tirant celle-là. La firme Sony l'a bien compris : elle fournit des présentations différentes de mêmes matériels à ses clients selon qu'ils sont hommes, femmes ou enfants. Rappelons-nous sa campagne encore sur nos murs : « J'en ai rêvé, Sony l'a fait ».

Merci donc à Victor Scardigli pour son attention vigilante sur les mirages de la technique et pour l'effort de laïcité technologique auquel il nous convie.

Jacques Perriault

LEPAGE JESSUA, Corinne. — *Audit d'environnement (législation, méthodologie, politique européenne).* — Paris : Dunod, 1992.

L'Europe de l'environnement avance au pas de course. 1992, a vu naître les premiers textes sur l'écoaudit et les premières réglementations sur l'écolabel comme sur les écobilans sont en gestation.

Les industriels des Douze vont se trouver aussi confrontés à des échéances douloureuses, s'ils ne prennent pas très vite la mesure des effets de ces réglementations sur leur avenir. Certains, beaucoup, vont

devoir procéder à un examen approfondi de leur pleine production et vont avoir à la modifier.

Pour anticiper cette évolution inéluctable, ils doivent disposer d'un certain nombre d'outils et de références.

Les ouvrages sur l'environnement ne manquent pas. Mais celui que vient d'écrire l'avocate Corinne Lepage Jessua tient une place privilégiée. C'est d'abord un livre complet sur l'audit d'environnement.

Il est écrit par une vraie spécialiste de l'environnement, maître de conférence à l'Institut d'Etudes Politiques et à la faculté de Paris XII.

Corinne Lepage Jessua dresse d'abord la liste des différents audits auxquels les entreprises risquent d'être confrontées : cela commence par l'audit de conformité — la moindre des choses — pour savoir si le fonctionnement de l'entreprise est conforme aux règles en vigueur. Il y a aussi l'audit avant fusion, absorption ou acquisition très répandu aux Etats-Unis où l'acquéreur est responsable des fautes qui auraient été commises par les précédents propriétaires (2 000 audits par an dans le seul Etat du Massachussets). Il y a bien sûr l'audit généralisé qui permet à l'entreprise de choisir un véritable bilan écologique et d'en informer le public. Il y a, enfin, les audits de risques, après accident, et ponctuels.

Cette énumération est nécessaire pour bien montrer que l'audit d'environnement doit souvent conduire le chef d'entreprise à vouloir procéder à une autopsie complète de son établissement.

Corinne Lepage Jessua définit ensuite ce qu'est l'environnement juridique et méthodologique de l'audit d'environnement. Elle le fait, en particulier, en faisant connaître les expériences étrangères les plus avancées, notamment celles des Etats-Unis et des Pays-Bas, et en proposant une analyse approfondie de la première réglementation communautaire, celle de l'écoaudit.

Le droit de l'environnement apparaît ainsi comme une donnée essentielle de l'audit d'environnement.

Elle souligne à cet égard, l'importance des directives communautaires, car si « celles-ci ne lient les Etats membres que par les objectifs à atteindre et non par les moyens d'y parvenir », elles sont, cependant, quoiqu'il arrive, applicables.

Ainsi, elle explique que le voisin d'une entreprise ne peut reprocher à celle-ci de n'avoir pas respecté le droit communautaire. En revanche il pourra se plaindre devant le tribunal administratif de la délivrance d'une autorisation irrégulière comme non conforme à une directive communautaire. Le tribunal sera donc conduit à annuler l'autorisation.

Il est donc important de connaître, de ce fait, l'ensemble des textes qui nous régissent et surtout ceux qui nous régiront, car Corinne Lepage Jessua est très au fait de ce qui se concocte à Bruxelles.

Elle fait donc le point sur tous les textes qui définissent les responsabilités des chefs d'entreprise et des sanctions qu'ils peuvent encourir par les nuisances dont ils peuvent se rendre responsables.

Ainsi le maquis réglementaire comme l'obligation de se conformer à un audit — obligation qui ne sera pas dictée par la législation, mais par le marché — obligeront les entreprises à faire appel à des auditeurs indépendants et agréés.

Corinne Lepage Jessua travaille ardemment à la définition de cette « nouvelle profession » dans laquelle des cabinets français et surtout étrangers croient avoir découvert un nouvel eldorado de marges brutes.

La déontologie et la responsabilité de l'auditeur sont encore à naître et l'auteur ne manque pas de souligner qu'elles mériteraient d'être bien précisées.

Après avoir énuméré les méthodologies pour chaque type d'audit, Corinne Lepage Jessua achève son ouvrage par un développement très pertinent sur l'audit comme élément du bilan écologique de l'entreprise ainsi que comme instrument de gestion intégrée.

Il est clair que la compétition est engagée sur ce terrain. Beaucoup de grandes entreprises internationales l'ont comprise et insérée dans leur stratégie. Plus de mille d'entre elles auront signé, en 1992, la Charte pour le développement durable qui définit seize principes de gestion de l'environnement. Elles vont ouvrir la voie à une véritable mutation industrielle comportant les grands thèmes d'un nouveau développement : utilisation de ressources renouvelables, recyclages, économies d'énergie, lutte contre les pollutions, adhésion du personnel à la sauvegarde de l'environnement, etc. Ces firmes entraînent dans leur sillage, les milliers d'entreprises petites et moyennes, sous-traitants, clients ou fournisseurs, qui devront s'aligner sur les normes nouvelles qu'elles établiront.

Celles-ci devraient dès maintenant anticiper sur ces changements inéluctables qui se produiront sous la double pression de la demande des entreprises leaders et du marché.

Pour se mettre à niveau puis orienter leur mode de production, elles doivent s'informer aussi de ce que la législation et les jurisprudences leur réservent : le livre de Corinne Lepage Jessua est sur ce point, un outil indispensable.

Louis Bériot

Comptes rendus

- GUERY, Hervé. — *Les perspectives du revenu minimum, enjeux économiques, enjeux sociaux. Enjeux de l'évaluation.* — Paris, TSA éditions, 1992, 163 p.

Un revenu minimum, explique l'auteur dans une approche théorique détaillée, est destiné à combler les insuffisances d'un système de protection sociale, en complétant ou en modifiant ce système. Il doit continuellement s'adapter à l'évolution des besoins et des objectifs qui lui sont fixés. Le choix d'une forme de revenu minimum n'étant pas neutre, les pouvoirs publics ont à choisir entre : le revenu minimum substitutif (qui se substitue au dispositif de protection sociale, comme par exemple l'impôt négatif) et le revenu minimum completif (qui assure une aide supplémentaire, en plus de la protection sociale). C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le revenu minimum français, le RMI (revenu minimum d'insertion).

I comme insertion... Si le RMI a effectivement permis à ses bénéficiaires une meilleure intégration sociale, 70 % d'entre eux attendent toujours une proposition d'emploi et restent dans une situation précaire. Le RMI, confronté au marché de l'emploi n'est donc pas une réponse au problème de l'exclusion. L'auteur estime qu'il faudrait situer la question du RMI dans un débat général sur le fonctionnement du marché du travail et sur le système d'éducation en France. « N'est-il pas paradoxal, observe-t-il de favoriser d'un côté la formation (80 % des jeunes avec le bac) et de l'autre d'inciter à l'embauche d'une main-d'œuvre non qualifiée ? ».

Pour H. Guéry, il ne s'agit donc pas seulement de réformer le RMI, mais de mener des actions de grande envergure. Ainsi considère-t-il que « les 40 milliards de francs investis annuellement dans le traitement social du chômage, complétés par les multiples financements des différentes actions de formation (au niveau départemental, régional...) pourraient assurément être utilisés plus efficacement pour assurer une véritable formation professionnelle aux exclus, réduire les dépenses sociales et former une main-d'œuvre réellement qualifiée répondant aux besoins du marché du travail... ».

- LEROY-ZISCHEK, Philippe ; ABOUD, Nabil. — *Les diplômés du supérieur bénéficiant du RMI.* — Rennes : Faculté de sciences économiques, 1992.

Les diplômés du supérieur bénéficiant en France du revenu minimum d'insertion ne doivent pas être considérés comme une quantité négligeable puisqu'ils représentent, selon les estimations, entre 7 et 13 % de la population totale des bénéficiaires. Cette population relativement forte est le produit d'une révolution scolaire et d'une révolution des systèmes

de production. La révolution scolaire se traduit par une très forte augmentation du nombre de jeunes qui sont scolarisés souvent pour des durées de plus en plus longues. L'accroissement des effectifs oblige l'ensemble des acteurs concernés à redéfinir une partie des objectifs préalablement assignés à l'enseignement supérieur. De même, les transformations du système productif français modifient l'organisation du travail et la compétence des actifs. Les cadres, qui ne sont plus protégés par leurs positions dans la hiérarchie, se doivent d'être compétitifs, dynamiques et adaptables.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des diplômés de l'enseignement supérieur se trouvant dans six villes (Rennes, Strasbourg, Nantes, Dijon, Lille et Toulouse) permet de distinguer trois catégories d'individus : les sacrifiés, les décalés et les thésards.

Les sacrifiés, qui représentent 10 % de l'échantillon, possèdent simultanément les trois caractéristiques suivantes : ils sont âgés de 35 ans et plus, ils ont le niveau bac et ont exercé au moins un emploi correspondant à leur formation. Ce sont des individus qui sont victimes de la crise économique et d'un de ses corollaires, la concurrence entre les âges. Cette catégorie ne semble pas devoir se réduire à moyen terme car les cadres âgés licenciés sont de plus en plus nombreux à se voir durablement exclus du marché de l'emploi.

Les décalés, qui représentent 80 % de l'échantillon, sont en possession au minimum du bac, le plus souvent d'un DEUG, voire d'une licence ou d'une maîtrise (lettres, arts et sciences humaines). Ces diplômés de moins de 35 ans, qui sont sans véritable qualification professionnelle, n'ont jamais connu d'emploi excepté les traditionnels « jobs étudiants ». Ces diplômés éprouvent quelques réticences à occuper des places dans la division du travail qu'ils perçoivent comme décalées par rapport à leurs aspirations.

Les thésards, qui représentent 10 % de l'échantillon, sont au trois quarts masculins et pour moitié étrangers. Leurs difficultés d'insertion professionnelle peuvent être dues à plusieurs facteurs. Tout d'abord, une certaine réticence devant la mobilité spatiale. Ensuite, la peur d'assumer des responsabilités professionnelles puisque la moitié n'en ont jamais assumées. Enfin, ces étudiants peuvent faire l'objet de préjugés raciaux car ils sont souvent étrangers.

● TRIBALAT, Michèle (sous la direction de). — « Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère ». — INED, *Travaux et Documents* n° 131, 1991.

La France ayant été, de longue date, une terre d'immigration, il n'est pas surprenant que le débat public sur les conséquences de ces mouvements de population sur la société française prenne, périodiquement, un tour plus aigu. Malheureusement, ce débat est souvent empreint d'une grande confusion, en particulier parce qu'*immigré* n'est pas synonyme d'*étranger*. Le présent ouvrage n'est pas une étude de la population étrangère en France, mais une analyse de la contribution de l'*immigration* à l'évolution démographique de la France.

L'immigration, comme la natalité, accroît la population dans l'instant, mais son impact — comme pour la natalité — se prolonge de génération en génération en fonction de la fécondité propre des immigrants et de leurs descendants. *L'effet serait, théoriquement, perpétuel* (pour autant que la fécondité ne soit jamais nulle) *si le brassage avec la population autochtone et les mécanismes d'acquisition de la nationalité ne rendaient, en pratique, le repérage des personnes d'origine étrangère assez vain, voire artificiel*, après un certain nombre de générations.

A l'aide de conventions précises on a donc reconstitué l'apport démographique de l'immigration à la population de la France au cours des cent dernières années.

Cet apport est considérable (il représenterait aujourd'hui, près d'un cinquième de la population française ; 4 millions au titre de l'apport direct et 6,3 millions au titre de l'apport indirect), le code de la nationalité représentant un outil puissant de l'intégration, dans la population française, des immigrés et de leurs descendants. La situation actuelle de quasi-fermeture prolongée des frontières se trouve en rupture avec l'histoire du peuplement

de la France au cours des cent dernières années. L'immigration a non seulement soutenu très activement la démographie de la France, mais elle a contribué aussi à des brassages importants de la population.

Paradoxalement, c'est au moment où le taux de croissance *naturelle* de la population s'est fortement réduit, avec la baisse de la fécondité des années 1965-1975, qu'il est apparu « nécessaire » de réduire aussi l'apport migratoire. Or il n'est pas simple de stopper la dynamique de l'ensemble du processus migratoire, comme l'a montré la persistance des entrées, et notamment des regroupements familiaux. Toutefois une mauvaise connaissance de la dimension familiale de l'immigration a conduit à une interprétation erronée de la poursuite du regroupement familial malgré la suspension du recrutement de main-d'œuvre. En effet, une analyse des profils migratoires et des rythmes de regroupement montre que la politique de fermeture des frontières n'a pas précipité la réunion des familles, elle en a seulement accru la visibilité.

Des erreurs d'appréciation semblables sont souvent commises quand on cherche à évaluer le rôle économique de l'immigration. En raison de l'imperfection des données disponibles, l'impact de l'immigration sur le marché du travail est généralement sous-estimé et ne rend pas compte de la participation des immigrés et de leurs descendants aux grands mouvements de l'emploi en France. Mais les flux de nouveaux travailleurs immigrés, quantitativement, apportent une *flexibilité* de plus en plus recherchée dans certains secteurs de l'économie française et sont complémentaires de la main-d'œuvre immigrée déjà en place et de la main-d'œuvre autochtone. La diffusion des personnes actives, immigrées ou d'origine étrangère, dans l'ensemble du système d'emploi laisse peu de place à une hypothèse de substitution massive des nationaux aux étrangers ; ainsi, le maintien à un niveau élevé du chômage des étrangers n'exclut pas un recours à de nouveaux travailleurs immigrés. Par ailleurs, la suspension de l'immigration ne peut contribuer, de manière mécanique, à résorber le chômage et notamment celui des étrangers. Ce dernier recouvre des phénomènes aussi divers que la faible employabilité, la précarisation de l'emploi et la montée de l'activité féminine étrangère.

La maîtrise des flux migratoires est souvent présentée comme la condition *sine qua non* d'une bonne intégration des immigrés déjà présents ; or, les obstacles rencontrés dans l'intégration et l'assimilation ne résultent pas pour l'essentiel de la difficulté de maîtriser les flux migratoires. Une partie du diagnostic sur le dysfonctionnement du « creuset français » se fonde sur des analyses sommaires de la population étrangère, portant sur une frange marginale de la population résultant de l'immigration. Seule une analyse fine de l'évolution des comportements des immigrés et de leurs enfants et du fonctionnement des structures institutionnelles est susceptible d'éclairer les mécanismes d'assimilation. En réalité, sur le domaine clef de la constitution des familles, un véritable processus d'assimilation se trouve déjà à l'œuvre, notamment pour les populations originaires du Maghreb, pour l'essentiel à travers les jeunes migrants et les personnes nées en France.

futuribles

TABLE DES MATIÈRES 1992

Liste par auteurs

| | Numéros | Pages |
|---|---------|---------|
| ANXO, Dominique <i>Temps de travail : l'expérience suédoise</i> | 165-166 | 63-72 |
| ARELLANO, Rolando ; GASSE, Yvon ; VERNA, Gérard <i>Le monde de l'entreprise informelle. Economie souterraine ou parallèle</i> .. | 163 | 41-54 |
| BARBER, Benjamin R. <i>Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie</i> | 170 | 3-19 |
| BERIOT, Louis <i>La Charte pour le développement durable. Seize principes pour un nouveau modèle économique</i> | 163 | 66-75 |
| BERTRAND, Olivier <i>L'évolution des qualifications professionnelles</i> | 168 | 3-24 |
| BLYTON, Paul <i>L'évolution du temps de travail en Grande-Bretagne. La victoire des syndicats de la mécanique</i> | 165-166 | 99-110 |
| BOLLE de BAL, Marcel <i>Les élections belges : complexité et paradoxes</i> | 161 | 19-25 |
| BOSCH, Gerhard <i>L'évolution du temps de travail en Allemagne</i> | 165-166 | 85-97 |
| BOULIN, Jean-Yves <i>L'évolution du temps de travail en Europe. Une analyse comparée des dynamiques en cours</i> | 164 | 69-95 |
| <i>Esclave du dimanche</i> | 164 | 54-62 |
| <i>Les politiques du temps de travail en France : la perte du sens</i> | 165-166 | 41-62 |
| <i>L'organisation sociale du temps</i> | 165-166 | 239-252 |
| BOULIN, Jean-Yves ; CETTE, Gilbert ; TADDEI, Dominique <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |
| BOUYER, Jacques <i>Industrie électronique européenne. L'impératif européen</i> | 162 | 47-50 |
| CAZES, Bernard <i>Francis Fukuyama ou le dernier philosophe</i> | 169 | 33-38 |
| CETTE, Gilbert ; CUNEO Philippe ; HERBAY, Jean-Pierre ; PREEL, Bernard <i>Ouverture dominicale : impact macro-économique</i> | 164 | 42-46 |
| CETTE, Gilbert ; BOULIN, Jean-Yves ; TADDEI, Dominique <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |
| CETTE, Gilbert ; TADDEI, Dominique <i>Les effets économiques d'une réduction-réorganisation du travail</i> | 165-166 | 171-192 |
| CHAMOUX, Jean-Pierre <i>TVHD : enjeux et stratégies</i> | 169 | 51-77 |

| | | |
|---|---------|---------|
| CUNEO, Philippe ; CETTE, Gilbert ; HERBAY, Jean-Pierre ; PREEL, Bernard <i>Ouverture dominicale : impact macro-économique</i> | 164 | 42-46 |
| DEL COURT, Jacques <i>Globalisation de l'économie et progrès social. L'Etat social à l'heure de la mondialisation</i> | 164 | 3-34 |
| DUMAZEDIER, Joffre <i>Le temps libre, cet inconnu</i> | 165-166 | 227-237 |
| ECALLE, François <i>Les excédents ambigus de la « sécurité sociale » américaine</i> | 161 | 51-58 |
| EMMERU, Louis <i>Le dynamisme change de camp</i> | 168 | 69-71 |
| EUZEY, Alain <i>La protection sociale en Europe : tendances et défis. Les systèmes de protection sociale à l'épreuve de la compétition économique mondiale</i> | 171 | 59-87 |
| FEUER, Guy ; FOSSI, Giulio ; HUGON, Philippe <i>Repenser le dialogue Nord-Sud</i> | 168 | 72-76 |
| FOSSI, Giulio <i>L'Italie laboratoire des relations Nord-Sud</i> | 168 | 77-81 |
| FOSSI, Giulio ; FEUER, Guy ; HUGON, Philippe <i>Repenser le dialogue Nord-Sud</i> | 168 | 72-76 |
| FRIDENSON, Patrick <i>Le temps de travail, enjeu de luttes sociales</i> | 165-166 | 19-28 |
| GASSE, Yvon ; ARELLANO, Rolando ; VERNA, Gérard <i>Le monde de l'entreprise informelle. Economie souterraine ou parallèle ?</i> .. | 163 | 41-54 |
| GERSHUNY, Jonathan <i>La répartition du temps dans les sociétés post-industrielles</i> | 165-166 | 215-226 |
| GRANRUT, Charles (du) <i>L'emploi tertiaire aux Etats-Unis. La fin de l'âge d'or ?</i> | 167 | 39-60 |
| <i>Vers un marché mondial du travail ? Résumé et commentaire de « Global Workforce 2000 », article de William B. Johnston</i> | 171 | 37-44 |
| GRAS, Alain <i>La surcharge du trafic aérien et sa régulation. Un défi majeur pour l'avenir de l'aviation civile</i> | 167 | 61-78 |
| HATEM, Fabrice ; MALPEDE, Diana <i>1991 : l'état de l'aide au développement</i> | 163 | 55-64 |
| HATEM, Fabrice <i>Etats-Unis : l'underclass au cœur de la crise urbaine</i> | 169 | 3-32 |
| HERBAY, Jean-Pierre ; CUNEO, Philippe ; CETTE, Gilbert ; PREEL, Bernard <i>Ouverture dominicale : impact macro-économique</i> | 164 | 42-46 |
| HIPPO, Yasuyuki <i>Japon : la réduction du temps de travail. Révolution culturelle inachevée</i> .. | 165-166 | 111-128 |
| HUGON, Philippe ; FEUER, Guy ; FOSSI, Giulio <i>Repenser le dialogue Nord-Sud</i> | 168 | 72-76 |
| HUMBERT, Marc <i>Pour une véritable politique industrielle européenne</i> | 162 | 65-68 |
| JAGUARIBE, Hélio <i>Le Brésil à l'aube du XXF siècle</i> | 162 | 15-27 |
| JOUVENEL, Hugues (de) <i>La bataille du dimanche</i> | 164 | 35-36 |
| <i>Temps et société</i> | 165-166 | 3-6 |
| <i>Chômage et durée d'activité. Le rêve et la réalité</i> | 170 | 66-68 |
| KAYSER, Bernard <i>L'avenir des espaces ruraux. Choix de société et volonté politique</i> | 167 | 3-27 |
| LALLEMENT, Michel <i>L'organisation du temps de travail dans l'entreprise</i> | 165-166 | 193-204 |
| LESOURNE, Jacques <i>Futuribles européens</i> | 161 | 3-18 |

Table des matières 1992

| | | |
|--|---------|---------|
| LORENTZ, Francis | | |
| <i>Informatique : quelles chances pour l'Europe</i> | 162 | 51-64 |
| LUTZ, Christian | | |
| <i>Quel avenir pour la Suisse ?</i> | 161 | 33-49 |
| MABILLE, Xavier | | |
| <i>L'extrême-droite aux élections belges</i> | 161 | 26-32 |
| MAIGNAN, Georges | | |
| <i>La régulation du trafic aérien : la stratégie d'Eurocontrol</i> | 167 | 79-85 |
| MAISONNEUVE, Eric (de la) | | |
| <i>Situation et perspectives géostratégiques mondiales. Réflexions sur l'ouvrage de P. Lellouche</i> | 168 | 57-62 |
| MAISSEU, André | | |
| <i>La supraconductivité et ses perspectives d'applications industrielles</i> | 168 | 31-55 |
| MALPEDE, Diana ; HATEM, Fabrice | | |
| <i>1991 : l'état de l'aide au développement</i> | 163 | 55-64 |
| MALPEDE, Diana | | |
| <i>Italie : la montée des ligues</i> | 167 | 29-38 |
| MARCHAND, Olivier | | |
| <i>Une comparaison internationale des temps de travail</i> | 165-166 | 29-39 |
| MERLIN, Albert | | |
| <i>L'Europe des chantiers</i> | 171 | 51-57 |
| MERQUIOR, José Guilherme | | |
| <i>Un siècle d'histoire brésilienne. Les grands projets nationaux</i> | 162 | 7-13 |
| OLLIVIER, Bernard | | |
| <i>Nord-Sud : coopération ou conflit ? Une table ronde Futuribles International</i> | 168 | 63-67 |
| <i>La presse menacée d'excellence ?</i> | 170 | 73-78 |
| PETRIAT, Jean-Louis | | |
| <i>La convivialité d'abord (interview)</i> | 164 | 63-68 |
| PLASMAN, Robert | | |
| <i>Belgique, du partage de l'emploi à la flexibilité</i> | 165-166 | 73-84 |
| POSTEL-VINAY, André | | |
| <i>Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ? La politique française en matière d'immigration</i> | 171 | 3-33 |
| PRÉEL, Bernard ; HERBAY, Jean-Pierre ; CUNEO, Philippe ; CETTE, Gilbert | | |
| <i>Ouverture dominicale : impact macro-économique</i> | 164 | 42-46 |
| REDAY-MULVEY, Geneviève | | |
| <i>Vers un allongement de la vie professionnelle</i> | 170 | 39-65 |
| ROSENBERG, Sam | | |
| <i>L'allongement du temps de travail aux Etats-Unis</i> | 165-166 | 129-146 |
| SACHS, Ignacy | | |
| <i>Le Brésil : Terre promise ou paradis perdu ?</i> | 162 | 3-6 |
| SAINT-GEOURS, Jean | | |
| <i>Moi et Nous. Politique de la société mixte (bonnes feuilles)</i> | 168 | 25-30 |
| <i>Le chômage et le partage du travail</i> | 170 | 69-70 |
| <i>Reflexions sur la finance de la décennie 80</i> | 171 | 45-49 |
| SAINTENY, Guillaume | | |
| <i>La crise du monde rural, la nature et l'impôt</i> | 170 | 21-35 |
| SAVOINI, Carlo | | |
| <i>Temps de travail en Europe : l'action de la Communauté. Heurts et malheurs de l'Europe sociale</i> | 165-166 | 160-170 |
| SCARDIGLI, Victor | | |
| <i>Européens du Nord. Européens du Sud</i> | 163 | 35-40 |
| SCARDIGLI, Victor | | |
| <i>Piloter un avenir digital</i> | 167 | 95-110 |
| SEGUELA, Jacques | | |
| <i>Pour un temps libéré (interview)</i> | 164 | 47-53 |

| | | |
|--|---------|---------|
| STEFANICA, Jean-Grégoire <i>Non ! La désertification n'est pas une fatalité</i> | 170 | 37-38 |
| TADDEI, Dominique <i>Presque jamais le dimanche</i> | 164 | 37-41 |
| <i>Le temps de travail dans les services</i> | 165-166 | 205-213 |
| TADDEI, Dominique ; BOULIN, Jean-Yves ; CETTE, Gilbert <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |
| TADDEI, Dominique ; CETTE, Gilbert <i>Les effets économiques d'une réduction-réorganisation du travail</i> | 165-166 | 171-192 |
| TREMBLAY, Diane Gabrielle <i>Le temps de travail au Canada et au Québec. A la croisée des chemins de l'Europe et des Etats-Unis</i> | 165-166 | 147-159 |
| VALLAT, François <i>Dérégulation aérienne : la sûreté oubliée</i> | 167 | 87-93 |
| VASCONCELOS, Luis <i>La littérature prospective sur le Brésil</i> | 162 | 29-38 |
| VERNA, Gérard ; GASSE, Yvon ; ARELLANO, Rolando <i>Le monde de l'entreprise informelle. Economie souterraine ou parallèle ?</i> | 163 | 41-54 |
| VILLIERS, Jacques <i>L'homme face aux systèmes techniques complexes. Plaidoyer pour « l'humainique »</i> | 167 | 111-125 |
| VINCENT, Brigitte <i>La consommation des ménages européens. L'Euro-consommateur à l'épreuve d'une analyse statistique comparée, 1980-1988</i> | 163 | 3-34 |
| WALL, Tim <i>L'Afrique face à la disparition de l'URSS</i> | 169 | 39-49 |

Liste par thèmes

Politiques économiques et stratégies d'entreprise

| | | |
|--|-----|-------|
| ARELLANO, Rolando ; GASSE, Yvon ; VERNA, Gérard <i>Le monde de l'entreprise informelle. Economie souterraine ou parallèle</i> | 163 | 41-54 |
| BOUYER, Jacques <i>Industrie électronique européenne. L'impératif européen</i> | 162 | 47-50 |
| CHAMOIX, Jean-Pierre <i>TVHD : enjeux et stratégies</i> | 169 | 51-77 |
| DELCOURT, Jacques <i>Globalisation de l'économie et progrès social. L'Etat social à l'heure de la mondialisation</i> | 164 | 3-34 |
| HUMBERT, Marc <i>Pour une véritable politique industrielle européenne</i> | 162 | 65-68 |
| LORENTZ, Francis <i>Informatique : quelles chances pour l'Europe</i> | 162 | 51-64 |
| MERLIN, Albert <i>L'Europe des chantiers</i> | 171 | 51-57 |
| SAINT-GEOURS, Jean <i>Réflexions sur la finance de la décennie 80</i> | 171 | 45-49 |
| SAINTENY, Guillaume <i>La crise du monde rural, la nature et l'impôt</i> | 170 | 21-35 |

Modes de vie et systèmes de régulation sociale

| | | |
|--|---------|---------|
| BOLLE de BAL, Marcel <i>Les élections belges : complexité et paradoxes</i> | 161 | 19-25 |
| CAZES, Bernard <i>Francis Fukuyama ou le dernier philosophe</i> | 169 | 33-38 |
| DUMAZEDIER, Joffre <i>Le temps libre, cet inconnu</i> | 165-166 | 227-237 |
| ECALLE, François <i>Les excédents ambigus de la « sécurité sociale » américaine</i> | 161 | 51-58 |
| EUZEBY, Alain <i>La protection sociale en Europe : tendances et défis. Les systèmes de protection sociale à l'épreuve de la compétition économique mondiale</i> | 168 | 59-87 |
| GERSHUNY, Jonathan <i>La répartition du temps dans les sociétés post-industrielles</i> | 165-166 | 215-226 |
| HATEM, Fabrice <i>Etats-Unis : l'underclass au cœur de la crise urbaine</i> | 169 | 3-32 |
| MABILLE, Xavier <i>L'extrême-droite aux élections belges</i> | 161 | 26-32 |
| MALPEDE, Diana <i>Italie : la montée des ligues</i> | 167 | 29-38 |
| OLLIVIER, Bernard <i>La presse menacée d'excellence ?</i> | 170 | 73-78 |
| POSTEL-VINAY, André <i>Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ? La politique française en matière d'immigration</i> | 171 | 3-33 |
| SAINTE-GEORGES, Jean <i>Moi et Nous. Politique de la société mixte (bonnes feuilles)</i> | 168 | 25-30 |
| SCARDIGLI, Victor <i>Européens du Nord. Européens du Sud</i> | 163 | 35-40 |
| VINCENT, Brigitte <i>La consommation des ménages européens. L'Euro-consommateur à l'épreuve d'une analyse statistique comparée, 1980-1988</i> | 163 | 3-34 |

Travail et emploi

| | | |
|---|---------|---------|
| ANXO, Dominique <i>Temps de travail : l'expérience suédoise</i> | 165-166 | 63-72 |
| ARELLANO, Rolando ; GASSE, Yvon ; VERNA, Gérard <i>Le monde de l'entreprise informelle. Economie souterraine ou parallèle</i> .. | 163 | 41-54 |
| BERTRAND, Olivier <i>L'évolution des qualifications professionnelles</i> | 168 | 3-24 |
| BLYTON, Paul <i>L'évolution du temps de travail en Grande-Bretagne. La victoire des syndicats de la mécanique</i> | 165-166 | 99-110 |
| BOSCH, Gerhard <i>L'évolution du temps de travail en Allemagne</i> | 165-166 | 85-97 |
| BOULIN, Jean-Yves <i>L'évolution du temps de travail en Europe. Une analyse comparée des dynamiques en cours</i> | 164 | 69-95 |
| <i>Esclave du dimanche</i> | 164 | 54-62 |
| <i>Les politiques du temps de travail en France : la perte du sens</i> | 165-166 | 41-62 |
| <i>L'organisation sociale du temps</i> | 165-166 | 239-252 |
| BOULIN, Jean-Yves ; CETTE, Gilbert ; TADDEI, Dominique <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |

futuribles décembre 1992

| | | |
|--|---------|---------|
| CETTE, Gilbert ; CUNEO Philippe ; HERBAY, Jean-Pierre ; PREEL, Bernard <i>Ouverture dominicale : impact macro-économique</i> | 164 | 42-46 |
| CETTE, Gilbert ; BOULIN, Jean-Yves ; TADDEI, Dominique <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |
| CETTE, Gilbert ; TADDEI, Dominique <i>Les effets économiques d'une réduction-réorganisation du travail</i> | 165-166 | 171-192 |
| FRIDENSON, Patrick <i>Le temps de travail, enjeu de luttes sociales</i> | 165-166 | 19-28 |
| GRANRUT, Charles (du) <i>L'emploi tertiaire aux Etats-Unis. La fin de l'âge d'or ?</i> | 167 | 39-60 |
| <i>Vers un marché mondial du travail ? Résumé et commentaire de « Global Workforce 2000 », article de William B. Johnston</i> | 171 | 37-44 |
| HIPPO, Yasuyuki <i>Japon : la réduction du temps de travail. Révolution culturelle inachevée</i> | 165-166 | 111-128 |
| HUGON, Philippe ; FEUER, Guy ; FOSSI, Giulio <i>Repenser le dialogue Nord-Sud</i> | 168 | 72-76 |
| JOUVENEL, Hugues (de) <i>La bataille du dimanche</i> | 164 | 35-36 |
| <i>Temps et société</i> | 165-166 | 3-6 |
| <i>Chômage et durée d'activité. Le rêve et la réalité</i> | 170 | 66-68 |
| LALLEMENT, Michel <i>L'organisation du temps de travail dans l'entreprise</i> | 165-166 | 193-204 |
| MARCHAND, Olivier <i>Une comparaison internationale des temps de travail</i> | 165-166 | 29-39 |
| PETRIAT, Jean-Louis <i>La convivialité d'abord (interview)</i> | 164 | 63-68 |
| PLASMAN, Robert <i>Belgique, du partage de l'emploi à la flexibilité</i> | 165-166 | 73-84 |
| REDAY-MULVEY, Geneviève <i>Vers un allongement de la vie professionnelle</i> | 170 | 39-65 |
| ROSENBERG, Sam <i>L'allongement du temps de travail aux Etats-Unis</i> | 165-166 | 129-146 |
| SAINT-GEOURS, Jean <i>Le chômage et le partage du travail</i> | 170 | 69-72 |
| SAVOINI, Carlo <i>Temps de travail en Europe : l'action de la Communauté. Heurts et malheurs de l'Europe sociale</i> | 165-166 | 160-170 |
| SEGUELA, Jacques <i>Pour un temps libéré (interview)</i> | 164 | 47-53 |
| TADDEI, Dominique <i>Presque jamais le dimanche</i> | 164 | 37-41 |
| <i>Le temps de travail dans les services</i> | 165-166 | 205-213 |
| TADDEI, Dominique ; BOULIN, Jean-Yves ; CETTE, Gilbert <i>Le temps de travail, une mutation majeure. Introduction générale</i> | 165-166 | 7-17 |
| TADDEI, Dominique ; CETTE, Gilbert <i>Les effets économiques d'une réduction réorganisation du travail</i> | 165-166 | 171-192 |
| TREMBLAY, Diane Gabrielle <i>Le temps de travail au Canada et au Québec. A la croisée des chemins de l'Europe et des Etats-Unis</i> | 165-166 | 147-159 |

Politique internationale et stratégies de développement

| | | |
|--|-----|------|
| BARBER, Benjamin R. <i>Djihad vs. Mcworld. Mondialisation, tribalisme et démocratie</i> | 170 | 3-19 |
|--|-----|------|

Table des matières 1992

| | | |
|---|-----|-------|
| EMMERI, Louis <i>Le dynamisme change de camp</i> | 168 | 69-71 |
| FEUER, Guy ; FOSSI, Giulio ; HUGON, Philippe <i>Repenser le dialogue Nord-Sud</i> | 168 | 72-76 |
| FOSSI, Giulio <i>L'Italie laboratoire des relations Nord-Sud</i> | 168 | 77-81 |
| HATEM, Fabrice ; MALPEDE, Diana <i>1991 : l'état de l'aide au développement</i> | 163 | 55-64 |
| JAGUARIBE, Hélio <i>Le Brésil à l'aube du XXI^e siècle</i> | 162 | 15-27 |
| MAISONNEUVE, Eric (de la) <i>Situation et perspectives géostratégiques mondiales. Réflexions sur l'ouvrage de P. Lellouche</i> | 168 | 57-62 |
| LESOURNE, Jacques <i>Futuribles européens</i> | 161 | 3-18 |
| LUTZ, Christian <i>Quel avenir pour la Suisse ?</i> | 161 | 33-49 |
| MERQUIOR, José Ghilherme <i>Un siècle d'histoire brésilienne. Les grands projets nationaux</i> | 162 | 7-13 |
| OLLIVIER, Bernard <i>Nord-Sud : coopération ou conflit ? Une table ronde Futuribles International</i> | 168 | 63-67 |
| POSTEL-VINAY, André <i>Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ? La politique française en matière d'immigration</i> | 171 | 3-33 |
| SACHS, Ignacy <i>Le Brésil : Terre promise ou paradis perdu ?</i> | 162 | 3-6 |
| VASCONCELOS, Luis <i>La littérature prospective sur le Brésil</i> | 162 | 29-38 |
| WALL, Tim <i>L'Afrique face à la disparition de l'URSS</i> | 169 | 39-49 |

Ressources naturelles et environnement

| | | |
|--|-----|-------|
| BERIOT, Louis <i>La Charte pour le développement durable. Seize principes pour un nouveau modèle économique</i> | 163 | 66-75 |
| KAYSER, Bernard <i>L'avenir des espaces ruraux. Choix de société et volonté politique</i> | 167 | 3-27 |
| SAINTENY, Guillaume <i>La crise du monde rural, la nature et l'impôt</i> | 170 | 21-35 |
| STEFANICA, Jean-Grégoire <i>Non ! La désertification n'est pas une fatalité</i> | 170 | 37-38 |

Technologies et société

| | | |
|---|-----|-------|
| CHAMOIX, Jean-Pierre <i>TVHD : enjeux et stratégies</i> | 169 | 51-77 |
| GRAS, Alain <i>La surcharge du trafic aérien et sa régulation. Un défi majeur pour l'avenir de l'aviation civile</i> | 167 | 61-78 |

| | | |
|---|-----|---------|
| MAIGNAN, Georges <i>La régulation du trafic aérien : la stratégie d'Eurocontrol</i> | 167 | 79-85 |
| MAISSEU, André <i>La supraconductivité et ses perspectives d'applications industrielles</i> | 168 | 31-55 |
| SCARDIGLI, Victor <i>Piloter un avenir digital</i> | 167 | 95-110 |
| VALLAT, François <i>Dérégulation aérienne : la sûreté oubliée</i> | 167 | 87-93 |
| VILLIERS, Jacques <i>L'homme face aux systèmes techniques complexes. Plaidoyer pour « l'humainique »</i> | 167 | 111-125 |

futuribles

Revue mensuelle d'Analyse Prévision Prospective

BON DE COMMANDE

Nom

Prénom

Organisme Tél.

Adresse

Ville Code postal

Commande les numéros suivants :

soit numéros à 62 F* (CEE) = Francs

numéros à 70 F* (autres pays) = Francs

* Sauf le numéro double 165-166, 288 p. = 150 F

Règlement :

ci-joint un chèque de F à l'ordre de Futuribles SARL

Souhaite recevoir une facture

55, rue de Varenne, F 75341 Paris Cedex 07
Tél. (33 1) 42 22 63 10 - Téléfax (33 1) 42 22 65 54

Pourquoi Futuribles ?

Nous traversons une période de turbulence résultant de mutations profondes aux plans géopolitique, technologique, économique, social, culturel et politique : le plus difficile aujourd'hui étant sans doute de dégager d'une information pléthorique les éléments pertinents pour une meilleure compréhension d'un monde contemporain en plein bouleversement.

Bouleversement géopolitique avec la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, la transition amorcée à l'Est, les épreuves qu'affronte le Sud, et l'émergence peut-être d'un monde multipolaire tout différent de celui d'hier.

Bouleversement par la technologie, le jaillissement de l'informatique dans les usines et les bureaux, l'apparition de nouveaux matériaux et d'une capacité révolutionnaire à manipuler les gènes. Pour le meilleur comme pour le pire.

Bouleversement dans le fondement même de nos économies de plus en plus tertiaires, de moins en moins dépendantes des richesses du sol et du sous-sol et donc de l'énergie, mais de plus en plus tributaires d'investissements immatériels (y compris humains), ignorant ô combien les frontières. D'où l'avènement d'une économie planétaire, l'explosion de la finance, la dissociation de la croissance et de son traditionnel corolaire, l'emploi.

Bouleversement de nos modes de vie du fait d'une durée de vie plus longue, d'une activité professionnelle plus courte et plus précaire, de l'explosion du marché des loisirs et de la communication, de la transformation radicale des valeurs et des comportements.

Sans parler ici des rapports de l'homme avec la biosphère, de l'effet de serre, de la crise de nos systèmes de protection sociale pris en étau entre les impératifs de la compétitivité internationale et l'accroissement des besoins sociaux liés au vieillissement démographique, à la santé, au chômage...

L'accélération du changement conduit à une multiplication des urgences mais exige, de notre part, un peu de recul et de réflexion, seuls garants aujourd'hui de notre liberté de penser et de notre volonté d'agir hors de la stricte contrainte des événements.

D'où la nécessité de la réflexion prospective, d'une fonction de veille et d'évaluation permanente des tendances et des enjeux vraiment importants pour notre avenir. Cette réflexion, conduite avec le concours des meilleurs spécialistes mondiaux, se trouve chaque mois dans la revue *Futuribles*. Une revue pour comprendre, une revue pour agir.

Hugues de Jouvenel

| | | |
|--------------------|----|---|
| André Postel-Vinay | 3 | <i>Nord-Sud : les flux migratoires, une fatalité ? La politique française en matière d'immigration</i> |
| Alain Parant | 34 | <i>La France, terre d'immigration</i> |
| Charles du Granrut | 37 | <i>Vers un marché mondial du travail ? Résumé et commentaire d'un article de W.B. Johnston</i> |
| Jean Saint-Geours | 45 | <i>Réflexions sur la finance de la décennie 80</i> |
| Alain Euzéby | 59 | <i>La protection sociale en Europe : tendances et défis. Les systèmes de protection sociale européens à l'épreuve de la compétition économique mondiale</i> |

Forum

| | | |
|---------------|----|-------------------------------|
| Albert Merlin | 51 | <i>L'Europe des chantiers</i> |
|---------------|----|-------------------------------|

Actualités prospectives

| 89 |

L'après-guerre froide selon N. Rao. Une décennie du cerveau. France : vers l'explosion sociale ? Trois scénarios sur la pollution de l'air dans les PVD. Le Sida au secours des toxicomanes. L'espace européen des chercheurs. Télétravail : la fibre optique au secours des paysans ? CE : flux migratoires et libre circulation des personnes. L'Asie, première puissance industrielle.

Bibliographie

| | |
|-----|---------------------------|
| 99 | <i>Analyses critiques</i> |
| 110 | <i>Comptes rendus</i> |

Tables des matières 1992

| | |
|-----|--------------------------|
| 113 | <i>Liste par auteurs</i> |
| 116 | <i>Liste par thèmes</i> |